



*Date de dépôt : 19 juillet 2023*

## **Rapport**

**de la commission des finances chargée d'étudier le projet de loi  
du Conseil d'Etat approuvant les états financiers individuels de  
l'Etat de Genève pour l'année 2022**

*Rapport de François Baertschi (page 3)*

## **Projet de loi (13286-A)**

### **approuvant les états financiers individuels de l'Etat de Genève pour l'année 2022**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève,  
vu l'article 108 de la constitution de la République et canton de Genève, du 14 octobre 2012 ;  
vu la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013 ;  
vu les états financiers individuels de la République et canton de Genève pour l'année 2022,  
décrète ce qui suit :

#### **Art. 1 Etats financiers**

Les états financiers individuels pour l'année 2022, présentés en annexe et faisant partie intégrante de la présente loi, sont approuvés :

- l'excédent final de revenu au titre de l'année 2022 est de +727 millions de francs ;
- les fonds propres au 31 décembre 2022 s'élèvent à -391 millions de francs.

#### **Art. 2 Réserve conjoncturelle**

La réserve conjoncturelle est dotée d'un montant de 190 millions de francs et s'élève à 1 000 millions de francs au 31 décembre 2022.

#### **Art. 3 Crédits supplémentaires**

Les crédits supplémentaires pour l'exercice 2022, selon la liste présentée en annexe et faisant partie intégrante de la présente loi, sont acceptés.

## Rapport de François Baertschi

La commission des finances sous la présidence de M. Alberto Velasco a voté le projet de loi mentionné en titre lors de sa séance du 21 juin 2023. Les états financiers individuels à proprement parler ont été abordés en commission, les 5 et 26 avril 2023, également sous la présidence de M. Alberto Velasco.

Les travaux de la commission sur ce projet de loi ont été notamment suivis par M<sup>me</sup> Nathalie Fontanet, conseillère d'Etat, et MM. Pierre Béguet, Olivier Fiumelli et Pierre-Emmanuel Beun, représentant le département des finances.

M. Raphaël Audria, secrétaire scientifique, a assisté la commission lors de ses travaux. M. Clément Magnenat a pris le procès-verbal de la séance du 5 avril tandis que M. Lucas Dusquenoy a pris les procès-verbaux du 26 avril et du 21 juin 2023. Qu'ils en soient remerciés.

### Introduction

Au vu de la difficulté de relater de manière réellement distincte les débats sur les nombreux sujets abordés lors de l'examen des comptes et de la gestion 2022, l'essentiel des travaux de la commission (et en particulier les auditions des départements) est relaté dans le rapport sur le PL 13285 approuvant le rapport de gestion du Conseil d'Etat pour l'année 2022.

Dans ce rapport, l'auteur se bornera à synthétiser les débats relatifs aux états financiers individuels de l'Etat de Genève. En ce qui concerne les comptes consolidés, le lecteur se référera au rapport sur le PL 13287.

Les présentations du département des finances et des ressources humaines sur les thèmes transversaux présentés à la commission des finances et se trouvant en annexe donnent une image synthétique très claire de la question, à laquelle il est fait référence.

### Etats financiers individuels et dette financière

*Présentation de M<sup>me</sup> Aicha Laatiki, responsable de secteur états financiers individuels et consolidés DF, M. Pierre Béguet, directeur général des finances DF, M. Pierre-Emmanuel Beun, chef de service DF, et M<sup>me</sup> Adriana Jost, directrice trésorerie DGFE*

En préambule, il convient de souligner la qualité des documents présentés par le département des finances à la commission, de même que la qualité des explications. Le lecteur pourra se référer utilement aux annexes.

M<sup>me</sup> Laatikki rappelle que, pour l'année 2022, l'Etat a fonctionné avec un budget établi selon les douzièmes provisoires.

S'agissant des charges du budget 2022 (tableau de gauche, diapositive 6), elle explique que si les charges liées aux crises sanitaire et ukrainienne ont augmenté, elles sont des charges à caractère exceptionnel. S'agissant de l'augmentation relative aux caisses de prévoyance, elle précise que cela concerne la recapitalisation desdites caisses. Ces charges sont elles aussi considérées comme étant « à caractère exceptionnel ». Enfin, sur l'augmentation de « +606 » intitulée « Amortissement supplémentaire de la réserve budgétaire », elle explique que le Conseil d'Etat a décidé de placer cette charge supplémentaire relative à la CPMG au sein des comptes 2022.

Un député (S) demande comment on explique ce chiffre de « 606 ».

M<sup>me</sup> Fontanet répond que ce chiffre a été décidé par le Conseil d'Etat. Elle ajoute que le choix de ce montant sera expliqué plus tard dans la présentation, mais qu'il permet de créer un « match » entre la réserve financière et la dette budgétaire.

M<sup>me</sup> Laatikki fait remarquer que, si l'on exclut les charges à caractère exceptionnel mentionnées ci-dessus, l'on constate que l'évolution du dépassement des charges n'est plus que de 146 millions de francs. Il convient toutefois de nuancer ce chiffre, car ce dépassement des charges résulte d'un budget établi selon les douzièmes provisoires.

Sur le tableau de droite consacré à l'évolution des charges des comptes 2021 aux comptes 2022, M<sup>me</sup> Laatikki explique que les charges liées au covid ont baissé, alors que celles en lien avec la crise ukrainienne ont augmenté. Sur l'amortissement supplémentaire de la réserve budgétaire, elle souligne que ce dernier est de « +557 » : la différence par rapport au « +606 » du tableau de gauche s'explique par un coût supplémentaire de 49 millions de francs présent l'année précédente.

M. Beun présente l'affectation du résultat sur la diapositive 7. L'excédent de revenu de +1330 millions de francs est à affecter. Il explique comment cette affectation a été répartie.

M. Beun indique que, pour les excédents de revenu, il y a deux options qui se présentent : dans un premier temps, on peut l'amortir à la réserve budgétaire, mais ça devient une charge supplémentaire. Puis, dans un deuxième temps, on peut l'amortir à la réserve conjoncturelle.

Tout d'abord, un amortissement supplémentaire de 606 millions de francs a été affecté en charge de la réserve budgétaire CPEG de manière à l'aligner sur le montant du prêt simultané (3677 millions) : l'excédent de revenu final

passé ainsi à +727 millions. Il s'agit donc de l'explication du montant sur lequel portait la question du député (S).

Sur cet excédent de revenu final de +727 millions de francs, 190 millions ont été affectés à la réserve conjoncturelle pour la porter à 1 milliard. Cela a fait l'objet d'une proposition du Conseil d'Etat au Grand Conseil.

Les 537 millions restants n'ont pas été affectés et contribuent ainsi à améliorer les fonds propres libres.

### Diapositives 8 et 9

Sur la différence entre la réserve budgétaire et la réserve conjoncturelle, M<sup>me</sup> Fontanet explique que la réserve budgétaire permet de régler le passé, alors que la réserve conjoncturelle permet de prévoir le futur et d'être plus tranquille pour les années à venir. Quand on touche au résultat de ce qu'on a mis à la réserve budgétaire, cela a un impact sur le résultat, alors que tout ce qui est attribué à la réserve conjoncturelle n'a pas d'impact sur le résultat, raison pour laquelle il reste à 727 millions de francs.

M. Beun précise quel est le mécanisme de la réserve budgétaire. L'idée de cette réserve est de prendre les milliards de la capitalisation et de les étaler sur une durée d'amortissement de 40 ans. Ainsi, si les résultats des années suivantes sont bons et présentent des excédents de revenus, l'on pourra les capter et les utiliser pour financer l'amortissement.

M<sup>me</sup> Fontanet ajoute que cela permet donc de libérer un potentiel de charges de fonctionnement supplémentaire pour les 37 prochaines années. Cette réserve permet donc de libérer ces montants pour l'avenir.

Une députée (S) comprend que le fonctionnement présenté par M. Beun et M<sup>me</sup> Fontanet implique qu'un montant qui était comptabilisé au budget finit par se retrouver aux comptes. Ce montant représente le minimal contraignant. Elle demande quel était le montant de ce minimal qui s'est retrouvé dans les comptes.

M<sup>me</sup> Fontanet répond que ce montant était de 116 millions de francs.

La députée (S) demande si les 606 millions viennent s'ajouter à ce montant.

M<sup>me</sup> Fontanet répond par l'affirmative, c'est sur ce montant de 116 millions de francs que les intérêts viennent s'ajouter. Ce montant ne concerne que l'amortissement.

La députée demande quels sont les fonds propres de l'Etat.

M. Beun répond que les fonds propres de l'Etat sont présents dans les quatre lignes du tableau de la diapositive 7.

La députée (S) dit qu'elle avait compris que les fonds propres de l'Etat ne concernaient que le solde de la requête de capitalisation.

M. Beun précise que les fonds propres de l'Etat représentent l'ensemble des quatre lignes de ce tableau. Le tableau présente ainsi les quatre catégories de fonds propres.

Une députée (PLR) demande si l'utilisation d'un montant supplémentaire qui n'était pas envisagé au budget et qui vient s'ajouter est possible pour n'importe quel type d'amortissement normal, ou si cela est uniquement envisageable pour les réserves budgétaires de la CPEG.

M. Beun répond que ce type d'utilisation est uniquement possible pour les réserves budgétaires de la CPEG, car cela est expressément prévu dans la loi.

M. Beun ajoute que, certaines années, 1 milliard de francs étaient amenés à la CPEG. Il est important que l'Etat puisse faire des versements sans impacter son fonctionnement dans l'immédiat. Si l'on verse trop d'argent, il peut y avoir un décalage entre le solde des réserves budgétaires et le solde qui est dû à la caisse.

#### Diapositive 10

M. Beun explique que c'est ce que l'on peut voir dans le graphique de cette diapositive. La ligne rouge représente la réserve budgétaire. L'on constate que cette ligne est descendue moins rapidement que la ligne bleue qui elle représente le solde du prêt simultané de la CPEG. L'écart entre ces deux lignes crée donc un décalage et l'idée est de faire en sorte que ces deux montants se rejoignent.

#### Diapositive 11

M. Beun indique que ces tableaux expliquent pourquoi ce décalage s'est créé au fil du temps. Il ne s'y attarde pas davantage dans sa présentation.

#### Diapositive 12

M<sup>me</sup> Laatikki présente l'analyse des revenus ressortant du résultat net.

Sur l'évolution des revenus non fiscaux, elle relève que ces derniers sont en baisse de 240 millions de francs par rapport avec 2021. Cela est à mettre en lien avec la participation de la Confédération au financement des cas de rigueur. Si l'on exclut cette baisse, les revenus fiscaux redeviennent supérieurs de 177 millions aux comptes 2022 et de 193 millions au budget 2022.

Cette hausse s'explique par 3 mouvements : 62 millions de revenus réalisés par le pouvoir judiciaire dans le cadre d'une affaire pénale ; une quarantaine de millions de revenus d'intérêts sur une créance fiscale ; 15 millions de rétrocessions de bénéfices de l'aéroport. Après deux années déficitaires, l'aéroport a retrouvé des bénéfices en 2022. Ces 15 millions représentent 25%

du bénéfice de l'aéroport, alors que normalement la rétrocession est de 50%. Cette rétrocession de 25% est exceptionnelle, et propre à l'année 2022.

Sur l'évolution des revenus non monétaires, elle indique que celle-ci est détaillée dans les diapositives. Elle ne s'y s'attarde pas dans sa présentation, car ces montants ne sont pas forcément comparables d'une année à l'autre.

Un député (Ve) pose une question sur la rétrocession des bénéfices de l'aéroport : il demande pourquoi cette rétrocession s'élève à 25% et non pas à 50%. Il demande si ce montant résulte d'une décision du Conseil d'Etat.

M<sup>me</sup> Fontanet répond par l'affirmative : c'est le résultat d'une décision du Conseil d'Etat prise en 2022. Cette décision est remontée à la commission des finances. Elle précise que ce pourcentage de rétrocession ne concerne que l'année 2022. Afin d'éviter les confusions, elle tient à souligner que les rétrocessions de la BNS ont été reçues par Genève qu'en 2022.

Un député (S) pose une question sur la compensation financière relative aux frontaliers. Il remarque qu'une petite différence ressort des tableaux. La différence entre les années 2021 et 2022 n'est certes pas très importante, mais, dans la mesure où l'imposition est devenue plus importante, il se demande comment cette différence s'explique.

M<sup>me</sup> Fontanet indique que M. Miceli expliquera ces évolutions de manière détaillée dans sa présentation sur les revenus fiscaux.

M. Béguet ajoute que, pour ce qui est de la rétrocession, il s'agit d'un accord financier. Ces revenus ne sont donc pas du tout liés à l'imposition à la source.

### Diapositive 13

M<sup>me</sup> Laatikki relève que, si l'on exclut les charges à caractère exceptionnel (covid, Ukraine et caisse de prévoyance), l'on constate que le dépassement n'est plus que de 146 millions de francs, alors qu'avec les charges exceptionnelles le dépassement est de 560 millions.

Concernant les charges de personnel, elle indique que l'évolution s'explique par les effets des mécanismes salariaux ainsi que les nouveaux postes. Parmi ces charges, 7 millions de francs sont liés à l'accueil des élèves ukrainiens dans les écoles et 12 millions ont été consacrés au dispositif covid pour l'année 2022.

Les charges de fonctionnement sont supérieures d'une vingtaine de millions : essentiellement, cela concerne une provision relative à un terrain aux Vernets.

Concernant les subventions et les charges de transfert, elle explique qu'il existe 4 postes de subvention différents, représentés par les 4 lignes bleues du tableau.

Le premier poste de subvention concerne les subventions et les transferts aux entités : elle explique que cela concerne les coûts des mécanismes salariaux ainsi que la création de nouveaux postes au sein des entités subventionnées. Parmi ces charges, l'on retrouve également des surcoûts liés à la hausse des prix, notamment aux HUG. Ces hausses s'expliquent par le surcoût énergétique auquel ces entités ont été confrontées.

Le deuxième poste de subvention concerne les subventions ménages privés : elle rappelle que le budget 2022 a été élaboré en 2021, soit à un moment où le contexte était marqué par la crise sanitaire. A cette époque, l'Etat avait budgétisé un certain volume d'aide aux personnes physiques. Ces aides ne se sont pas concrétisées, car il y eut moins de demandes de la part des bénéficiaires. Cela concerne les aides sociales de l'Hospice général, les prestations complémentaires aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap ainsi que les prestations LAMAL. Par rapport à l'année 2021, l'on constate que les subventions ont augmenté. Cela s'explique par l'accueil de réfugiés ukrainiens, par les prestations complémentaires, ainsi que par les subsides.

Le troisième poste de subventions concerne les aides covid : pour l'année 2022, 111 millions de francs d'aides covid ont été versés à des entités qui n'ont pas retrouvé leur niveau d'activité tout au long de l'année 2022. Cela concerne principalement les HUG ainsi que les TPG. La baisse par rapport à l'année 2021 est liée à la levée des restrictions sanitaires.

Le quatrième et dernier poste de subvention concerne la participation des communes : elle explique que l'écart de « - 42 » prévu ne s'est pas concrétisé en 2022.

S'agissant du niveau des dépréciations d'actifs qui est supérieur au budget et aux comptes, elle explique que cela est lié aux dépréciations de créances fiscales.

Concernant les 262 millions de francs des caisses de prévoyance (avant-dernière ligne du tableau), elle explique que ce montant concerne pour 200 millions une provision constituée pour recapitaliser la caisse de prévoyance de la police et pour 41 millions de provisions constituées pour couvrir un risque à la charge de l'Etat garant en lien avec deux employeurs (ISB et CSCQ). Ces deux employeurs seraient dans l'incapacité de payer leur part à la recapitalisation de la CPEG. Enfin, parmi ces 262 millions, on trouve

également un coût de 21 millions de francs liés au transfert d'agents de détention de la CPEG à la caisse de prévoyance de la police.

Un député (S) demande si le transfert de 21 millions a été réalisé.

M<sup>me</sup> Laatikki répond par l'affirmative. Le transfert de 21 millions relatif aux agents de détention a été réalisé.

Un député (PLR) souligne que les recettes fiscales des personnes physiques ont tendance à monter. Il demande si le raisonnement de l'Etat a été le suivant : l'on a considéré qu'au vu de résultats si positifs, l'on a décidé d'en profiter pour essayer d'en récupérer une partie.

M<sup>me</sup> Laatikki répond par la négative, expliquant que cette méthode de dépréciation des créances fiscales est auditée par la Cour des comptes. Le pourcentage est prévu pour les petits contribuables, tandis que, pour les grands contribuables, cela se fait sur la base d'une analyse détaillée au cas par cas.

Un député (PLR) revient sur les aides covid. Le budget se décide en novembre 2021 et est voté en décembre 2021, à une époque où l'on se trouve encore dans la crise sanitaire. Il ne s'explique pas pourquoi seuls 2 millions de francs ont été prévus dans le budget à ce moment-là concernant les aides covid. Pour ce qui est des TPG et des HUG, il reconnaît que les TPG ont fourni leurs résultats beaucoup plus tard, raison pour laquelle cela ne correspond pas à ce qui a été pris en compte pour élaborer le budget. Il demande pourquoi seuls 2 millions de francs ont été prévus pour les aides covid à ce moment-là.

M. Fornallaz répond qu'il ne s'agissait en vérité que d'un budget provisoire.

Un député (Ve) demande où apparaissent les aides covid qui ont été attribuées aux entreprises en début d'année 2022.

M<sup>me</sup> Laatikki répond que ces aides sont comprises dans les 111 millions de francs du troisième poste de subventions. En effet, parmi ces subventions, l'on ne retrouve pas uniquement des entités publiques. En outre, parmi ces 111 millions, 25 millions ont été versés pour les cas de rigueur et 9 millions ont été versés à la culture.

#### Diapositive 14

M<sup>me</sup> Laatikki indique que, s'agissant des crédits supplémentaires du Grand Conseil, le tableau fait la distinction entre les crédits supplémentaires adoptés au 2 mars 2022 et ceux postérieurs à cette date.

S'agissant des crédits supplémentaires adoptés au 2 mars 2022, M<sup>me</sup> Laatikki explique que le total de 176 millions de francs peut être séparé en deux catégories : 143 millions concernent des crédits supplémentaires

impératifs et 33 millions concernent des crédits supplémentaires en lien avec la crise sanitaire qui ont été décidés par vote suite au refus du budget.

S'agissant des crédits supplémentaires du Conseil d'Etat, elle explique que les 605 millions d'amortissement de la réserve budgétaire concernent la recapitalisation de la CPEG. Sur le total de 1003, l'on retrouve notamment 200 millions de crédits supplémentaires consacrés à la caisse de police.

### Diapositive 15

M<sup>me</sup> Laatikki présente ensuite les emprunts. Concernant l'excédent de liquidités de 1197 millions de francs illustré par la colonne verte du tableau présenté sur cette diapositive, elle explique qu'il se justifie par d'importants encaissements d'impôts ainsi que par le retour de la Confédération sur les aides covid qui n'a été reçu par Genève qu'en 2022.

Cet excédent a été utilisé en partie pour rembourser une partie des deux prêts accordés dans le cadre de la recapitalisation des caisses de prévoyance (CPEG et caisse de prévoyance de la police). En outre, une cinquantaine de millions de francs d'excédents ont été accordés à la caisse centralisée de l'Etat.

Elle met en avant l'importance des montants des impôts encaissés les tout derniers jours de l'année, illustrés par les 198 millions de la colonne « Comptes en banque ».

Un député (PLR) demande ce que le département entend par « améliorer la trésorerie ». Il demande si ces 198 millions de francs ont été empruntés pour permettre à l'Etat de bénéficier de davantage de liquidités.

M<sup>me</sup> Laatikki répond par la négative : la présence de ces liquidités sur les comptes en banques s'explique par le fait que l'Etat a touché une partie importante des impôts les derniers jours de l'année, raison pour laquelle ces montants sont restés sur les comptes.

M<sup>me</sup> Jost ajoute que les recettes fiscales représentent une part importante de ces montants. L'encaissement de la plupart de ces recettes s'est fait dans les deux derniers jours ouvrables de l'année. Des centaines de millions ont ainsi été encaissées le 29 et 30 décembre. Par conséquent, ces liquidités sont restées sur le compte au moment de la photo de fin d'année.

Le député (PLR) relève que, lorsque l'Etat encaisse de l'argent, cela doit faire diminuer le niveau de sa dette financière.

M<sup>me</sup> Jost le reconnaît, mais elle explique que ces liquidités ont bel et bien été reçues, mais qu'elles n'ont pas pu être utilisées pour rembourser d'autres emprunts à ce moment-là, à savoir au moment de la fin de l'année civile.

Le député (PLR) répète sa question : si l'Etat encaisse des liquidités supplémentaires, cela devrait lui permettre de limiter sa dette.

M. Béguet répond que, si l'Etat n'avait eu que des emprunts à très court terme, alors il aurait été décidé de garder ces 198 millions en banque. Mais, en réalité, ces emprunts sont des emprunts bloqués. C'est la raison pour laquelle il n'était pas possible de mobiliser ces liquidités dès la fin de l'année. Il n'était donc pas possible d'avoir une diminution de 200 millions sur la dette nette.

M<sup>me</sup> Jost ajoute que la présentation de la dette se fait en fonction de la dette brute.

### Diapositive 16

M<sup>me</sup> Jost présente l'évolution de la dette sur l'année 2022. Si l'on regarde cette évolution depuis l'année 2020, l'on constate que la dette à la fin de l'année 2022 a baissé pour la deuxième année consécutive. Entre 2021 et 2022, la dette a baissé d'à peu près 900 millions de francs pour atteindre son niveau le plus bas, soit un niveau équivalent à celui de 2003.

Un autre élément présent dans le graphique concerne les intérêts (ligne rouge sur le graphique). Ces derniers ont également continué à baisser. La baisse est toutefois moins forte en 2022, ce qui s'explique par l'augmentation générale du niveau des taux.

En fin d'année 2022, les intérêts s'élevaient à 124 millions de francs, comparés à 126 millions d'intérêts en fin d'année 2021. Il faut toutefois relativiser cet écart en soulignant qu'à la fin de l'année 2022, il y avait seulement 0,6 million d'intérêts négatifs, par rapport à 5 millions d'intérêts négatifs à la fin de l'année 2021.

### Diapositive 17

M<sup>me</sup> Jost présente ensuite l'évolution de l'endettement moyen tel que défini dans la loi sur la gestion financière. Le graphique démontre que l'endettement moyen diminue de 0,06 milliard de francs et s'établit à 11,8 milliards, contre 12,4 milliards en 2021.

Une députée (S) demande ce qu'illustre l'échelle en pourcentage (à droite du graphique). M<sup>me</sup> Jost explique que la ligne verte du graphique représente la dette moyenne. L'échelle en pourcentage indique quant à elle un ratio qui mesure la proportion entre la dette et les revenus. La LGR parle de ce ratio en tant qu'objectif à long terme. Par exemple, le frein à l'endettement prévu par la loi se réfère à cet objectif. Quand la dette est au-dessus de cet objectif, un mécanisme est prévu qui contient différents seuils. La ligne orange représente le premier seuil prévu par ce mécanisme. On voit donc que l'objectif est en train d'être atteint, étant donné que la ligne verte baisse. Si l'objectif est atteint, alors le mécanisme du frein à l'endettement n'est pas déclenché.

### Diapositive 18

M<sup>me</sup> Jost présente l'illustration de l'évolution intra-annuelle de la dette pour la période 2021-2023.

Cette donnée prend en compte la dette à la fin de chaque mois et permet ainsi de mettre en avant la saisonnalité. Au printemps, les flux de trésorerie sont positifs. Les versements en matière d'acomptes des impôts et d'impôts de manière générale ont été importants à cette période. Sur la courbe rose représentant l'année 2022, l'on constate que c'est lors des derniers mois de l'année que la courbe fait une chute vertigineuse. Cela s'explique par le versement en toute fin d'année de 452 millions de francs que la Confédération a remboursé à la mi-décembre au titre des aides des cas de rigueur covid : le canton avait avancé la partie de la Confédération et la Confédération a remboursé ce montant à la mi-décembre, ce qui a fait sensiblement baisser le niveau de la dette.

Un député (PLR) souligne que ce graphique démontre qu'en fin d'année, la dette baisse, car les gens font leurs calculs d'impôts en fin d'année.

M<sup>me</sup> Jost reconnaît que la fin d'année correspond souvent à des versements importants, en plus des acomptes que les personnes font en fin d'année. En fin d'année 2022, ce phénomène a été particulièrement accentué.

#### Diapositive 19

M<sup>me</sup> Jost présente l'échéancier de la dette. La stratégie reste toujours la même : elle consiste à allonger la durée des emprunts pour limiter les risques liés aux liquidités. Pour ce faire, il convient donc de limiter les montants annuels. Pour l'année 2022, tous les emprunts à long terme arrivés à échéance ont été remboursés.

Un député (Ve) demande une précision quant aux emprunts à long terme : il demande si cela signifie que, jusqu'à l'échéance prévue, le taux fixe est bloqué. M<sup>me</sup> Jost confirme ces propos.

#### Diapositive 20

M<sup>me</sup> Jost présente la structure de la dette et sa répartition par créancier au 31 décembre 2022.

Elle présente l'évolution de cette répartition par rapport à l'année 2021 : en 2022, la dette continue à être principalement composée d'emprunts publics : 68% d'emprunt public, contre 72% en 2021. Elle relève par ailleurs que 11% de la dette sont composés d'obligations vertes. Elle indique que la durée de vie moyenne de la dette est stable.

#### Diapositive 21

M<sup>me</sup> Jost présente la courbe des taux d'intérêt.

Cette courbe a beaucoup évolué depuis l'année dernière. Les taux sont à nouveau positifs. La courbe présente désormais une pente pratiquement nulle : cela signifie que le coût de l'argent est pratiquement le même, quelle que soit la durée à laquelle on emprunte. L'ère des taux négatifs est donc définitivement révolue, la BNS continuant à appliquer une politique monétaire restrictive.

Un député (PLR) demande quel était le taux d'intérêt moyen pour l'année 2022.

M<sup>me</sup> Jost répond que le taux moyen pour l'année 2022 était d'environ 1%.

Un député (Ve) demande si l'Etat procède également à des emprunts à très court terme, similaires à ceux effectués par la Ville de Genève.

M<sup>me</sup> Jost répond que l'Etat fait également des emprunts à court terme, mais uniquement pour sa trésorerie. Le camembert présenté sur cette diapositive concerne les créanciers. S'agissant des emprunts mentionnés par le député (Ve), elle indique que la stratégie du Conseil d'Etat prévoit un maximum de 25% pour les emprunts à court terme. Dans la pratique, les emprunts à court terme sont inférieurs à cette limite. Ces emprunts à court terme sont généralement réalisés auprès de banques.

Le député (Ve) demande si la FIFA fait également partie des contreparties, comme cela a pu être le cas à la Ville de Genève. M<sup>me</sup> Jost répond par la négative.

### Diapositive 22

M. Beun présente les risques, les garanties ainsi que les litiges en cours.

S'agissant du litige sur le calcul du montant de la recapitalisation de la FPTPG, un député (S) relève une « *non-prise en compte par le Conseil d'Etat dans le cadre de [ladite] recapitalisation (écart de 20 millions) d'une provision technique pour événements spéciaux de 25 millions* ». Il demande quels sont les événements spéciaux qui sont ici visés.

M. Beun répond que cette provision visait à faire face aux effets du covid. La Cour de justice s'est prononcée en retenant qu'en 2019, la pandémie n'était pas encore présente. La Cour a ainsi considéré que les TPG n'étaient pas en droit de demander ce montant supplémentaire pour l'année 2019. Les TPG ont fait recours auprès du Tribunal fédéral.

Le député (S) demande quelles seraient les conséquences pour l'Etat si le Tribunal fédéral venait à donner raison aux TPG sur cette provision pour l'année 2019.

M<sup>me</sup> Fontanet répond que l'Etat devrait alors payer 118 millions de francs au lieu de 98 millions.

### Diapositive 23

M. Beun présente les cautions simples des garanties. Il souligne que les TPG représentent les montants les plus importants.

Un député (LC) rappelle qu'au vu du montant important des TPG, la Cour des comptes avait émis des commentaires. Il demande si le seuil ne devient pas un peu trop lourd.

M. Beun répond par la négative : ces emprunts servent à financer des biens qui sont amortissables. Aussi, ces amortissements seront couverts par la subvention de fonctionnement.

Le député (LC) souligne qu'il s'agit quand même toujours de coûts qui sont à la charge de l'Etat. M. Beun répond que, temporairement, ces coûts ne sont pas à la charge de l'Etat, mais à terme oui.

Un député (S) demande quel est le coût de ces garanties. M<sup>me</sup> Jost répond que le coût s'élève à un huitième de pour cent. Le député (S) demande quel est le risque que cette garantie soit actionnée. M. Beun répond que, pour le département, il n'y a pas de risque que cette garantie soit actionnée.

## **Revenus fiscaux**

### ***Présentation de M. David Miceli, économètre, administration fiscale cantonale/DF***

#### Diapositive 38

M. Miceli indique tout d'abord que les revenus fiscaux présentent un niveau record dans les comptes 2022. Il présente la répartition des différents impôts dans les revenus fiscaux, revenus qui s'élèvent à 9269 millions de francs.

Parmi les revenus fiscaux de 2022, 57% proviennent des impôts des personnes physiques. La part des impôts provenant des personnes physiques a été renforcée. Viennent ensuite les impôts des personnes morales qui représentent 22%.

M. Miceli souligne que ces deux pourcentages (57% pour les personnes physiques et 22% pour les personnes morales) représentent donc à eux deux plus de  $\frac{3}{4}$  des revenus fiscaux. Le reste des revenus est réparti entre les autres impôts (12%) et les parts cantonales à des impôts fédéraux (9%). Sur les « autres impôts », il explique que ce sont les impôts non périodiques qui sont listés sur la diapositive.

### Diapositive 39

M. Miceli présente la part de l'impôt correspondant au 1% des contribuables avec l'impôt le plus élevé. Pour les personnes physiques, cette part est de 32,3% concernant l'impôt cantonal sur le revenu et de 65,7% pour l'impôt cantonal sur la fortune. Pour les personnes morales, cette part est de 87,2% pour l'impôt cantonal sur le bénéfice et de 88,1% pour l'impôt cantonal sur le capital.

Le président ne comprend pas quel pourcentage est représenté par ces statistiques.

M<sup>me</sup> Fontanet répond qu'il s'agit du poids que représente le 1% de contribuables qui ont les impôts les plus élevés par rapport au montant total. Ces 1% de contribuables paient par exemple 32,3% du montant total de l'impôt perçu sur le revenu. Tous les chiffres présentés par M. Miceli suivent ce même principe.

Une députée (S) demande au département de rappeler quel est le pourcentage des entreprises qui ne paient pas d'impôts.

M. Miceli répond que 63% des entreprises ne paient pas d'impôts sur le bénéfice, car elles ne dégagent pas suffisamment de bénéfices. Pour le capital, seulement 12% des entreprises ne paient pas cet impôt. Cet impôt est donc payé par pratiquement toutes les entreprises. Pour les personnes physiques, 36% ne paient pas d'impôt sur le revenu, tandis qu'un peu moins de 70% ne paient pas d'impôt sur la fortune.

Ces chiffres ainsi que ceux présentés sur la part représentée par le 1% de contribuables qui ont les impôts les plus élevés démontrent que l'impôt est concentré sur un très petit nombre de contribuables. Cela représente des difficultés pour l'avenir : si ces contribuables ont des situations qui évoluent de manière imprévisible, il est en effet très difficile d'anticiper avant que l'année ne commence quelles sont les évolutions pour ce type de contribuables.

### Diapositive 40

M. Miceli présente l'évolution de la concentration de l'impôt des personnes morales sur le bénéfice entre les différentes branches d'activités les plus importantes.

Par le passé, cet impôt cantonal sur le bénéfice était concentré sur l'horlogerie, le commerce international et le secteur financier. Chacun de ces 3 secteurs représentait à peu près 20%. Ces trois branches représentaient donc plus de 60% de cet impôt. Mais l'entrée en vigueur de la RFFA a sensiblement changé cette concentration. Les statuts fiscaux privilégiés dont bénéficiaient certaines entreprises jusqu'en 2019 ont pris fin. La RFFA a ainsi conduit à une

augmentation du taux d'imposition pour ces entreprises. Pour les entreprises qui n'avaient pas de statut spécial, le taux a nettement baissé. La conjugaison de ces deux conditions, à savoir une hausse d'un côté et une baisse de l'autre, a fait que certains secteurs ont commencé à prendre plus d'importance. C'est le cas du commerce international : beaucoup d'entreprises de ce secteur étaient concernées par les statuts fiscaux privilégiés. On voit donc qu'à partir de 2020 la ligne rouge concernant le commerce international est propulsée à un niveau proche des 50%. Puis ce pourcentage est carrément dépassé en 2022.

On voit donc que la part du commerce international a augmenté, alors que les deux autres ont diminué. Toutefois le domaine de l'horlogerie et bijouterie et celui des banques et assurances continuent à être des secteurs qui représentent une concentration importante de cet impôt.

Le président relève qu'entre 2018 et 2022, la ligne relative aux banques a fait une chute conséquente. Il demande quelles sont les raisons de cette chute.

M. Miceli répond que ce graphique présente des pourcentages relatifs : ainsi, si un secteur monte, la part des autres descend. Ce sont donc des comparaisons relatives. Certes, la concentration de l'impôt provenant des banques a diminué, mais le niveau d'impôts pour ces branches est resté important.

Une députée (S) demande comment, au sein de la tranche des personnes morales, se répartissent l'impôt sur le bénéfice et l'impôt sur le capital.

M. Miceli répond que, pour les personnes morales, l'impôt sur le bénéfice représente vraiment la majeure partie de l'impôt. Avec l'entrée en vigueur de la RFFA, l'impôt sur le capital a diminué graduellement. Dans les comptes 2022, les revenus de l'impôt sur le bénéfice des personnes morales s'élèvent à 1,8 milliard de francs, alors que les revenus de l'impôt sur le capital sont de 215 millions.

Un député (Ve) indique qu'il serait intéressant d'obtenir de la part du département le même graphique, mais en valeurs absolues et non pas relatives. Concernant le commerce international, il retient des propos de M. Miceli que ce secteur a connu une augmentation importante du taux d'imposition vu que beaucoup d'entreprises de ce domaine bénéficiaient de statuts privilégiés. Il se demande si la hausse de la part de cette branche d'activité ne s'explique pas également par la situation internationale : la crise du covid et l'augmentation du prix de l'énergie ont représenté des situations instables qui ont eu un impact positif sur la part de l'impôt lié au commerce international.

M. Miceli indique que cette analyse viendra plus tard dans sa présentation. Ce graphique a pour but de donner une idée globale du contexte. Ces différentes diapositives servent principalement à démontrer qu'il y a une

concentration importante de l'impôt sur un petit nombre de contribuables et que certains secteurs représentent des parts importantes de l'impôt sur le bénéficiaire pour les personnes morales.

#### Diapositive 41

M. Miceli présente l'estimation des impôts périodiques. Les impôts périodiques sont des impôts qui ne peuvent pas être déterminés autrement que par une estimation au moment où les comptes sont bouclés. Lorsque l'Etat boucle les comptes de l'année 2022, il n'a encore reçu aucune déclaration des personnes physiques vu que le délai est fixé à la fin du mois de mars 2022 pour les personnes physiques qui sont imposées aux barèmes ordinaires. La même situation se présente pour les personnes morales. Par conséquent, pour boucler les comptes, l'on est obligé d'estimer ces impôts. Cette estimation se fait à l'aide de modèles qui sont différents suivant le type d'impôts. Pour l'impôt à la source, mois après mois, l'on connaît l'impôt prélevé par les employeurs, ce qui permet d'avoir un peu d'anticipation dans les informations. Mais de manière générale, pour les personnes physiques et pour les personnes morales, l'on utilise la dernière période fiscale qui est suffisamment connue pour faire ces estimations. Pour 2022, l'on se base donc sur la période 2021. A l'aide de modèles et d'hypothèses, on projette ces estimations sur l'année qui suit.

#### Diapositive 42

M. Miceli explique que, lorsqu'on boucle les comptes, l'impôt périodique est complètement estimé pour l'année visée par les comptes. Donc les années suivantes, au fur et à mesure que les informations parviennent à l'administration fiscale cantonale au sujet des années antérieures, des correctifs d'estimation sont inscrits pour les années qui suivent. Lorsque plus de 5 ans se sont écoulés, c'est directement au niveau comptable que le suivi se fait. Chaque fois qu'un bordereau est notifié, cela vient impacter les comptes. Dans les comptes 2022, on voit que la partie la plus importante concerne l'estimation 2022, suivie des correctifs des années 2021 à 2017 ainsi que de toutes les années antérieures. Concernant le correctif 2021, il tient à rappeler que ce correctif est important, car l'estimation de l'année 2021 avait été particulièrement compliquée compte tenu du contexte particulier. Ce correctif 2021 représente donc le premier correctif effectué sur la base des données à disposition de l'administration.

#### Diapositive 43

M. Miceli continue sa présentation avec les impôts non périodiques. Pour ces impôts, le processus est plus simple dans la mesure où il n'est pas nécessaire de les estimer. Souvent, cela concerne des impôts en lien avec des événements qui ont eu lieu pendant l'année qui vient de s'écrouler. Pour

déterminer le montant inscrit au budget, cela se fait en se référant au montant qui est présent dans l'historique connu au moment où le budget est établi.

#### Diapositive 44

M. Miceli commente la comparaison entre les comptes et le budget au niveau des revenus fiscaux. Les écarts principaux proviennent de l'impôt sur le revenu et sur la fortune des personnes physiques (+ 682). En effet, ces impôts se sont révélés beaucoup plus importants que ce qui avait été constaté les autres années. Concernant l'impôt sur le bénéfice et sur le capital des personnes morales (+ 672), si l'on analyse cet écart de manière proportionnelle au volume de l'impôt, l'on constate que l'écart est encore plus important que pour les personnes physiques. Des écarts sont également présents pour les impôts non périodiques, notamment + 55 millions de francs sur les impôts sur les bénéfices et les gains immobiliers ou encore + 78 millions pour le produit des successions et donations.

Un député (Ve) demande si, quand on parle de budget 2022, il s'agit de la dernière prévision budgétaire qui avait été présentée avant que ledit budget ne soit refusé. M<sup>me</sup> Fontanet répond par l'affirmative.

M. Miceli conclut sur cette diapositive en indiquant que l'écart global de 1761 millions de francs représente un écart massif jamais atteint auparavant.

#### Diapositive 45

M. Miceli présente de manière détaillée ce dépassement record du budget.

Il découpe cet écart entre différentes sous-catégories. Il fait notamment la distinction entre l'écart qui est relatif à l'évolution de l'année 2022 et l'écart qui est relatif aux correctifs des années antérieures (2017 à 2021). Enfin, il sépare également les correctifs effectifs pour les années antérieures à 2017 ainsi que les amendes fiscales et les autres éléments.

L'essentiel de l'écart provient d'une différence sur l'impôt courant, celui qui concerne l'année fiscale 2022 pour les personnes physiques et les personnes morales. A elle seule, cette sous-catégorie représente un écart de +1248 sur un écart total de +1761.

Une députée (MCG) souhaite entendre l'AFC sur les circulaires qu'elle transmet aux entreprises afin de connaître leur situation. En 2022, une circulaire supplémentaire en plus de celles qui sont envoyées périodiquement chaque année avait été envoyée aux entreprises. La dernière circulaire remonte à l'automne 2022.

M<sup>me</sup> Fontanet confirme qu'une circulaire a été envoyée en janvier et une autre à la fin du mois d'août. Pour l'année 2022, la circulaire du mois de janvier précédait le début du conflit en Ukraine, raison pour laquelle l'AFC a décidé

d'envoyer une circulaire supplémentaire au mois d'avril dont le résultat a été traité au mois de mai.

La députée (MCG) en déduit que les entreprises n'avaient pas envisagé dans cette circulaire du mois d'avril les résultats faramineux qu'elles connaîtraient pendant l'année 2022.

M<sup>me</sup> Fontanet précise qu'à ce moment-là, le projet de budget était déjà fermé depuis fin 2021, soit au moment du refus du budget. Le projet de budget s'était donc basé sur la situation du mois de novembre 2021, période à laquelle avaient eu lieu les dernières estimations. Les circulaires envoyées durant l'année 2022 avaient uniquement pour but de savoir où en étaient les entreprises au milieu de l'année et pour que ces informations puissent être utilisées en lien avec le budget 2023.

M. Miceli tient à expliquer pourquoi des écarts aussi énormes sont apparus. Comme l'a expliqué M<sup>me</sup> Fontanet, le budget 2022 a été préparé à l'automne 2021. En 2021, la situation était très différente : l'année avait été marquée par les mesures en lien avec le covid. En 2021, il n'y avait pas encore eu les événements en Ukraine qui ont généré d'importantes opportunités pour certains secteurs, comme cela a été présenté lors de l'analyse de l'évolution de la part de l'impôt provenant de la branche du commerce international. Il faut donc tenir compte du contexte dans lequel a été prévu le budget 2022. Les hypothèses qui avaient été faites étaient importantes et de la croissance était prévue sur 2022, mais ces hypothèses étaient à mille lieues de l'extraordinaire évolution qu'ont connue certains secteurs économiques.

#### Diapositive 46

M. Miceli présente la contribution des différents impôts à l'écart de +1248 millions sur l'impôt courant 2022. Ce graphique met en avant la part de l'écart que représente chacun des différents types d'impôts. Il en ressort que la part de l'écart expliquée par l'impôt des personnes morales est très importante.

#### Diapositive 47

M. Miceli explique que ce graphique présente la part des correctifs d'estimation (+414 millions de 2017 à 2021) des correctifs relatifs aux personnes physiques et de ceux relatifs aux personnes morales.

#### Diapositives 48 et 49

M. Miceli indique que ces diapositives présentent des pistes d'explication pour l'écart important qui a été constaté.

Parmi les incertitudes qui étaient présentes dans le cadre du budget 2022, il y a notamment le fait que ledit budget a été préparé en septembre 2021, soit avant l'invasion russe en Ukraine.

Au fur et à mesure qu'elle recevait les informations sur l'année 2021, l'AFC a réalisé que la situation réelle était bien meilleure que ce que pouvaient laisser penser les modèles, en particulier pour les contribuables les plus importants : surtout pour les personnes morales, mais également pour certains contribuables parmi les personnes physiques qui se trouvent parmi les plus gros contribuables du canton.

Pour les impôts non périodiques, des suppléments qui n'avaient pas pu être envisagés au moment où le budget a été établi ont continué à apparaître.

#### Diapositive 50

M. Miceli présente le détail des écarts pour ce qui concerne l'impôt cantonal sur le revenu et la fortune (personnes physiques). Les barres de couleur bleue représentent la situation telle qu'elle était connue au moment de l'établissement du budget 2022. Au moment où le budget 2022 est établi, l'AFC dispose d'une bonne connaissance des années 2019 et 2020. A l'aide d'hypothèses de croissance, elle établit des modèles jusqu'à l'année 2022. Mais au moment de boucler les comptes 2022, l'AFC connaît désormais de manière assez nette ce qui se passe en 2021 et elle constate alors un écart très important. Ledit écart est pratiquement de 300 millions de francs entre l'évaluation qui était faite fin 2021 et la situation actuelle. Au moment du bouclage des comptes, l'écart explique le correctif pour les personnes physiques. Et l'écart explique également le correctif pour l'année 2022 pour la partie relative à l'impôt.

#### Diapositive 51

M. Miceli indique que cette diapositive représente la même analyse des écarts, mais pour l'impôt cantonal sur le bénéfice et le capital (personnes morales).

Au moment du bouclage des comptes, l'information dont dispose l'AFC est beaucoup plus fine que lors de l'établissement du budget. On voit donc que la situation est la même pour les personnes morales que pour les personnes physiques. On voit qu'en proportion, l'écart est encore plus important pour les personnes morales comme cela a déjà été évoqué précédemment. Cela s'explique par le fait que les hypothèses se sont nettement améliorées.

#### Diapositive 52

M. Miceli détaille l'amélioration des hypothèses de croissance du bénéfice pour l'année 2022 pour les différents secteurs économiques classés par importances décroissantes dans ce tableau.

Il indique que l'écart qui était prévu dans le B2022, à savoir un écart de +7,3% correspond à ce qui est constaté lors de bonnes années. L'écart qui a été

constaté lors du bouclage des comptes C2022, à savoir un écart de +31,6%, est un écart tout à fait exceptionnel qui n'a jamais été constaté auparavant.

### Diapositive 53

M. Miceli présente ensuite la contribution des différentes branches économiques à l'écart sur l'impôt sur le bénéfice. Il ressort de ce tableau que le commerce international représente nettement la partie la plus importante de cet écart (+395 sur un écart total de +555). Les branches « Horlogerie et bijouterie », « Banques et assurances » ainsi que « Immobilier » contribuent également dans une moindre mesure à cet écart important. Il précise que l'écart de +555 présent dans ce tableau représente l'écart entre les comptes 2022 et le budget 2022.

Un député (S) demande si, dans la réponse qui est fournie à l'AFC dans les différentes circulaires par les banques et assurances, la réponse faite par le Credit Suisse anticipait un certain nombre de problématiques que la banque allait rencontrer ou si tout le monde répond de manière positive au sein de ces circulaires. Il demande si l'AFC a pu anticiper la situation de Credit Suisse sur la base de ces informations.

M. Miceli répond de manière globale sur les circulaires, indiquant ne pas pouvoir donner d'informations particulières sur le cas de la banque Credit Suisse. Chaque entreprise répond pour elle-même en fonction de ce qu'elle connaît de son évolution future. Les entreprises de ce secteur ont donc répondu en fonction de ce qu'elles connaissaient de leur situation au moment où elles remplissent la circulaire. L'AFC n'interroge pas de manière systématique toutes les entreprises d'un secteur. Entre 150 et 200 entreprises reçoivent le formulaire et répondent aux questions. Tous les secteurs sont représentés. Pour les secteurs qui ont un poids important comme les trois premières branches du tableau, l'AFC tâche d'avoir au moins la moitié de l'impôt englobé dans le cercle des entreprises interrogées. L'AFC interroge de manière privilégiée les entreprises qui ont les bénéfices les plus importants. Pour les secteurs qui ont un poids inférieur à 10%, la récolte des informations et l'utilisation du questionnaire se font différemment : l'on interroge moins ces petites entreprises, car l'évolution de leur impôt est moins de nature à impacter le résultat final. Pour la branche de l'horlogerie, pratiquement l'entier de l'impôt est compris dans les entreprises qui sont interrogées, mais cela est particulier à ce secteur.

Un député (S) relève qu'il est souvent dit que la stratégie de l'Etat consiste à faire des hypothèses prudentes lorsqu'il établit son budget. Il demande si l'impression de l'AFC sur ces questionnaires est que les entreprises répondent au plus près de leur véritable situation ou bien si elles aussi répondent de

manière prudente. Il demande s'il arrive à l'AFC d'avoir des surprises par rapport à la réponse qui avait été donnée dans le questionnaire et la situation future de l'entreprise en question.

M. Miceli indique qu'il ne peut pas répondre de la même manière pour toutes les entreprises. Certaines entreprises sont fiables dans les réponses qu'elles transmettent, en tout cas, pour ce qui est des comptes. Mais, pour le budget, la tâche est plus délicate, parce qu'il est difficile de se projeter dans une année qui n'a pas encore commencé. Certaines entreprises donnent des réponses pratiquement identiques à ce qui constituera la taxation effective et d'autres entreprises sont plutôt conservatrices dans les réponses qu'elles donnent.

Un député (S) demande si le modèle qui est utilisé par l'AFC à Genève fait l'objet d'échanges avec les autres cantons. Il demande si chacun des 26 cantons suit un modèle différent. Il précise qu'il ne tient pas ici à critiquer l'approche de Genève, relevant que d'autres cantons ont également eu des écarts importants ces dernières années. Il souhaite simplement savoir si des échanges se font entre les cantons sur ces questions.

M. Miceli répond que l'AFC a initié un échange avec les principaux cantons qui ressemblent le plus au système mis en place à Genève. Sur la base des informations récoltées lors de l'échange qui a eu lieu avec le canton de Zurich, il semblerait que ce canton rencontre exactement le même problème que celui que Genève connaît actuellement. L'idée est de poursuivre avec les autres cantons romands ainsi qu'avec d'autres cantons qui ressemblent à Genève, comme Bâle-Ville. En plus d'essayer de comprendre s'ils sont confrontés aux mêmes problèmes que Genève, cela permet également de savoir comment ces autres cantons s'y prennent et si nous sommes vraiment tous dans le même bateau. Cela permet enfin de réfléchir ensemble aux stratégies qui doivent être mises en place.

#### Diapositives 54 et 55

M. Miceli passe à la présentation de l'évolution des différents éléments dans l'historique des comptes, en commençant par les droits d'enregistrement et l'impôt sur les bénéficiaires et gains immobiliers. Il explique que, lorsqu'on a préparé le budget 2022, l'on avait l'impression que la dernière année disponible était hors norme, mais qu'il était impossible d'avoir la certitude que cela se reproduirait ou non en 2022.

#### Diapositive 56

M. Miceli explique que ce graphique démontre le nombre d'opérations très important qui a généré plus d'un million de francs d'impôt sur les bénéficiaires et gains immobiliers en 2021 : on voit que la tendance reste à la hausse par

rapport aux années précédentes, mais que la hausse est tout de même en net recul par rapport à l'année 2021.

#### Diapositive 59

M. Miceli présente l'évolution de l'impôt des personnes physiques.

Sur ce graphique, la partie qui est représentée en bleu foncé montre l'impôt définitif. Les parties représentées en bleu clair représentent quant à elles ce qui est encore inconnu et donc estimé.

#### Diapositive 60

M. Miceli présente le même graphique pour l'impôt cantonal sur le bénéfice et le capital, à savoir l'évolution de l'impôt des personnes morales. Il distribue une version corrigée de cette diapositive, fournie par l'AFC.

La RFFA signifiait une perte de recettes fiscales. On constate une reprise en 2021, mais, malgré cette reprise, l'on reste encore en 2021 en dessous du niveau pré-réforme fiscale. En 2022, l'on constate une accélération de l'impôt des personnes morales à mettre en relation avec les événements particuliers de l'exercice 2022, événements particuliers qui concernent principalement le secteur du commerce international.

Un député (Ve) souhaiterait également que l'AFC présente des statistiques sur l'évolution de cet impôt suite à l'entrée en vigueur de la RFFA. Il demande s'il est possible de connaître la somme des bénéficiaires, non pas l'imposition des personnes morales, mais la somme de leurs bénéfices.

M. Miceli rappelle que certaines entreprises bénéficiaient d'un statut spécial : pour ces entreprises, une partie du bénéfice n'était pas taxé à 100%. Il ne sait pas si l'information demandée par le député (Ve) demeure dès lors pertinente pour la commission. Le député (Ve) indique qu'il trouverait quand même intéressant de connaître les bénéficiaires enregistrés par ces personnes morales.

Un député (S) pose une question sur la part de l'écart relative aux amendes (+ 43 millions, diapositive 45). Il demande si ces amendes concernent un petit nombre de contribuables qui paient de grosses amendes ou plutôt de nombreux contribuables qui paient de petites amendes.

M. Miceli répond qu'il ne dispose pas de cette information. De manière générale, les amendes concernent plutôt des personnes physiques que des personnes morales. En général, ces amendes sont en relation avec les contribuables qui sont en litige avec le contrôle fiscal. Ces dossiers durent souvent plusieurs années. Il arrive que l'Etat de Genève gagne sur certains dossiers. L'essentiel du montant est à mettre en relation avec ce genre de dossiers. Il répète qu'il n'a pas d'informations plus précises à ce sujet.

Un député (S) revient sur la diapositive 56 qui présente le nombre élevé de transactions importantes en lien avec l'impôt sur les bénéfiques et les gains immobiliers : il relève que la courbe en question monte de manière très prononcée en 2021.

M. Miceli répond que cet impôt sur les bénéfiques et les gains immobiliers ne concerne que les privés et qu'il ne concerne que les personnes physiques. Dans le cadre de cet impôt, ne sont taxées que les transactions qui concernent les contribuables qui ont conservé leurs immeubles pendant moins de 25 ans. Si le contribuable a gardé son immeuble pendant plus de 25 ans, alors l'immeuble ne génère aucun impôt, même si la transaction est faramineuse. Le pic de 2021 est à mettre en relation avec quelques transactions exceptionnelles. Ces transactions ont par ailleurs fait l'objet d'attention particulière dans la presse.

## **Charges de fonctionnement**

### *Présentation par M. Yves Fornallaz, directeur du budget/DF*

M. Fornallaz indique que le tome 2 contient le compte de fonctionnement et a donc pour objectif de présenter le compte de fonctionnement en détail par politique publique et par programme.

#### Diapositive 63

M. Fornallaz présente la table des matières des comptes de fonctionnement 2022.

Il passe ensuite à la présentation des crédits supplémentaires, indiquant que cette présentation se fait chaque année. Le but de cette présentation est de passer en revue les dépassements et les crédits supplémentaires octroyés par la commission.

#### Diapositive 65

M. Fornallaz détaille les charges par politique publique au budget selon les douzièmes provisoires et aux comptes 2022. Ce qui ressort de ces graphiques, c'est la progression importante de la politique publique I, qui passe de 9% dans le budget à 15% aux comptes. Cela est dû à l'affectation à la réserve budgétaire de 606 millions de francs destinés à amortir la réserve. Deux autres évolutions importantes sont à relever : la politique publique F et la politique publique C. La politique publique F augmente un peu en valeur absolue, mais diminue en proportion (elle passe de 24% au budget à 22% dans les comptes). Cela est dû aux mécanismes salariaux octroyés dans les comptes 2022. C'est également dû aux crédits supplémentaires liés à la crise ukrainienne. La politique publique C concerne quant à elle le domaine du social. Elle diminue dans les comptes,

passant de 24% dans le budget à 21% dans les comptes. Cela s'explique par le recours moins important aux prestations sociales et aux subventions octroyées aux personnes physiques.

#### Diapositive 66

M. Fornallaz présente les revenus par politique publique au budget selon les douzièmes provisoires et aux comptes 2022. Il souligne que les revenus des autres politiques publiques augmentent (partie en bleu clair dans le camembert de gauche). Les principaux éléments à relever dans ces évolutions concernent la politique publique J. Cette dernière passe, en valeur absolue, de 56,1 millions de francs au budget à 115,8 millions dans les comptes. Cette évolution importante des revenus de la politique publique J s'explique par une confiscation pénale exceptionnelle de 60 millions de francs. Par ailleurs, ce graphique illustre également l'impact du remboursement par la Confédération de sa part relative aux cas de rigueur covid pour un montant de 11 millions.

#### Diapositive 67

M. Fornallaz explique que ce graphique offre une comparaison entre le montant qui figure aux comptes et le montant qui résulte après l'octroi des crédits supplémentaires.

Il explique également ce que représentent les 90 millions de francs de crédits supplémentaires : ces derniers ont été accordés pour couvrir les mécanismes transversaux, les annuités ainsi que les conséquences de la vie chère, etc.

Au total, les comptes 2022 présentent des charges inférieures de 59 millions de francs par rapport au budget 2022 nature 30 et aux crédits supplémentaires accordés par la commission des finances en 2022. Cela signifie que, globalement, le total des crédits est supérieur aux dépenses dans les comptes de 59 millions de francs.

Une députée (S) demande comment l'on explique le fait que les charges soient en recul par rapport au budget.

M. Fornallaz répond que cela est dû à la difficulté d'engager les ressources suffisamment tôt. Certaines politiques publiques présentent des écarts plus importants, c'est le cas de la politique publique H qui concerne la sécurité. On constate que 14 millions de francs n'ont pas été dépensés. Cela est dû à des vacances et à des difficultés à occuper les postes. Certains écarts sont aussi liés à des turn-over importants. Plusieurs facteurs expliquent donc la répartition de cet écart entre toutes les politiques publiques.

La députée (S) demande si cet écart est principalement causé par des vacances de postes.

M. Fornallaz répond par l'affirmative, mais ajoute qu'il faut également prendre en compte l'instabilité qui était présente en début d'année 2022.

#### Diapositive 68

M. Fornallaz présente le même comparatif entre les comptes 2022 et le budget 2022, mais cette fois-ci sur la nature 31 dudit budget.

Dans cette configuration, les comptes 2022 présentent des charges inférieures de 49 millions de francs par rapport au budget 2022 de nature 31 et aux crédits supplémentaires accordés par la commission des finances en 2022. Le Conseil d'Etat est donc venu avec un crédit supplémentaire pour combler cet écart de 49 millions.

Il présente l'explication de cet écart : seule une partie des reports de crédits est utilisée. Souvent, les 16 millions de ces crédits supplémentaires des reports ne sont pas utilisés. Par ailleurs, d'autres montants n'ont pas été utilisés dans le cadre du covid. Par exemple, 5 millions du crédit supplémentaire sur les masques n'ont pas été utilisés compte tenu de l'évolution de la pandémie.

#### Diapositive 69

M. Fornallaz présente l'écart entre les comptes et le budget nature 36. Cette fois-ci, les charges présentent une différence de 283 millions de francs par rapport aux budgets 2022 et aux crédits supplémentaires accordés par la commission des finances en 2022.

Parmi ce crédit non utilisé de 283 millions de francs, il faut rappeler que, parmi les crédits supplémentaires qui avaient été accordés, il y avait un crédit important de 123 millions octroyé pour les cas de rigueur. Sur ces 123 millions de francs, 110 millions n'ont pas été utilisés. De plus, sur le crédit supplémentaire de 44 millions de francs octroyés pour l'accueil migratoire, 33 millions n'ont pas été dépensés.

#### Diapositive 70

M. Fornallaz présente ensuite les trois étapes de la chronologie relative au dépôt des crédits supplémentaires durant l'année 2022.

Il explique que ce procédé exceptionnel s'explique par le refus du projet de budget 2022 par le Grand Conseil en date du 9 décembre 2021. Les trois étapes successives sont les suivantes : **(1)** demandes de crédits supplémentaires covid 33 millions ; **(2)** demandes de crédits supplémentaires acceptées par la COFIN le 2 mars 2022 pour 143 millions de francs, dont 82 millions pour les crédits supplémentaires impératifs et 61 millions de crédits supplémentaires transversaux ; **(3)** demandes de crédits supplémentaires acceptées après le 2 mars 2022 au fil de l'eau à hauteur de 418 millions de francs.

Au total, pour l'exercice, 2022, les crédits supplémentaires accordés par la COFIN s'élèvent à 549 millions de francs.

### Diapositive 71

M. Fornallaz présente le graphique illustrant les crédits supplémentaires 2022 accordés par la COFIN liés au covid par politique. Sur les 263 millions de francs de crédits supplémentaires en lien avec la crise sanitaire, la répartition est la suivante : pour la politique publique D : 10 millions pour les acteurs culturels ; pour la politique publique K : 94 millions pour la cellule de suivi du covid aux HUG ainsi que pour le dispositif covid de l'IMAD ; pour la politique publique L : 128 millions pour les cas de rigueur ; pour la politique publique M : 28 millions accordés aux TPG. Le total de 263 millions est obtenu en ajoutant les crédits supplémentaires accordés aux politiques publiques E et F, respectivement 1 et 2 millions de francs.

### Diapositive 72

M. Fornallaz présente la même répartition entre les différentes politiques publiques pour les autres crédits supplémentaires 2022, à savoir les crédits supplémentaires qui n'étaient pas liés à la crise sanitaire.

Il donne des explications pour chacune des politiques publiques :

- Politique publique A : crédits supplémentaires de 8 millions de francs, dont 6 millions pour la Croix-Rouge.
- Politique publique B : crédits supplémentaires de 33 millions de francs : cela concerne les reports budgétaires, notamment 10 millions pour l'OCSIN et 7 millions pour l'OCBA.
- Politique publique C : crédits supplémentaires de 78 millions de francs, principalement pour l'Hospice général.
- Politique publique D : crédits supplémentaires inférieurs à 1 million de francs.
- Politique publique E : crédits supplémentaires de 5 millions de francs.
- Politique publique F : crédits supplémentaires de 57 millions de francs : ils concernent principalement les mécanismes salariaux et les nouveaux postes. L'on retrouve également 10 millions liés à la crise ukrainienne ainsi que l'aide complémentaire accordée à l'Université de Genève.
- Politique publique G : crédits supplémentaires de 2 millions de francs.
- Politique publique H : crédits supplémentaires de 38 millions de francs, dont 21 millions pour le transfert des agents de détention de la CPEG à la caisse de la police.

- Politique publique I : crédits supplémentaires de 10 millions de francs : ils concernent les intérêts.
- Politique publique J : crédits supplémentaires de 4 millions de francs.
- Politique publique K : crédits supplémentaires de 78 millions de francs : l'on retrouve principalement les crédits supplémentaires accordés aux HUG, ainsi que 27 millions pour l'énergie et 19 millions pour les problèmes de sous-couverture des HUG.
- Politique publique L : crédits supplémentaires de 6 millions de francs.
- Politique publique M : crédits supplémentaires de 11 millions de francs.

#### Diapositive 73

M. Fornallaz indique que ce graphique illustre la même représentation des différents crédits supplémentaires, mais répartis entre les natures (nature 30, nature 31, nature 34 et nature 36). Là aussi, la distinction est faite entre les crédits supplémentaires liés au covid et les autres.

#### Diapositive 74

M. Fornallaz présente l'évolution des crédits supplémentaires accordés par la COFIN depuis 2014.

Ce graphique démontre que le montant total des « autres crédits supplémentaires » est beaucoup plus important en 2022 que par le passé : en effet, ce total s'élève à 330 millions de francs en 2022, contre 50 millions en 2021 et 60 millions en 2020. Cette augmentation importante s'explique par différents facteurs : l'ajustement par rapport aux douzièmes provisoires, les conséquences de la crise ukrainienne, les besoins dans le domaine de l'énergie, etc.

#### Diapositive 77

M. Fornallaz présente la comparaison des charges entre les comptes 2022 et le budget selon les douzièmes provisoires.

Il détaille la répartition des charges par politique publique. Pour établir ce tableau, l'on compare les douzièmes provisoires et les charges aux comptes 2022. L'on constate que les charges sont supérieures aux douzièmes provisoires : les charges aux comptes 2022 s'élèvent à 10 459,6 millions de francs, soit 1163,7 millions de plus que le budget selon les douzièmes provisoires qui tablait sur 9295,9 millions. Toutefois, si l'on tient compte des crédits supplémentaires de la commission des finances et des crédits supplémentaires du Conseil d'Etat, l'on constate que, sur la plupart des politiques publiques, les charges sont respectées.

## **Péréquation intercantonale (RPT)**

*Présentation de M. Pierre Beguet, directeur général des finances/DF*

### Diapositive 80

M. Béguet présente les chiffres de la péréquation financière intercantonale pour l'année 2022.

En 2022, le canton de Genève a versé 303,7 millions de francs pour la péréquation des ressources et 4,3 millions pour la compensation des cas de rigueur. En parallèle, le canton a reçu 157,5 millions au titre de la compensation des charges excessives.

Au total, la participation nette du canton pour l'année 2022 s'élève donc à 150,5 millions.

### Diapositive 81

M. Béguet explique que cette courbe illustre l'évolution des paiements nets du canton de Genève depuis 2014. L'on constate qu'en 2019, le sommet est atteint. Pour les années 2020, 2021 et 2022, la courbe baisse très nettement, illustrant l'effet de la révision de la loi fédérale sur la péréquation financière et la compensation des charges (PFCC). L'on constate donc que cette réforme a été extrêmement bénéfique pour le canton de Genève. En effet, sur ces trois dernières années, les paiements nets ont baissé de moitié et sont passés de 300 millions de francs en 2019 à 151 millions en 2022. Cette réforme a été extrêmement bénéfique pour l'ensemble des cantons contributeurs et donc y compris pour Genève.

M. Béguet explique la méthode de calcul qui est utilisée pour calculer la participation à la péréquation financière. Pour effectuer ce calcul, l'on se base sur l'assiette fiscale du canton sur les trois dernières années. Durant cette période, Genève a connu une forte croissance de son assiette fiscale. C'est donc seulement dans trois ans que les effets de cette forte croissance des impôts impacteront le calcul de la péréquation financière. Genève devra contribuer davantage par rapport aux autres cantons. Il ne faut donc pas oublier que la bonne nouvelle que l'on constate dans les comptes aura des répercussions dans trois ans au niveau des charges de l'Etat dans le cadre de la péréquation intercantonale.

Un député (Ve) demande s'il est possible de projeter quelle sera cette part plus importante que Genève devra verser dans trois ans.

M. Béguet répond par la négative : le calcul de ce montant dépend également des résultats des autres cantons. Il faut donc disposer de l'ensemble des évolutions des assiettes fiscales des autres cantons avant de pouvoir déterminer la part que Genève doit payer. A ce stade, l'on ne peut donc faire

que des estimations. Le véritable chiffre fourni par la Confédération n'arrivera que dans deux ou trois ans. Les projections dont nous disposons à ce stade restent imprécises.

## Comptes d'investissement

### *Présentation de M. Matthias Bapst, chef du service investissements/DF*

#### Diapositive 86

M. Bapst présente la synthèse des comptes d'investissement 2022.

Au total, les investissements nets pour les comptes 2022 s'élèvent à 470 millions de francs.

Il détaille certains taux de réalisation. S'agissant du taux de réalisation de 69% pour les dépenses d'investissement, il explique que ce taux est dû aux retards qui ont été rencontrés dans les domaines de la mobilité et du bâtiment.

Quant au taux de réalisation de 131% pour les dépenses liées aux prêts du PA, il explique que ce taux est dû à la rénovation du bâtiment de l'ONU qui a avancé plus rapidement que prévu pendant l'année 2022.

#### Diapositive 87

M. Bapst présente l'évolution des dépenses, des recettes et des comptes. Il souligne que les dépenses (bleu clair) sont stables. Les recettes sont quant à elles légèrement en hausse, ce qui est dû au versement par la Confédération des crédits destinés à la construction de la Brenaz, crédits qui étaient attendus depuis plusieurs années. Enfin, il souligne que les dépenses et les investissements nets sont en baisse par rapport à 2021 : les dépenses sont passées de 560 millions de francs (2021) à 537 millions (2022) et les investissements nets sont passés de 534 millions (2021) à 470 millions (2022).

#### Diapositive 88

M. Bapst explique que ce graphique illustre l'évolution des budgets, des comptes et du taux de réalisation. Ainsi, la ligne bleu clair présente les dépenses qui étaient inscrites au budget, alors que la ligne rouge représente les dépenses qui ont effectivement été réalisées. La colonne bleu foncé représente quant à elle le taux de réalisation. L'on constate ainsi que ledit taux de réalisation est légèrement inférieur en 2022 (69%) par rapport à l'année 2021 (73%).

#### Diapositive 89

M. Bapst explique que ce graphique illustre que le taux de réalisation diffère selon la nature des investissements. Il distingue entre les dépenses

d'investissements relatives aux nouveaux actifs et celles relatives au renouvellement d'actifs.

Pour les nouveaux actifs, le taux de réalisation s'élève à 61% (488 millions prévus au budget 2022 et 297 millions inscrits aux comptes). Il indique que ce taux paraît relativement faible, mais que, pour les cinq dernières années, ce taux de réalisation des nouveaux actifs s'est toujours élevé autour des 60%.

Pour le renouvellement d'actifs, le taux de réalisation s'élève à 84% (287 millions prévus au budget 2022 et 240 millions inscrits aux comptes).

Un député (S) pose une question sur le taux de réalisation : pourquoi demande-t-on autant de sommes d'investissement si on sait que le taux de réalisation reste autour de 60% ? Il se demande pourquoi on ne demande pas une somme inférieure qui correspondrait mieux à ce qui peut être réalisé pendant l'année.

M. Bapst indique que les budgets sont élaborés par projet et non pas sur la base d'une enveloppe globale. En 2022, il y a notamment eu le projet du tram de Saint-Julien qui s'est retrouvé bloqué. Il y eut également l'appel d'offres pour le collège Rousseau qui a été contesté. Il faut prendre ces projets indépendamment les uns des autres afin d'isoler des problématiques opérationnelles et des retards qui ont été constatés pour certaines situations. Le budget 2023 est inférieur à celui de l'année 2022. L'Etat a donc essayé de prendre en compte la surestimation des nouveaux actifs pour avoir un budget plus cohérent par rapport à ce qui sera effectivement réalisé durant l'année. L'avenir dira si ce budget est réaliste ou pas.

Le député (S) dit que certains députés demandent lors des débats sur le budget si des sommes importantes sont investies ou non. Les députés se demandent si les entreprises genevoises peuvent réellement réaliser ces investissements importants. Quand il y a des recours, comme cela a été évoqué par M. Bapst, ces recours ont un coût pour l'Etat. Il demande quelle est l'importance de ce coût.

M. Bapst répond que le DI serait plus à même de répondre à la question concernant le coût des recours. Par rapport à la capacité du tissu genevois à réaliser ces investissements, la question s'est posée lors des PL liés à la transition écologique. Un groupe de travail a été mis en place avec des représentants des entreprises du canton pour essayer de planifier au mieux les travaux. Cela devrait permet d'obtenir un lissage des coûts sur les 10 années à venir, voire au-delà.

Le député (S) relève donc qu'une équipe travaille sur ces questions. M. Bapst confirme qu'un groupe de travail a été mis en place et qu'il est piloté par le magistrat chargé du DI. Le député (S) insiste sur la question du coût des

recours. Il faudrait que les citoyens soient informés que, lorsqu'un recours est mis en place, cela a un coût pour l'Etat. Cet élément lui semble intéressant et il demande si un travail est fait par l'Etat à ce sujet.

M. Fornallaz répond que la question du coût des recours sera transmise au DI. Selon lui, la question porte principalement sur le coût indirect des recours. Ce coût est plus difficile à estimer, mais la question sera transmise au DI.

Un député (LC) demande quels sont les risques liés aux investissements non réalisés. S'agissant des situations de blocage, il prend l'exemple du tram de Saint-Julien : les Français ont déjà effectué leur partie des travaux alors que Genève fait face à un blocage. Il demande quelles seraient les indemnités que Genève serait amenée à payer en cas de retard.

M. Bapst répond que les risques liés concernent avant tout les projets d'aménagement. C'est le DT qui a la charge de ces projets d'agglomération et de leur pilotage. Aussi, afin d'obtenir une analyse plus précise de ces risques, il faudrait transmettre cette question au DT. Par rapport à la situation particulière du tram de Saint-Julien, il n'a pas connaissance d'indemnités qui auraient été versées par Genève, mais propose à la commission de poser la question au DI.

#### Diapositive 90

M. Bapst présente les dépenses des différents investissements par catégorie.

Sur les 537 millions de francs de dépenses d'investissement en 2022, 50% concernent le crédit d'ouvrage, 45% le crédit de renouvellement, 3% les dotations et 2% les prêts ferroviaires.

Il souligne que 55% des dépenses 2022 sont dédiées à la création de nouveaux actifs.

#### Diapositive 91

M. Bapst présente les principaux nouveaux actifs.

Concernant les projets d'agglomération, il met en avant les investissements de 1<sup>re</sup> génération qui concernent principalement le tunnel de la route des Nations qui vise à relier cette dernière au Grand-Saconnex.

Il explique également que le taux de réalisation de 190% concernant les investissements en lien avec les archives d'Etat de Genève s'explique par l'avancement des travaux.

Enfin, le taux de réalisation faible de 48% en lien avec la rénovation du collège Rousseau s'explique, comme mentionné précédemment, par le recours qui a été déposé sur l'adjudication des appels d'offres en maçonnerie, recours qui a entraîné d'importants blocages.

### Diapositive 92

M. Bapst souligne que les politiques publiques M (mobilité), F (formation), K (santé) et H (sécurité et population) représentent à elles quatre 74% des dépenses d'investissement en 2022.

Concernant les autres politiques publiques, il mentionne notamment la politique publique B relative à l'état-major au sein de laquelle 51 millions de francs ont été investis (OCSIN et OCBA), la politique publique G où des investissements ont été réalisés en lien avec les LUP ainsi que la politique publique A qui concerne les archives d'Etat.

### Diapositive 93

M. Bapst présente le détail des dépenses pour la politique publique M. Il souligne que le montant de 197 millions de francs représente 5 millions de moins que le montant de l'année 2021. Concernant les dépenses liées au renouvellement, sur le montant de 32,3 millions destinés au génie civil, il indique que ces investissements englobent notamment la rénovation des routes ainsi que la rénovation du réseau TPG et de la mobilité douce.

### Diapositive 94

M. Bapst présente le détail des dépenses pour la politique publique F. Concernant les nouveaux actifs, il explique que les 4 millions investis pour l'ETM ne représentent que la première tranche de nouveaux actifs.

### Diapositive 95

M. Bapst présente le détail des dépenses pour la politique publique K. Il relève que le montant total de 56 millions de francs est en hausse par rapport à l'année précédente, mais que ce montant reste inférieur à celui prévu dans le budget. Concernant les nouveaux actifs, il explique que les 0,8 million de francs investis dans le cadre de la 4<sup>e</sup> étape du projet de la maternité aux HUG représentent le début des travaux.

### Diapositive 96

M. Bapst présente le détail des dépenses pour la politique publique H. Il indique que le montant total de 34 millions de francs représente une légère hausse par rapport aux années précédentes.

### Diapositive 97

M. Bapst présente le graphique illustrant l'évolution des amortissements entre 2009 et 2022. Il ressort de ce graphique que les amortissements nets sont relativement stables. Ils s'élèvent à 474 millions de francs pour l'année 2022 (contre 476 millions en 2021 et 487 millions en 2020).

## Charges du personnel et bilan social

### *Présentation de M. André Vuichard, directeur RH/OPE, et M. Yann Schorderet, économiste adjoint/OPE*

M. Vuichard indique qu'il va tout d'abord présenter les charges de personnel d'un point de vue transversal, en francs dans un premier temps, puis en ETP. Cette présentation se base sur le document remis aux membres.

Concernant l'exercice 2022, le budget a démarré en douzièmes provisoires, auxquels se sont ajoutés un certain nombre de crédits supplémentaires, notamment pour l'annuité 2022 et sur les coûts liés aux nouveaux postes votés en 2021, puisque les budgets sont en général sur quelques mois sur l'année. Par ailleurs, la commission a été sollicitée pour un certain nombre d'autres crédits supplémentaires pour de nouveaux postes dans le cadre de l'année 2022 par les différents départements. L'échelle des traitements n'a pas été indexée en 2022. Le département a constaté que le nombre de demandes de pont-AVS était juste au-dessus du budget, ce qui a nécessité là aussi un petit crédit supplémentaire de 750 000 francs pour ajuster les choses. Enfin, un fait nouveau, une allocation unique de vie chère a été octroyée face au redémarrage fort de l'inflation. Cette allocation a fait là encore l'objet d'un crédit supplémentaire présenté à la commission.

La page 5 présente les charges de personnel par rapport au total des charges de l'Etat. On constate une légère baisse de cette nature 30 au fil des années, puisque l'on arrive à juste un peu plus d'un quart de charges de personnel par rapport à l'ensemble des charges. Sur ces charges de personnel, on voit que les deux principaux postes de dépenses concernent le PAT (47%) et les enseignants (40%). La part du PAT a diminué sur les dernières années. Si on considère l'ensemble du Grand Etat et les comptes consolidés, le graphique de la page 7 présente ces charges pour l'ensemble des entités du périmètre de consolidation ainsi que les natures 36 destinées aux charges de personnel pour les établissements n'étant pas comprises dans le périmètre à l'instar des EMS. Ce graphique montre qu'en 2022, les charges de personnel représentent 53% de l'ensemble des 13 milliards de francs de charges.

Le président constate que les charges de personnel augmentent, elles, pour les entités autonomes.

M. Vuichard confirme et indique que c'est pour cela qu'il a rajouté sur ce graphique le ratio entre la nature 30 de l'Etat et la nature 36 du grand Etat. On voit que ce ratio a tendance à diminuer, avec une hausse plus importante de la nature 36 au niveau grand Etat.

Pour revenir au petit Etat, si on compare les comptes 2022 par rapport au budget 2022, selon l'axe par rapport aux douzièmes provisoires et en regardant

par rapport au budget évolué (budget des douzièmes provisoires auxquels on additionne l'ensemble des crédits supplémentaires votés), on arrive à un total de 2,68 milliards de francs de charges de personnel qui est supérieur de 47 millions de francs au budget en douzièmes, mais inférieur de 52 millions de francs par rapport au budget évolué.

Le président comprend que les charges de personnel s'établissent donc à 2,68 milliards de francs.

M. Vuichard répond qu'elles s'établissent à ce montant dans les comptes.

Le président comprend alors que les 47 millions de francs correspondent aux douzièmes provisoires.

M. Vuichard répond qu'il s'agit du dépassement par rapport au budget en douzièmes, mais que ce dépassement est couvert par les différents crédits supplémentaires qui se montent eux à 99 millions de francs. Si on compare par rapport au budget évolué, le budget est respecté et l'on est même en dessous de 52 millions de francs. La suite de la page 8 présente les différences par rapport au budget en douzièmes et au budget évolué. La page 9, qui s'intéresse à l'écart entre les comptes 2022 et 2021 qui est de 41 millions de francs, montre que les plus gros écarts sont relatifs à l'annuité 2022 (+23,5 millions), l'effet de noria (-7 millions) et les coûts induits des nouveaux postes (+17,6 millions). Il y a pour rappel eu 99 millions de francs de crédits supplémentaires accordés en 2022. Si certains crédits comme l'annuité ou l'allocation de vie chère touchaient tous les départements, il faut aussi noter les 17,5 millions de francs pour le covid, les 6,6 millions pour la formation ou encore les 3,1 millions pour Champ-Dollon. Il y avait eu pour rappel 24,2 millions de francs de dépassement en 2021, 34,4 millions en 2020 et 104,5 millions en 2019. On est en général dans des ordres de grandeur de quelques dizaines de millions de francs.

La page 11 présente l'écart du consommé par politiques publiques par rapport aux douzièmes provisoires. Les plus gros dépassements sont dans les politiques F et K, et ces dépassements ont été couverts par les crédits supplémentaires validés. La page 12 permet de comparer les comptes et les douzièmes et l'on voit bien que l'on est en deçà pour toutes les politiques.

Pour ce qui est des ETP, la page 13 récapitule les ETP au budget et aux comptes entre 2021 et 2022, par catégorie de personnel. Sur 2022, ce sont les ETP aux douzièmes provisoires, soit les ETP 2021 auxquels se sont ajoutés les crédits supplémentaires accordés en 2021. On voit typiquement qu'il n'y a eu aucun rajout pour les magistrats et les policiers, tandis qu'il y a eu une petite progression pour le PAT et les enseignants. Quand on regarde les comptes, on voit qu'il y a moins de postes vacants fin 2022, alors que l'on a habituellement

un volant de 300 à 400 ETP vacants en fin d'année. Il est ici de 216,9 par rapport aux douzièmes provisoires. Or, tous les postes acceptés au courant de l'année peuvent s'y rajouter et ce chiffre est donc trompeur si on considère les postes ouverts en cours d'année.

Le président se demande s'il ne serait pas possible de connaître le bilan.

M. Vuichard répond que 232 ETP ont été acceptés. Cependant, certains ont été acceptés au deuxième semestre et n'ont pas pu être engagés avant la fin d'année. La page 14 présente cette répartition des ETP par politiques publiques et la page 15 la présente de manière graphique. Certaines de ces politiques sont en dépassement d'ETP, dépassements qui sont couverts par les crédits supplémentaires adoptés en cours d'année. A la page 16 sont comparées la consommation d'ETP fin 2022 et la consommation d'ETP fin 2021. Si ce n'est deux programmes, tous sont en augmentation de consommation de postes, ce qui veut dire que les postes vacants l'année précédente ont été occupés. La page 17 se penche sur le grand Etat, avec les établissements faisant partie du périmètre de consolidation triés par politique publique, et en comparant les budgets 2021, 2022 et le consommé. Elle présente également des entités ne faisant pas partie du périmètre, à savoir les EMS et HES, mais ayant un nombre substantiel d'ETP. Ces chiffres se retrouvent sous forme graphique. La consommation est proche du budget pour tout le monde sauf pour les HUG et l'UNIGE.

Le président aimerait comprendre pourquoi les HUG ne consomment pas leurs postes.

M. Vuichard répond que les HUG consomment leurs ETP, mais qu'il y a beaucoup de contrats non permanents par rapport à ce qui avait été initialement prévu.

Le président trouverait intéressant de connaître le nombre de postes totaux, permanents et non permanents.

M. Vuichard répond que des auxiliaires peuvent être à l'heure et qu'il est difficile de les comptabiliser comme des ETP. Enfin, la page 19 présente l'effectif du personnel 2022 pour le grand Etat, réparti par politiques publiques. Le consommé au 31 décembre 2022 est de 43 721 ETP, surtout avec les politiques F et K. Plus de détails seront fournis ultérieurement dans le bilan social du grand Etat qui paraîtra fin mai.

Le président souhaite savoir combien d'ETP représentent les postes de communication.

M<sup>me</sup> Fontanet répond que cela peut s'inscrire dans les questions transversales et elle prend note que la question concerne le comparatif entre 2021 et 2022 des postes de communication pour l'ensemble des départements.

Le président, en l'absence de questions, invite M. Schorderet à passer à sa présentation sur le bilan social. Cette présentation s'accompagne de slides jointes en annexe.

M. Schorderet indique en préambule qu'il y a deux versions du bilan social, une qui concerne le petit Etat et une autre qui concerne le grand Etat. Cette dernière version est encore en préparation, les chiffres ayant été calculés, mais devant encore être validés. Il fournira tout de même quelques éclairages sur le grand Etat qui seront des estimations. Le bilan social du petit Etat est disponible depuis fin mars et permet de donner une vision globale du personnel et de la force de travail de l'administration, d'en décrire les principales caractéristiques et de faire le lien avec la politique RH du Conseil d'Etat. Les principaux thèmes abordés seront le recensement des effectifs, l'âge, le vieillissement, la nationalité, le lieu de résidence, le taux d'activité, le taux de rotation du personnel, les entretiens d'évaluation, la promotion de l'égalité et la rémunération.

Concernant la stratégie RH du Conseil d'Etat, elle s'articule autour de quatre axes principaux : la promotion de l'égalité et le respect de la diversité, la conciliation entre la vie privée et la vie professionnelle notamment par un accord reformulé sur le télétravail, la représentation équilibrée des femmes et des hommes à tous les échelons de la hiérarchie ainsi qu'un environnement de travail exempt de harcèlement et de discrimination.

M<sup>me</sup> Fontanet précise à ce stade qu'il ne suffit pas que le personnel souhaite disposer de jours de télétravail, mais que cela doit faire l'objet d'un accord entre le collaborateur et sa hiérarchie, dans certaines limites.

M. Schorderet rappelle que le périmètre du petit Etat concerne les sept départements, la Chancellerie, le Pouvoir judiciaire et le Secrétariat général du Grand Conseil. Les informations proviennent du système d'information des ressources humaines (SIRH) ainsi que des statistiques basées sur le personnel fixe et actif présent au 31 décembre 2022.

Pour le grand Etat, si les chiffres n'ont pas encore été validés, le périmètre a été reformulé suite à un arrêté du Conseil d'Etat le 27 avril 2022 pour harmoniser le bilan social par rapport aux comptes consolidés. Dans le cadre de ces comptes consolidés, les EMS et les HES sont exclus. On y retrouve en revanche les 12 institutions autonomes que l'on connaît déjà.

Concernant le petit Etat, les effectifs ont légèrement augmenté en 2022, essentiellement dans l'enseignement et le social. L'environnement de travail a été transformé par la généralisation du télétravail, tandis qu'on peut encore relever pour cette année des taux d'absence marqués par divers aspects liés à la crise du covid et que la rémunération a légèrement augmenté du fait du

versement de l'annuité 2022. L'augmentation des effectifs est relativement faible, en hausse de 1,5%, ce qui permet d'aboutir à un chiffre de 19 251 personnes à la fin 2022, soit 277 personnes de plus que fin 2021. Sans surprise, des départements emploient beaucoup plus de monde, soit le DIP, le DSPS et le DI qui constituent plus de 80% des effectifs. L'augmentation se fait surtout au niveau du DIP, avec 222 nouvelles personnes, soit une hausse de 2% des effectifs. Il y a également 23 nouvelles personnes au DCS, pour une hausse de 5%.

Concernant la structure des âges, celle-ci n'a pas vraiment changé. Il y a également toujours plus de femmes que d'hommes. 20% des effectifs ont moins de 35 ans, tandis que la tranche d'âge la plus importante est celle des 35-49 ans qui représentent 45% des effectifs et que les plus âgés représentent 35% des effectifs. Evidemment, ces proportions peuvent varier selon les départements et reflètent la marque de certains métiers. Ainsi, au DSPS, les gens partent plus tôt à la retraite, et on y voit moins de séniors. L'âge moyen au sein de l'Etat reflète cette structure et est de 45,2 ans en 2022, contre 45,1 ans en 2021. Cet âge moyen fluctue selon les départements, et est donc plus bas au DSPS.

Au niveau des nationalités, 88% du personnel est suisse, un chiffre qui reste stable par rapport à 2021. La majorité des non-Suisses sont des ressortissants de l'AELE (11%). Le plus gros pourcentage de personnes étrangères se retrouve au DI, avec l'OCSIN où beaucoup de personnes viennent du pays voisin par pénurie de main-d'œuvre locale. Pour les lieux de résidence, on constate un léger déclin du personnel qui réside à Genève (75,1%), même si ce taux varie selon les départements. Si on élargit au grand Etat, on constate que ce sont surtout les secteurs de la santé et des transports qui emploient le plus de non-Suisses et que le pourcentage de personnel non suisse ou ne résidant pas en Suisse augmente. Généralement, ces variables sont liées, et plus on a du personnel non suisse, plus on a tendance à avoir du personnel qui ne réside pas non plus en Suisse. Si on regarde le petit Etat, on parle de proportions inférieures à 20%, tandis que l'on passe à des proportions de l'ordre de 40 à 50% aux HUG ou à l'IMAD. Il faut noter l'exception de l'UNIGE qui emploie 40% de personnel non suisse tout en ayant un pourcentage de personnel ne résidant pas en Suisse, ce qui peut en partie s'expliquer par les rémunérations élevées du corps professoral.

Le président constate que 50% du personnel des HUG est suisse et que 40% du personnel réside en dehors de la Suisse. Or, toutes les personnes résidant hors du pays ne sont pas forcément étrangères.

M. Schorderet confirme. Il passe au taux d'activité qui a relativement peu changé en 2022, avec une répartition relativement similaire entre les temps

pleins et les temps partiels. Il est intéressant de regarder les différences entre catégories de personnel et de voir que le PAT a légèrement augmenté son taux d'activité en 2022 alors que les enseignants ou la police l'ont légèrement réduit. Concernant le télétravail, il y a eu une refonte suite aux années de pandémie, avec une volonté de reformuler les conditions par lesquelles le personnel de l'Etat de Genève peut effectuer du télétravail. L'accord signé par le personnel accepte ces conditions et permet de travailler à domicile à 1761 femmes et 1354 hommes. La statistique montre que 16% des femmes et des hommes sont en télétravail, et que cela concerne surtout le PAT puisque les policiers ou les enseignants télétravaillent très peu.

Le taux d'absence a globalement augmenté en 2022 et l'on est passé à un taux global de 7%. Il faut regarder l'évolution au mois par mois, ce qui montre que ces taux ont été influencés par les effets de la comète du covid-19, notamment en raison des variants qui ont encore sévi durant l'hiver 2021-2022. Si on regarde les taux d'absence par départements, on observe des variations qu'il faut regarder au prisme des variables sociales et d'âge, mais aussi au regard du salaire. La marque des métiers joue aussi, le DSPS connaissant ainsi un taux d'absence lié à des accidents beaucoup plus importants. Il faut aussi souligner que les taux d'absence sont influencés par certaines valeurs extrêmes. Ainsi, si la plupart des membres du personnel du DF ont un taux d'absence très faible, le taux d'absence très élevé d'une minorité influence le taux final. Afin de savoir si certaines entités organisationnelles concentrent plus d'absence que d'autres, elles sont passées au crible afin de savoir si l'absence est liée à une petite partie d'individus très spécifiques ou si le phénomène est plus répandu. On a ainsi pu constater que si le taux d'absence maladie est relativement faible au DI, la concentration est de 83%, ce qui veut dire que cette concentration est due à quelques individus spécifiques plutôt qu'à un phénomène généralisé. A contrario, au DSPS, le plus grand risque d'accident rend l'absence plus répandue au niveau de l'unité organisationnelle. Un plan de lutte contre l'absence a été déployé par le Conseil d'Etat et va participer à comprendre ces taux d'absence et les expliquer pour chaque unité. Ainsi, cela sera fait pour chaque unité en fonction des facteurs sociodémographiques comme l'âge ou la rémunération en y ajoutant la spécificité de chaque unité. Si le facteur de l'unité devient prépondérant, cela signifie que l'absence est généralisée et peut s'expliquer par les conditions de travail ou par un problème de management.

M<sup>me</sup> Fontanet précise qu'une fois que cette analyse sera faite, il sera possible de mieux prendre en compte cette absence. Si l'on se rend compte que des problèmes sont liés à l'unité organisationnelle, il sera possible d'apporter

une attention toute particulière au management avec des formations et des reprises en main.

M. Schorderet poursuit en expliquant que, pour le grand Etat, on voit que le secteur de la santé est surtout en souffrance, ainsi que celui des transports. Il faut cependant prendre en compte les risques associés aux fonctions qui peuvent expliquer cette absence.

Concernant le taux de rotation, il a augmenté par rapport à 2021. S'il était de 4%, il est passé à 5%. Il y a relativement peu de fluctuations entre les départements, et on constate une augmentation globale du nombre de sorties, pour tous motifs confondus. Le nombre de démissions a notamment augmenté par rapport à ce que l'on a pu connaître, un phénomène qui se retrouve un peu partout dans le monde. Si on se focalise sur les démissions et les licenciements, le chiffre reste inférieur à 2%, même s'il faut garder en tête que toutes les unités n'ont pas les mêmes effectifs. Il faut aussi se rappeler que ces démissions plus importantes dans certains secteurs reflètent des conditions de travail plus difficiles.

Pour ce qui est des entretiens d'évaluation, l'objectif est avant tout de les réaliser. La bonne nouvelle est que ce taux est passé à 72% en 2022 contre 70% en 2020. Il y a encore un travail à effectuer pour certains départements qui restent en deçà de cet objectif. Il faut noter que ces statistiques ne comprennent que le PAT et le personnel en uniforme, le personnel enseignant ayant un cadre différent. Le chiffre des enseignants est cependant lui aussi en dessous de ce qu'il devrait être.

Concernant la promotion de l'égalité et la volonté d'avoir plus de cadres féminins, les chiffres montrent qu'il y a dans la plupart des départements plus de femmes dans les hiérarchies en 2022. Il faut repérer le potentiel de certaines unités, notamment celles où le nombre de femmes est plus important au sein des collaborateurs. Ce sont justement ces unités qui peuvent réaliser des pourcentages beaucoup plus importants en effectuant une meilleure promotion des femmes au sein de la hiérarchie.

Enfin, sur la question de la rémunération, il faut rappeler que l'annuité a été octroyée en 2022, ce qui a mécaniquement fait augmenter la rémunération globale. Le salaire moyen est ainsi passé de 118 551 francs en 2021 à 118 897 francs en 2022. Le montant des primes et des indemnités a lui aussi augmenté de manière mécanique.

Un député (S) revient au faible taux, hors enseignants, d'évaluations et s'étonne que ces évaluations ne progressent pas plus que ça, alors qu'elles doivent avoir lieu tous les deux ans et qu'elles durent en général deux heures.

M<sup>me</sup> Fontanet répond qu'il y a effectivement un retard, y compris pour le personnel hors enseignants dans les écoles. Le DIP est conscient de ce retard et essaie de le combler autant que possible. A titre personnel, M<sup>me</sup> Fontanet peine à comprendre que l'on fixe un 80% comme objectif et non pas un 100% ou au moins un 95%. Pour les collaborateurs, il est essentiel d'avoir un retour au moins une fois par année de leur responsable pour savoir où ils en sont. La conseillère d'Etat a demandé à ce que l'on augmente ces taux et ces objectifs pour l'année prochaine et que l'on soit plus attentif à ces situations. Si l'on peut se plaindre de certains dossiers dont l'OPE est saisie, si aucune démarche n'est entreprise avec les collaborateurs en amont, cela ne peut que mener à des dossiers qui ne sont pas construits. Il faut donc que les entretiens soient systématiques chaque année.

Le député (S) note que ces entretiens permettent aussi de discuter des perspectives du collaborateur et de son développement au sein du service.

M<sup>me</sup> Fontanet est entièrement d'accord avec cette vision, mais rappelle qu'il est difficile de faire changer les choses. Il est justement important d'avoir un lien régulier avec les collaborateurs pour qu'ils puissent échanger sur d'éventuels malaises ou souffrances, mais aussi sur leurs aspirations.

Un député (PLR) invite la commission à lire le rapport du SAI sur l'OMP qui traite justement des effets que peut avoir le manque d'évaluation et des conséquences que cela donne sur la gestion de 1200 collaborateurs d'une unité.

Un député (S) revient sur la question du taux d'absence et rappelle que l'on voit de plus en plus de maladies psychiques. Le député souhaite savoir si l'on dispose d'informations sur leur pourcentage et leur répartition par département.

M<sup>me</sup> Fontanet rappelle que, quand le Conseil d'Etat a présenté le plan de lutte contre l'absence, il a été mis en évidence que les maladies psychiques se multipliaient et qu'il était essentiel de disposer de ressources internes adaptées. Cependant, il s'agit d'informations confidentielles sur les collaborateurs, et les certificats médicaux indiquent simplement la capacité ou l'incapacité de travail. La conseillère d'Etat a été informée la semaine dernière que le constat avait été fait qu'il y avait un retour de manivelle covid et que beaucoup de gens qui ont tenu durant la pandémie se retrouvent depuis peu en maladie. Le département a pris la décision d'engager une stagiaire qui va venir faire un examen auprès de chaque département pour voir s'il y a un effet.

Le député (S) se demande s'il y aurait la possibilité d'avoir une étude sur la base du volontariat qui permettrait au moins d'avoir des indications sur l'évolution de ce ratio de maladies psychiques.

M<sup>me</sup> Fontanet répond qu'il faut déjà regarder ce que l'on va avoir sur l'absence que l'on trouve maintenant et voir la conséquence de cette augmentation de l'absence, que l'on ressent dans les comptes 2022.

Une députée (S) en revient au taux de rotation et souhaite savoir si cela concerne le départ d'un collaborateur ou d'une collaboratrice de l'Etat ou si cela implique aussi des transferts internes.

M. Schorderet répond qu'il s'agit d'une question de définition et que le chiffre ici présenté se base sur les entrées et les sorties, ce qui peut aussi prendre en compte les transferts internes. On peut se demander s'il faut considérer les transferts internes comme des rotations, et on calcule ces taux selon la définition adoptée. Le taux de 5% concerne les transferts tant internes qu'externes.

La députée (S) aimerait avoir des informations sur les sorties avec les chiffres par département, ainsi que pour le périmètre de consolidation.

M<sup>me</sup> Fontanet confirme et rappelle que les informations seront disponibles pour le grand Etat à la fin mai.

La députée (S) demande s'il serait également possible d'avoir, par département et sur les cinq dernières années, les effectifs par statut, à savoir les auxiliaires, les agents spécialisés, les personnels fixes, les apprentis et les stagiaires. La députée aimerait ces mêmes chiffres pour le périmètre consolidé. La députée (S) souhaite enfin avoir des renseignements sur les chiffres et l'évolution du personnel intérimaire.

M<sup>me</sup> Fontanet répond que, pour le grand Etat, le mieux serait de demander directement aux entités concernées. Pour ce qui est de l'intérim, ce point concerne surtout les entités externes là encore, notamment les HUG et l'IMAD, puisque le petit Etat n'y a presque pas recours. On trouve plutôt des personnes avec des mandats.

Un député (Ve) note que le bilan social est toujours un élément intéressant pour visualiser le bilan de l'Etat et permet de visualiser un certain nombre de thèmes qui sont également traités à la commission de contrôle de gestion. Le député en profite pour remarquer qu'il y avait traditionnellement des réunions entre la présidence de la commission des finances et celle de la commission de contrôle de gestion. La commission de contrôle de gestion a récemment beaucoup parlé d'absence, de gestion RH et du groupe de confiance, des thématiques qui pourraient intéresser la commission des finances. Le député trouve également intéressant de souligner que la formation continue est aussi un élément important et il s'étonne que l'on ne compte que 11 000 jours en 2022, soit moins d'un jour par personne. Il se demande donc s'il y a une stratification par type de postes, alors même que la question de la formation au

management semble essentielle pour les cadres. Le député aimerait plus de détails sur cette répartition des formations, si possible par département.

M<sup>me</sup> Fontanet répond qu'il y a une série de nouvelles formations pour les managers afin d'être moins dans le contrôle et d'aller vers plus de dynamiques de confiance et de collaboration. Il faut former les managers à ces nouveaux paradigmes et l'Etat a augmenté son offre de formations. Ces formations sont également revues pour être adaptées aux métiers de demain et aux besoins de l'Etat afin de prendre en compte les transformations des métiers face à la digitalisation croissante. Cela permettra d'éviter que des personnes restent au bord du chemin. La conseillère d'Etat n'a pas encore reçu toutes les informations sur ces questions et viendra volontiers les présenter à la commission ad hoc sur le personnel de l'Etat ou à la commission de contrôle de gestion lorsque cela sera possible. M<sup>me</sup> Fontanet partage cependant le constat que le nombre de jours est trop faible, même s'il faut se rappeler que ces formations ont baissé durant les années covid et que l'éventail de formations doit être revu à l'avenir.

Le député (Ve) rappelle qu'il est aussi vrai que les besoins de formations sont souvent détectés par un entretien d'évaluation.

M<sup>me</sup> Fontanet rappelle qu'il existe aussi des portails par le biais desquels les collaborateurs peuvent s'inscrire à ces formations, une fois l'autorisation de la hiérarchie obtenue.

Un député (EAG) trouve préoccupante l'augmentation du taux d'absence et se demande si la question de l'âge n'est pas un peu invisibilisée dans cette problématique. Le député se demande s'il serait possible de connaître la répartition de l'absence par tranche d'âge et par département.

M<sup>me</sup> Fontanet répond que, quand le Conseil d'Etat a présenté son plan de lutte contre l'absence, une étude avait été faite et avait permis de disposer d'un certain nombre de chiffres. Si la conseillère d'Etat avait demandé à ce que cette information soit supprimée de la première présentation pour ne pas être annoncée de la sorte, il en était ressorti que les femmes de plus de 50 ans étaient plus souvent absentes, ainsi que les séniors. C'est aussi pour cela que le Conseil d'Etat a mis en place ce plan de lutte contre l'absence, qui peut être due à beaucoup de choses, comme la fatigue, le changement au sein de l'Etat ou les réformes successives. Il faut prendre le temps d'examiner tout cela afin de comprendre quels sont les problèmes qui peuvent exister au sein des services et de répondre à des inquiétudes justifiées.

Le député (EAG) trouverait intéressant quand même de voir, si on réintroduisait un vrai plan de départ anticipé, quel serait le pourcentage de

personnes malades, alors que ce type de plan permettait justement aux gens de partir en bonne santé.

Un député (PLR) aurait aimé savoir combien il y a eu de réaffectations de personnel, au-dessus des classes 23, sans que cela ne soit volontaire, et si ces personnes restent dans la même classe salariale.

M<sup>me</sup> Fontanet répond qu'il y a un article de loi qui permet à une personne de rester dans sa classe salariale. Le terme de « placard doré » a été prononcé par un autre député (PLR) et M<sup>me</sup> Fontanet a lu des articles de presse sur le sujet. Il faut rappeler qu'il y a deux types de personnes au sein de l'Etat : le serviteur de l'Etat qui est là depuis longtemps, qui n'est jamais tombé malade et avec qui on peut discuter et effectuer des changements, et la personne avec qui toutes les discussions sont compliquées et avec qui le conflit est inévitable à la première remarque. Quand l'Etat arrive à avoir des accords avec des serviteurs de l'Etat, des gens qui se sont engagés en faveur de l'Etat, qui ne se sont jamais arrêtés et qui sont heureux de redémarrer dans quelque chose d'autre, cela lui coûte moins cher que de partir dans des procédures hallucinantes. Il ne s'agit pas de placards dorés, mais de transformations proposées à des employés de longue date.

Un député (PLR) aurait aimé savoir, au vu de certaines nominations hâtives dans certains départements, s'il serait possible de connaître le nombre d'engagements de cadres dans les différents états-majors de départements depuis septembre 2022.

M<sup>me</sup> Fontanet répond que pour ce qui est de l'engagement des cadres, il faut prendre en compte un certain roulement avec des départs, mais aussi le roulement par rapport aux postes demandés dans le budget. Il faut aussi prendre en compte des nominations rendues publiques qui sont celles des directrices et des directeurs généraux, décisions qui sont prises au niveau du Conseil d'Etat. On peut certes penser que, pour ces derniers engagements, les magistrats ont un regard. Typiquement, M<sup>me</sup> Fontanet a demandé à ce que toute demande de remplacement au sein du DF lui remonte. Elle a validé toutes ces demandes et dispose d'explications très claires pour le justifier. Les membres du Conseil d'Etat ne sont cependant pas l'autorité d'engagement pour tous ces postes de cadres. En revanche, pour les directions générales, c'est lui qui est l'autorité d'engagement, et c'est probablement ce point qui intéresse plutôt le député. Le gouvernement participe de façon transversale à l'engagement de ces directions générales, mais ne participe pas aux autres engagements.

Le député (PLR) précise que sa question porte alors sur les engagements dans les états-majors, ainsi que les remplacements.

## Présentation des risques de l'Etat

Le lecteur se référera à la présentation en annexe du rapport.

## Rapport de l'auditeur indépendant au Grand Conseil sur les états financiers individuels de la République et canton de Genève au 31 décembre 2022

Le lecteur voudra bien se référer au rapport de l'auditeur indépendant qui se trouve aux pages 89 et suivantes du tome 1 intitulé « Rapport sur les comptes individuels 2022 ».

## Votes

### 1<sup>er</sup> débat

Le président met aux voix l'entrée en matière du PL 13286 :

Oui :	15 (3 S, 2 Ve, 1 LJS, 2 MCG, 1 LC, 4 PLR, 2 UDC)
Non :	–
Abstentions :	–
<b>L'entrée en matière est acceptée.</b>	

### 2<sup>e</sup> débat

## FONCTIONNEMENT

### Le président appelle la politique publique A – AUTORITÉS ET GOUVERNANCE

Cette politique publique n'appelle pas de commentaires. La politique publique concernée est approuvée.

### Le président appelle la politique publique B – ÉTATS-MAJORS ET PRESTATIONS TRANSVERSALES

Cette politique publique n'appelle pas de commentaires. La politique publique concernée est approuvée.

### Le président appelle la politique publique C – COHÉSION SOCIALE

Cette politique publique n'appelle pas de commentaires. La politique publique concernée est approuvée.

### **Le président appelle la politique publique D – CULTURE, SPORT ET LOISIRS**

Cette politique publique n'appelle pas de commentaires. La politique publique concernée est approuvée.

### **Le président appelle la politique publique E – ENVIRONNEMENT ET ÉNERGIE**

Cette politique publique n'appelle pas de commentaires. La politique publique concernée est approuvée.

### **Le président appelle la politique publique F – FORMATION**

Cette politique publique n'appelle pas de commentaires. La politique publique concernée est approuvée.

### **Le président appelle la politique publique G – AMÉNAGEMENT ET LOGEMENT**

Cette politique publique n'appelle pas de commentaires. La politique publique concernée est approuvée.

### **Le président appelle la politique publique H – SÉCURITÉ ET POPULATION**

Cette politique publique n'appelle pas de commentaires. La politique publique concernée est approuvée.

### **Le président appelle la politique publique I – IMPÔTS ET FINANCES**

Cette politique publique n'appelle pas de commentaires. La politique publique concernée est approuvée.

### **Le président appelle la politique publique J – JUSTICE**

Cette politique publique n'appelle pas de commentaires. La politique publique concernée est approuvée.

### **Le président appelle la politique publique K – SANTÉ**

Cette politique publique n'appelle pas de commentaires. La politique publique concernée est approuvée.

### **Le président appelle la politique publique L – MARCHÉ DU TRAVAIL ET COMMERCE**

Cette politique publique n'appelle pas de commentaires. La politique publique concernée est approuvée.

### **Le président appelle la politique publique M – MOBILITÉ**

Cette politique publique n'appelle pas de commentaires. La politique publique concernée est approuvée.

## **INVESTISSEMENT**

### **Le président appelle la politique publique A – AUTORITÉ ET GOUVERNANCE**

Cette politique publique n'appelle pas de commentaires. La politique publique concernée est approuvée.

### **Le président appelle la politique publique B – ÉTATS-MAJORS ET PRESTATIONS TRANSVERSALES**

Cette politique publique n'appelle pas de commentaires. La politique publique concernée est approuvée.

### **Le président appelle la politique publique C – COHÉSION SOCIALE**

Cette politique publique n'appelle pas de commentaires. La politique publique concernée est approuvée.

### **Le président appelle la politique publique D – CULTURE, SPORT ET LOISIRS**

Cette politique publique n'appelle pas de commentaires. La politique publique concernée est approuvée.

### **Le président appelle la politique publique E – ENVIRONNEMENT ET ÉNERGIE**

Cette politique publique n'appelle pas de commentaires. La politique publique concernée est approuvée.

### **Le président appelle la politique publique F – FORMATION**

Cette politique publique n'appelle pas de commentaires. La politique publique concernée est approuvée.

### **Le président appelle la politique publique G – AMÉNAGEMENT ET LOGEMENT**

Cette politique publique n'appelle pas de commentaires. La politique publique concernée est approuvée.

### **Le président appelle la politique publique H – SÉCURITÉ ET POPULATION**

Cette politique publique n'appelle pas de commentaires. La politique publique concernée est approuvée.

### **Le président appelle la politique publique I – IMPÔTS ET FINANCES**

Cette politique publique n'appelle pas de commentaires. La politique publique concernée est approuvée.

### **Le président appelle la politique publique J – JUSTICE**

Cette politique publique n'appelle pas de commentaires. La politique publique concernée est approuvée.

### **Le président appelle la politique publique K – SANTÉ**

Cette politique publique n'appelle pas de commentaires. La politique publique concernée est approuvée.

### **Le président appelle la politique publique L – MARCHÉ DU TRAVAIL ET COMMERCE**

Cette politique publique n'appelle pas de commentaires. La politique publique concernée est approuvée.

### **Le président appelle la politique publique M – MOBILITÉ**

Cette politique publique n'appelle pas de commentaires. La politique publique concernée est approuvée.

### **Le président procède au vote du 2<sup>e</sup> débat sur le PL 13286 :**

Le président indique qu'il y a un amendement du groupe LJS à l'article 1 et invite son auteur à le présenter.

Un député (LJS) explique qu'en tant que nouvel élu, il a découvert le fonctionnement de l'Etat sur les comptes 2022. Cette commission a longuement travaillé sur le budget 2022, qui a été soumis au Grand Conseil. Le parlement a par la suite refusé ce budget, obligeant le gouvernement à travailler en douzièmes provisoires. Cet épisode a démontré la force du parlement sur le budget. Les conseillers d'Etat souhaitant tout de même fonctionner en 2022 sont venus demander régulièrement à la commission des dépassements de crédit. On passe là d'un parlement de 100 personnes à un groupe de 15 personnes qui décide pour les 100 autres. Il y a eu des bénéfices très importants fin 2022 et la conseillère d'Etat est venue présenter l'attribution de ces bonis. Il s'est ici agi d'une décision unilatérale du Conseil d'Etat, qui ne peut qu'interroger quant aux choix d'utilisation des fonds publics et sur le rôle du parlement en la matière. Un autre choix aurait pu être fait et, par ailleurs, tous les partis ayant fait campagne en 2023 ont dit que la question du pouvoir d'achat était essentielle. Il a été montré qu'il y avait un bénéfice, ce qui démontre bien le dynamisme de notre canton. Le Conseil d'Etat a décidé d'avoir recours à une mesure technique pour faire diminuer ce bénéfice en recourant à un amortissement accéléré pour la caisse de pension. Cela étant dit, il était possible d'avoir d'autres priorités. Avec cet amortissement, il reste un boni de 727 millions de francs, et le groupe LJS propose de faire un retour à la

population sur cette prospérité, avec un mécanisme simple. Il s'agit d'un crédit d'impôt pour chaque habitant, à hauteur de 1000 francs. Ce dernier permettra des allègements fiscaux, et pourra être laissé en attente pour ceux qui ne paient pas d'impôts, avec la possibilité de l'utiliser à l'avenir. Il s'agit d'un mécanisme assez simple, qui ne représente pas de sortie pour une grande majorité de ce montant. Cet amendement propose de prendre sur le boni, en faisant une allocation de 1000 francs de crédit d'impôt, pour un montant de 517 802 000 francs.

M<sup>me</sup> Fontanet remercie la commission pour l'opportunité de s'exprimer sur cet amendement qui pose de très nombreux problèmes. Les comptes qui sont aujourd'hui votés par la commission contiennent l'ensemble des opérations s'étant déroulées en 2022 et sont clôturés au 31 décembre 2022. Les comptes ont donc été audités sur la base de cette clôture par la Cour des comptes, qui propose de les approuver sans réserve. Ces comptes présentent un bénéfice de 727 millions de francs et des fonds propres négatifs de 391 millions de francs. Cet amendement propose de modifier l'article 1 du PL 13286. Or, le Grand Conseil n'a aucune marge de manœuvre sur cet article, qui est conforme à la réalité de 2022 selon la législation et les normes comptables de l'Etat. A la lecture de l'amendement, on comprend que l'on demande quelque part la constitution d'une provision de 517,8 millions de francs, qui viendraient modifier le résultat. Cela n'est pas conforme à la définition des provisions selon les normes comptables de l'Etat, puisqu'il n'y a aujourd'hui pas d'élément auquel se raccrocher en 2022 pour constituer cette provision. L'Etat n'a par ailleurs pas diminué le bénéfice, mais a amorti comptablement une réserve comptable. Il n'a pas amorti la dette financière vis-à-vis de la CPEG, mais la réserve budgétaire. Il ne s'agit que d'exercices et d'écritures comptables. La provision demandée est une charge qui modifie le résultat, et n'est donc pas conforme. Il s'agirait donc d'une provision pour charge future, ce qui est interdit par les normes comptables de l'Etat. Pour rappel, le Grand Conseil a adopté les normes IPSAS, ce qui n'est pas le cas de tous les cantons, ce qui interdit les provisions pour charge future. Surtout, cela impliquerait la réouverture des comptes 2022 et un nouvel audit. En cas d'acceptation de cet amendement, la Cour des comptes recommanderait sûrement de ne pas adopter les comptes. Cette provision aurait un impact sur les fonds propres, qui passeraient à un montant négatif de 910 millions de francs alors qu'ils sont aujourd'hui à un montant négatif de 391 millions de francs, ce qui modifierait fortement la situation. Cela nécessiterait également de revoir tous les comptes consolidés.

S'agissant du crédit d'impôt, il s'agit d'une notion qui n'existe pas dans la législation genevoise. Cette notion a existé par le passé, mais concernait un

abattement social sur l'impôt dû et permettait de fixer les seuils d'assujettissement. Cette notion a disparu après la grande refonte de la LHID, et il existe aujourd'hui un baromètre adapté et des déductions sociales. Cet amendement essaie donc de refaire une déduction qui s'applique à tout le monde et qui n'existe pas dans la législation actuelle. Il serait difficile de distribuer cet argent sur la feuille d'impôt et il faudrait donc admettre qu'il s'agit d'une subvention, respectivement une charge sur l'exercice 2023. Pour cette subvention, il faudrait une base légale, et donc un crédit supplémentaire de 500 millions de francs qui devrait être soumis à la commission. La trésorerie du canton est à flux tendu, et ce crédit supplémentaire aurait aussi une incidence sur les emprunts. La conseillère d'Etat ne se prononcera pas sur l'élément politique, puisque cette proposition a été défendue durant la campagne électorale. Il faudrait plutôt que le député revienne avec une base légale, étant donné que cette notion n'existe pas encore dans la législation, et défende cela au projet de budget de 2024. Cela impliquerait cependant un alourdissement du projet de budget de 500 millions de francs. Dans tous les cas, la réouverture des comptes est contraire à la loi, tout comme la constitution d'une provision pour charge future.

Un député (PLR) remercie M<sup>me</sup> Fontanet pour ces explications et demande au député (LJS) pourquoi être à 50% des objectifs fixés dans le programme de son parti. Il se demande également si tout sera aussi à 50% sur les autres promesses de campagne.

Le député (LJS) répond que le bénéfice de l'Etat devait dépasser le milliard. La question est surtout de savoir qui attribue le bénéfice et qui en bénéficie. Les premiers chiffres durant la campagne étaient de 1,2 ou 1,3 milliard de francs, ce qui laissait la possibilité d'envisager des crédits de 2000 francs. L'idée n'étant pas de faire un exercice négatif, la proposition a été revue à la baisse à 1000 francs.

M. Fiumelli rappelle que l'amortissement de cette réserve budgétaire n'a rien à voir avec l'amortissement financier de la dette envers la CPEG. Il s'agit d'un amortissement comptable qui est prévu dans la LGAF, comme cela a été modifié lors de la recapitalisation de la LGAF, et ce que le Conseil d'Etat a décidé est prévu dans la législation actuelle.

Un député (UDC) trouve que la proposition est plus que séduisante et note que tous les partis ont été un peu approchés par rapport à cette question. Il remercie M<sup>me</sup> Fontanet pour ces éléments, qui répondent à ses questions et interrogations. Le député s'attendait en effet plus à un projet de loi spécifique qu'à un amendement aux comptes, et la question nécessite un vrai débat de fond qui n'est pas adapté au débat d'aujourd'hui. La question est beaucoup plus importante qu'il n'y paraît, et la solution serait soit de retirer

l'amendement, soit de le refuser au vu des éléments apportés par le DF. Le groupe UDC sera contraint de le refuser, mais en discutera volontiers à nouveau autour d'un projet de loi.

Un député (S) se pose les mêmes questions que son collègue (PLR) et se demande si ce crédit concernait tous les habitants du canton, qu'ils paient des impôts ou non.

Le député (LJS) confirme que ce crédit d'impôt concernera tout le monde, et que l'AFC pourra le mettre de côté, puisque tout le monde est imposé dès 25 ans.

M. Fiumelli rappelle que certaines personnes travaillent à Genève sans être des contribuables du canton de Genève.

Le député (S) se demande si recevoir ce crédit pour des gens qui ne paient pas d'impôt ne risque pas d'être compté comme un revenu supplémentaire et de les faire basculer du côté des contribuables.

M<sup>me</sup> Fontanet répond que tant que ce crédit n'est pas perçu par les contribuables en remplacement, il n'est pas dans la déclaration et n'est pas considéré comme un revenu. En revanche, il sera gardé en réserve pour le jour où ces gens arriveraient à payer des impôts, mais il est vraiment difficile de fixer cela dans le cadre d'un amendement aux comptes.

Le député (S) relit les articles de la proposition et constate qu'il est bien marqué qu'une famille constituée de deux adultes et deux enfants bénéficie de cet argent, et que pour les personnes non imposées, cet argent sera crédité sur leur compte. Cela pourra donc augmenter leur revenu et les rendre imposables.

Le député (LJS) note qu'il serait possible de recevoir un petit peu moins. Le député (S) comprend qu'un enfant de 6 mois recevra donc un crédit d'impôt de 1000 francs et pourra déduire cela dans 25 ans. Le député (LJS) répond que les parents reçoivent un boni sur leur compte fiscal, qui peut être reporté pour payer leurs impôts l'année d'après ou être encaissé.

M<sup>me</sup> Fontanet préférerait ne pas parler de ces éléments qui ne sont pas encore figés. Cela dit, si les gens ont payé trop d'impôts, l'Etat leur rembourse le trop-payé, mais ne rembourserait en tout cas pas le montant d'un crédit d'impôt. La forme et la base légale devraient évidemment être définies.

Le député (LJS) indique que les deux questions essentielles sont celles de l'attribution des bénéfices et celle de la légalité. Le député va analyser les réponses de la magistrature sur ces points et reprendre l'amendement dans le cadre de la plénière. Il maintient à ce stade son amendement.

Le député (S) comprend que son collègue (LJS) veut donc maintenir un amendement qui est illégal.

Un député (PLR) note que pour les provisions futures, si on fait un parallèle avec une entreprise, cela revient à reverser le bénéfice comme un dividende et cela reste une charge qui se répercute sur l'exercice suivant. On peut discuter en long et en large du principe, mais le député reste perplexe et se demande si le contribuable pourra demander des intérêts quand le crédit n'est pas utilisé dans l'immédiat. Pour le PLR, le problème se trouve autour de la question de la capacité contributive, puisque ceux qui n'ont pas payé d'impôts recevront finalement autant que ceux qui en ont beaucoup payé, ce qui est un non-sens.

Un député (MCG) se demande, dans le cas de figure d'un habitant du canton âgé d'un an, si la famille ou l'enfant encaissera ce crédit de 1000 francs, et si cet enfant pourra disposer de ce montant quand il sera imposé. Cette question est relativement complexe, et en dehors d'un projet de loi, il est difficile d'y répondre. Par ailleurs, le député se demande ce qui se passera avec des centaines ou si des héritiers auraient le droit de disposer de ce crédit.

Un député (Ve) confirme qu'il s'agit d'une question compliquée au vu de ce qui a été évoqué. Du point de vue des Verts, pour des gens qui ne paient pas d'impôts, il est assez difficile de répercuter cette mesure. S'il reste la taxe personnelle, elle ne compte pas dans les impôts. D'un autre côté, il est problématique de donner un crédit d'impôt de 1000 francs à des gens qui n'en ont pas vraiment besoin. Les Verts ne seraient pas opposés à une mesure plus ciblée, mais pas de cette façon.

Un député (S) souhaite proposer un sous-amendement à cet amendement. Le PS est très marqué par les questions liées au pouvoir d'achat, et les gens devraient recevoir plus d'argent que ces 1000 francs. Il propose donc un crédit d'impôt de 5000 francs aux habitants, pour un coût total de 2 589 010 francs. Si ce sous-amendement est accepté, le député laissera le DF faire le calcul précis pour l'excédent final de revenu et pour le déficit.

Le député (LJS) entend le PLR réduire la prospérité du canton à ceux qui paient des impôts. Or, nombre sont ceux qui n'en paient pas et qui y participent, raison pour laquelle le groupe LJS souhaite faire cette proposition pour tout le monde. Le député (LJS) remercie les députés pour leurs contributions qui seront utiles dans de futurs débats sur ce principe. Pour répondre au MCG, c'est le contribuable qui reçoit ce crédit et non pas les enfants.

Un député (S) a compris la stratégie du groupe LJS qui propose cet amendement pour pouvoir par la suite annoncer publiquement que le reste des partis n'en a pas voulu, raison pour laquelle il propose un amendement plus ambitieux.

Un député (LJS) répond que le député prête des intentions qui ne sont pas les bonnes à son parti, et le débat permettra de faire des propositions cohérentes

dans le futur. Le parti ne compte par ailleurs pas communiquer sur le refus de cet amendement en commission.

Le président met aux voix le sous-amendement du député (S) à l'art. 1 :

**Les états financiers individuels pour l'année 2022, présentés en annexe et faisant partie intégrante de la présente loi, sont approuvés :**

- **un crédit d'impôt de 5 000 francs est attribué aux 517 802 habitantes et habitants du canton de Genève au 31 décembre 2022, soit 2 589 010 millions ;**
- **l'excédent final de revenu au titre de l'année 2022 est de +209 millions de francs ;**
- **les fonds propres au 31 décembre 2022 s'élèvent à –391 millions de francs.**

Pour : 5 (1 LJS, 2 PLR, 2 UDC)

Contre : 7 (2 Ve, 2 MCG, 1 LC, 2 PLR)

Abstentions : 2 (2 S)

**Cet amendement est refusé.**

Le président met aux voix l'amendement du député (LJS) à l'art. 1 :

**Les états financiers individuels pour l'année 2022, présentés en annexe et faisant partie intégrante de la présente loi, sont approuvés :**

- **un crédit d'impôt de 1 000 francs est attribué aux 517 802 habitantes et habitants du canton de Genève au 31 décembre 2022, soit 517 802 millions ;**
- **l'excédent final de revenu au titre de l'année 2022 est de +209 millions de francs ;**
- **les fonds propres au 31 décembre 2022 s'élèvent à –391 millions de francs.**

Pour : 1 (1 LJS)

Contre : 13 (2 S, 2 Ve, 2 MCG, 1 LC, 4 PLR, 2 UDC)

Abstentions : –

**Cet amendement est refusé.**

Le président met aux voix l'article 1 « Etats financiers ».

**Pas d'opposition, l'article 1 est adopté.**

Le président met aux voix l'article 2 « Réserve conjoncturelle ».

**Pas d'opposition, l'article 2 est adopté.**

Le président met aux voix l'article 3 « Crédits supplémentaires ».

**Pas d'opposition, l'article 3 est adopté.**

### *3<sup>e</sup> débat*

**Le PL 13286, dans son ensemble, est adopté par :**

Oui : 15 (3 S, 2 Ve, 1 LJS, 2 MCG, 1 LC, 4 PLR, 2 UDC)

Non : –

Abstentions : –

### **Conclusion**

Au vu de ces explications, la commission des finances vous encourage, Mesdames et Messieurs les députés, à faire un bon accueil à ce projet de loi.

### *Annexes*

- 1. Présentation du DF sur les thèmes transversaux partie 1 – comptes 2022. (Un addendum remplace la diapositive 60).*
- 2. Pyramides fiscales : impôt cantonal sur le revenu – impôt cantonal sur la fortune – impôt cantonal sur le bénéfice – impôt cantonal sur le capital – comptes 2022.*
- 3. Evolution de l'impôt cantonal sur le bénéfice, par branche économique – comptes 2022.*
- 4. Présentation du DF sur les charges du personnel – comptes 2022.*
- 5. Présentation du Bilan social de l'Etat – comptes 2022.*
- 6. Présentation de la gestion des risques – comptes 2022.*
- 7. Amendement du groupe LJS.*

# Thèmes transversaux Comptes 2022

Commission des finances

5 avril 2023



Département des finances et des ressources humaines

Page 1

## Sommaire

Etats financiers individuels et dette financière, tome 1 (45')

Etats financiers consolidés, tome 4 (30')

Revenus fiscaux (75')

Charges de fonctionnement, tome 2 (30')

Compte d'investissement, tome 3 (30')

Page 2



## Revenus

Tome 1, page 17

### Du budget 2022 aux comptes 2022

Revenus B2022	9'203
Revenus fiscaux	+1'761
Crise sanitaire	+23
Autres revenus	+199
<b>Revenus C2022</b>	<b>11'186</b>
Ecart	+1'984

### Des comptes 2021 aux comptes 2022

Revenus C2021	10'080
Revenus fiscaux	+1'398
Crise sanitaire	-445
Autres revenus	+154
<b>Revenus C2022</b>	<b>11'186</b>
Evolution	+1'107

Page 5

## Charges

Tome 1, page 17

### Du budget 2022 aux comptes 2022

Charges B2022	9'296
Crises sanitaire & ukrainienne	+150
Caisses de prévoyance	+262
Subventions & transferts	+26
Charges diverses	+120
Amortissement suppl. réserve budgétaire	+606
<b>Charges C2022</b>	<b>10'460</b>
Ecart	+1'164

### Des comptes 2021 aux comptes 2022

Charges C2021	10'031
Crises sanitaire & ukrainienne	-642
Caisses de prévoyance	-262
Subventions & transferts	-175
Charges diverses	+77
Amortissement suppl. réserve budgétaire	+557
<b>Charges C2022</b>	<b>10'460</b>
Evolution	+429

Page 6

## Affectation du résultat

### Excédent de revenu de +1'330 millions "à affecter"

1. Amortissement supplémentaire de 606 millions en charge de la réserve budgétaire CPEG de manière à l'aligner sur le montant du prêt simultané (3'677 millions) : l'excédent de revenu final passe ainsi à +727 millions

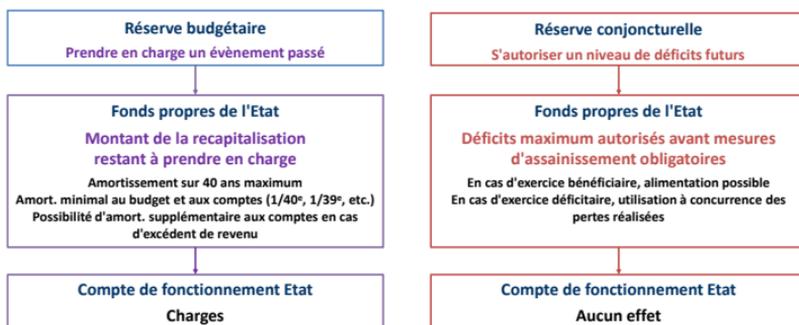
2. Sur l'excédent de revenu final de +727 millions : affectation de 190 millions à la réserve conjoncturelle pour la porter à 1 milliard

Les 537 millions restants ne sont pas affectés et contribuent ainsi à améliorer les fonds propres libres

	Fonds et financements spéciaux	5.20	151	127
2.	Réserve conjoncturelle	5.21	1'000	810
	Réserve de réévaluation	5.22	297	238
1.	Réserve budgétaire	5.23	-3'770	-4'494
	Fonds propres libres		1'931	1'418
	<b>FONDS PROPRES</b>		<b>-391</b>	<b>-1'901</b>

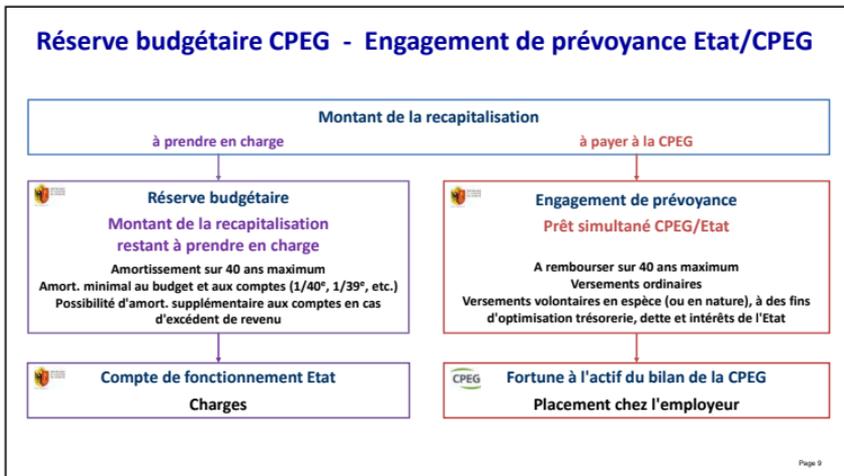
Page 7

## Réserve budgétaire CPEG - Réserve conjoncturelle



Page 8

## Réserve budgétaire CPEG - Engagement de prévoyance Etat/CPEG

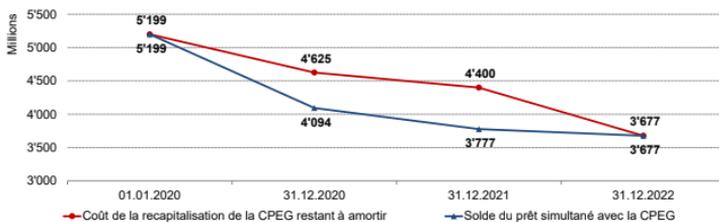


## Réserve budgétaire - Engagement de prévoyance

### Volonté du Conseil d'Etat d'aligner à fin 2022 le coût restant à amortir avec la dette envers la CPEG

Amortissement comptable supplémentaire de 606 millions en 2002, qui permet une réduction de charges futures de 16.8 millions dès le PB 2024

1.5 milliard pris en charge et remboursé depuis 2020, soit un tiers des 5.2 milliards de recapitalisation, sans augmenter la dette financière de l'Etat



## Réserve budgétaire CPEG - Engagement de prévoyance

Tome 1, page 19, note 1.2.1 Réserve budgétaire CPEG

Réserve budgétaire		Engagement de prévoyance (prêt simultané)	
Recapitalisation à charge de l'Etat *	5'199	Recapitalisation à charge de l'Etat	5'199
Utilisation provision pour intérêts **	-446	Apports initiaux en espèces	-1000
Participation du SECO pour personnel CCGC	-9	Remboursements ordinaires cumulés	-208
Participation du SECO pour personnel OCE	-35	Remboursements volontaires cumulés	-150
Amortissements minimaux cumulés	-237	Remboursement en nature transfert d'actifs	-64
Amortissements supplémentaires cumulés	-49		
Gain réalisé sur transfert d'actifs	-23		
<b>Au 31 décembre 2021</b>	<b>4'400</b>	<b>Au 31 décembre 2021</b>	<b>3'777</b>
Amortissement minimal	-116	Remboursement ordinaire	-99
Amortissement supplémentaire	-606		
<b>Au 31 décembre 2022</b>	<b>3'677</b>	<b>Au 31 décembre 2022</b>	<b>3'677</b>

\* Montant arrêté par le Conseil d'Etat sur la base des états financiers 2019 de la CPEG

\*\* Provision pour couvrir le risque de l'Etat de devoir payer des intérêts à la CPEG en cas de non atteinte des degrés de couverture de 60% en 2020 et 75% en 2030

Page 11

## Analyse des revenus

Tome 1, pages 22 à 27, note 1.4 Revenus ressortant du résultat net

	C2022	B2022	C2021	C2022 /B2022	C2022 /C2021		
Impôts sur les personnes physiques	5'530	4'848	4'532	+683	14%	+999	22%
Impôts sur les personnes morales	2'045	1'372	1'684	+672	49%	+361	21%
Parts cantonales à des impôts fédéraux	840	640	783	+200	31%	+57	7%
Autres revenus fiscaux	1'111	903	1'120	+208	23%	-9	-1%
Compensation financière relative aux frontaliers	-257	-256	-247	-1	0%	-10	4%
<b>Revenus fiscaux</b>	<b>9'269</b>	<b>7'508</b>	<b>7'871</b>	<b>+1'761</b>	<b>23%</b>	<b>+1'398</b>	<b>18%</b>
<b>Revenus non fiscaux</b>	<b>1'836</b>	<b>1'644</b>	<b>2'086</b>	<b>+193</b>	<b>12%</b>	<b>-249</b>	<b>-12%</b>
<b>Revenus non monétaires</b>	<b>81</b>	<b>52</b>	<b>123</b>	<b>+30</b>	<b>57%</b>	<b>-41</b>	<b>-34%</b>
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>11'186</b>	<b>9'203</b>	<b>10'080</b>	<b>+1'984</b>	<b>22%</b>	<b>+1'107</b>	<b>11%</b>

Page 12

## Analyse des charges

### Tome 1, pages 28 à 29, note 1.5 Charges ressortant du résultat net

	C2022	B2022	C2021	C2022 /B2022		C2022 /C2021	
Charges de personnel	2685	2'637	2'644	+47	2%	+41	2%
Charges de fonctionnement	467	443	444	+24	5%	+22	5%
Subventions & charges de transfert	4'966	4'832	5'415	+135	3%	-449	-8%
Subventions & transferts aux entités	2'968	2'889	2'840	+79	3%	+127	4%
Subventions aux ménages privés	1'987	1'983	1'839	-95	-5%	+48	3%
Aides COVID-19	111	2	735	+110	6520%	-624	-85%
Participation des communes	-	-42	-	+42	-100%	-	-
Péréquation et parts de revenus	324	324	341	-0	0%	-17	-5%
Dédommagements	104	106	100	-2	-2%	+3	3%
Dotations aux amortissements	492	497	496	-5	-1%	-4	-1%
Dépréciations d'actifs	231	140	180	+90	64%	+51	28%
Pertes sur créances irrécouvrables	2	1	2	+1	103%	-0	-1%
Charges d'intérêts sur emprunts	124	120	126	+4	4%	-2	-2%
Charges d'intérêts sur prêts CPEG et FPTPG	67	70	71	-2	-3%	-4	-5%
Autres charges d'exploitation et finan.	274	6	6	+268	4414%	+268	4413%
Caisses de prévoyance	262	-	-	+262	-	+262	-
Autres	12	6	6	+6	92%	+6	92%
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>9'735</b>	<b>9'176</b>	<b>9'826</b>	<b>+560</b>	<b>6%</b>	<b>-90</b>	<b>-1%</b>

Page 13

## Crédits supplémentaires

### Tome 1, page 30, note 1.6 Crédits supplémentaires

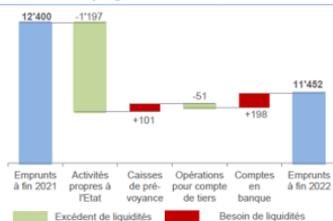
	B2022	CS Grand Conseil			CS Conseil d'Etat
		adoptés au 2 mars 22	postérieurs au 2 mars 22	Utilisation provisions	
Charges de personnel	2'637	71	19	-6	17
Charges de fonctionnement	443	27	27	-1	20
Subventions & transferts aux entités	2'847	69	60	-2	1
Subventions aux ménages privés	1'983		55	-91	8
Aides Covid	2	9	226	-0	3
Péréquation et parts de revenus	324		0		0
Dédommagements	106		2		0
Dotations aux amortissements	497				4
Dépréciations d'actifs	140				98
Charges d'intérêts sur emprunts	120		9		0
Charges d'intérêts sur prêts CPEG & FPTPG	70				-
Autres charges d'exploitation et financières	7		21	-136	247
Amortissement de la réserve budgétaire	120				605
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>9'296</b>	<b>176</b>	<b>418</b>	<b>-236</b>	<b>1'003</b>

CS : crédits supplémentaires

Page 14

## Emprunts

### Tome 1, pages 35 et 36, note 1.10.2 Emprunts



Les emprunts reculent de 948 mios en 2022 grâce à des encaissements d'impôts à un niveau particulièrement soutenu et au paiement par la Confédération de sa participation au financement des cas de rigueur (452 mios).

#### Activités propres à l'Etat

	2022
<b>Flux d'exploitation propre à l'Etat</b>	<b>1'622</b>
Patrimoine administratif (PA)	-438
Patrimoine financier (PF)	13
<b>Flux liés aux investissements (PA/PF)</b>	<b>-426</b>
<b>Activités propres à l'Etat</b>	<b>1'197</b>

Les flux d'exploitation affichent un excédent de liquidités de 1'622 mios grâce au niveau soutenu des recettes fiscales. Cet excédent permet d'assurer l'autofinancement des investissements de l'année (426 mios en 2022) et de dégager un excédent résiduel de 1'197 mios.

#### Caisses de prévoyance

En 2022, l'Etat a remboursé une partie de sa dette de recapitalisation envers la CPEG pour 99 mios et la FPTPG pour 2 mios (101 mios au total).

#### Opérations pour le compte de tiers

	2022
Communes	-6
Confédération	71
Comptes courants caisse centralisée	38
Comptes courants Caisses de prévoyance	-30
Autres créances et engagements financiers	-22
<b>Opérations pour le compte de tiers</b>	<b>51</b>

Les opérations pour le compte de tiers comprennent un ensemble d'engagements et de créances dont les flux transitent uniquement au bilan de l'Etat. Ces différentes positions fluctuent pour des raisons différenciées (par ex. sommes d'argent reçues et en attente de reversement).

Le solde net de ces opérations constitue une source de financement pour l'Etat de 3,2 mds en 2022, qui reste stable par rapport à 2021, contrastant ainsi avec la croissance qui prévalait depuis 2013.

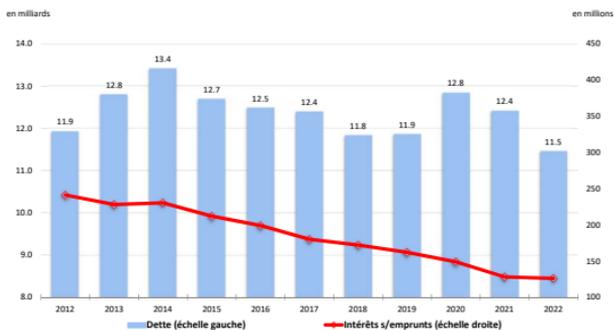
#### Comptes en banque

La hausse des liquidités disponibles en fin d'année (+198 mios) est à mettre en relation avec l'importance des impôts encaissés dans les tous derniers jours de l'année 2022.

Page 15

## Dettes et intérêts sur emprunts

### Evolution 2012-2022



Page 16

## Endettement moyen

2015 - 2022



Page 17

## Dette

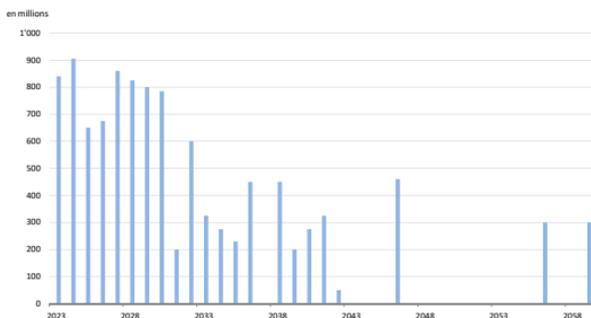
Evolution intra-annuelle 2021-2023



Page 18

## Echéancier de la dette

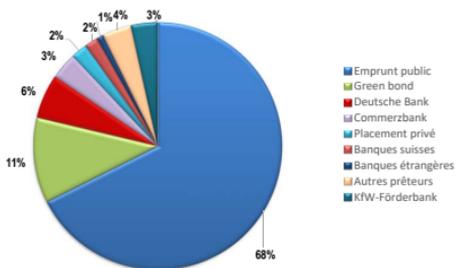
### Emprunts à long terme



Page 19

## Structure de la dette

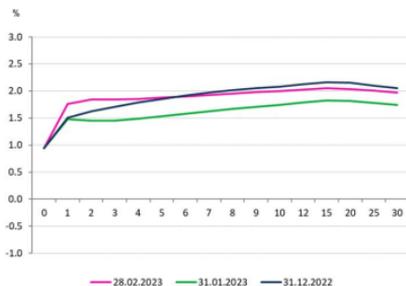
### Répartition par créancier au 31.12.22



Page 20

## Taux d'intérêts

### Evolution 2023



Page 21

## Garanties : caisses de prévoyance

### Tome 1, pages 37 à 41, notes 2.1 et 2.2

#### **Demande d'annulation de l'ISB et du CSCQ de leur participation à la recapitalisation de la CPEG (resp. 22 et 2 millions)**

Risque que la CPEG fasse appel à la garantie de l'Etat dans le cadre d'une faillite éventuelle de l'ISB et du CSCQ, intégralement provisionné pour 41 millions à fin 2022

#### **Litige sur le calcul du montant de la recapitalisation de la FPTPG**

Non prise en compte par le Conseil d'Etat dans le calcul de la recapitalisation (écart de 20 millions) d'une provision technique pour événements spéciaux de 25 millions.

CASCJ a rejeté la demande de la FPTPG, qui a recouru au Tribunal fédéral [en cours]

#### **Equilibre financier de la CP**

Versement maximal de l'Etat de 200 millions, tel que prévu par la loi, intégralement provisionné à fin 2022

Page 22

## Garanties : cautions simples

Tome 1, page 42, note 2.4

	31.12.2022	31.12.2021	Emprunts*	Fonds propres*
Transports publics genevois (TPG)	762	673	771	40
Maison de Vessy	67	68	68	2
Fondations HBM & HLM (FIDP)	46	53	1'399	482
Palexpo	30	30	107	186
Maison de Retraite du Petit-Saconnex (MRPS)	18	18	46	51
HES-SO Genève	8	8	25	30
Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI)	-	8	n.d.	n.d.
EMS Béthel	7	7	19	5
Divers prêts hypothécaires	101	106	n.a	n.a
Divers crédits de constructions	146	135	n.a	n.a
Autres	1	1	n.a	n.a
<b>Total</b>	<b>1'185</b>	<b>1'106</b>		

\* Données au 31.12.2022 sauf pour Maison de Vessy, MRPS, HES-SO Genève et EMS Béthel (31.12.2021)  
n.a. : non applicable - n.d. : non disponible

Page 23

## Autres informations du tome 1

**Liste des prêts et participations (pages 95 à 100)**

**Rapport sur les fonds et libéralités (pages 101 à 128)**

- A. Fonds gérés selon l'approche "bilan/bilan"
- B. Fonds gérés selon l'approche "revenus immédiats"
- C. Fonds et libéralités gérés selon l'approche "revenus différés"
- D. Libéralités gérés selon l'approche "bilan/bilan"

**Rapport sur les obligations vertes (pages 129 à 131)**

**Rapport sur les obligations sociales (pages 137 à 139)**

Page 24



## Périmètre de consolidation : critères réglementaires

1. **Le contrôle** : approche IPSAS
2. **Les prestations effectuées** : faire partie de l'une des politiques publiques publiées au budget (=> exclusion BCGE)
3. **Quantitatif**
  - Total bilan de l'entité supérieur à 100 millions
  - Indemnités ou aides financières de l'Etat supérieures à 100 millions
  - **NOUVEAU** : Des exceptions à ces seuils peuvent être admises sur la base d'éléments de nature comptable, juridique ou institutionnelle

Page 27

## Périmètre de consolidation : entités



Page 28

## Charges et revenus

Tome 4, page 16, note 2.1 Compte de résultat consolidé

### Passage des revenus 2021 aux revenus 2022

Revenus C2021	13'497
Revenus fiscaux	+1'398
Prestations de services	+460
Crises sanitaire & ukrainienne	-471
Autres revenus	+180
<b>Revenus C2022</b>	<b>15'063</b>
Evolution	+1'567

### Passage des charges 2021 aux charges 2022

Charges C2021	13'384
Charges de fonctionnement	+233
Caisses de prévoyance	+262
Crises sanitaire & ukrainienne	-576
Amortissement suppl. réserve budgétaire	+557
Autres charges	+272
<b>Charges C2022</b>	<b>14'132</b>
Evolution	+748

Page 29

## Revenus : analyse des écarts

Tome 4, pages 18 à 22, note 2.2 Revenus ressortant du résultat net

	2022	2021	Variations	
Revenus fiscaux	9'269	7'871	+1'398	18%
Prestations de services et livraisons, taxes	3'535	3'085	+450	15%
Autres revenus non fiscaux	2'032	2'264	-233	-10%
Revenus non monétaires	202	276	-73	-27%
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>15'037</b>	<b>13'496</b>	<b>+1'541</b>	<b>11%</b>
	2022	2021	Variations	
Revenus liés à la santé	1'071	1'014	+57	6%
Revenus liés à l'environnement et l'énergie	1'060	1'000	+60	6%
Revenus liés à la mobilité	463	280	+183	65%
Revenus liés à la cohésion sociale	141	96	+45	47%
Revenus liés à l'aménagement et au logement	110	109	+1	1%
Revenus liés à la formation	87	77	+10	13%
Revenus liés à l'économie	76	49	+26	53%
<b>Revenus des tâches déléguées</b>	<b>3'006</b>	<b>2'624</b>	<b>+383</b>	<b>15%</b>
<b>Autres prestations de services et livraisons, taxes</b>	<b>528</b>	<b>461</b>	<b>+67</b>	<b>14%</b>
<b>Prestations de services et livraisons, taxes</b>	<b>3'535</b>	<b>3'085</b>	<b>+450</b>	<b>15%</b>

Page 30

## Revenus : analyse des écarts

Tome 4, pages 18 à 22, note 2.2 Revenus ressortant du résultat net

	2022	2021	Variations	
Subventions de la Confédération	618	1050	-432	-41%
Autres subventions reçues	154	139	+15	11%
Péréquation et parts à des revenus	194	171	+22	13%
Actifs saisis	71	11	+60	541%
Amendes et contraventions	85	77	+8	11%
Dédommagements	159	140	+18	13%
Remboursements	75	63	+12	20%
Produits d'intérêts	162	119	+43	36%
Dividendes et rétrocessions	255	252	+3	1%
Plus-values réalisées sur actifs	43	17	+26	147%
Autres revenus non fiscaux	217	225	-8	-4%
<i>Produits liés aux immeubles de placement</i>	56	57	-1	-2%
<i>Restitution de subventions : ménages privés</i>	30	23	+7	32%
<i>Indemnités pour réduction horaire de travail (RHT)</i>	12	30	-18	-60%
<i>Autres revenus non fiscaux</i>	119	115	+4	3%
<b>Autres revenus non fiscaux</b>	<b>2'032</b>	<b>2'264</b>	<b>-233</b>	<b>-10%</b>

Page 31

## Charges : analyse des écarts

Tome 4, pages 23 à 26, note 2.3 Charges ressortant du résultat net

	2022	2021	Variations	
Charges de personnel	6'153	6'108	+45	1%
Charges de fonctionnement	2'229	1'965	+264	13%
<i>Dépenses générales</i>	1'160	1'078	+82	8%
<i>Charges liées aux tâches déléguées</i>	1'069	887	+182	21%
Subventions accordées aux ménages privés	1'811	1'776	+35	2%
Subventions & transferts à des entités	930	896	+34	4%
Aides Covid-19	26	582	-556	-96%
Péréquation et parts à des revenus	324	341	-17	-5%
Dédommagements	104	101	+3	3%
Charges d'intérêts sur emprunts	177	184	-8	-4%
Charges d'intérêts sur prêts simultanés CPEG et FPTPG	67	71	-4	-5%
Dotations aux amortissements	872	847	+24	3%
Dépréciations d'actifs	282	226	+56	25%
Variations de juste valeur	93	22	+71	321%
Moins-values réalisées sur actifs financiers	25	3	+22	648%
Autres charges d'exploitation et financières	316	57	+259	459%
<i>Caisse de prévoyance</i>	262	-	+262	-
<i>Charges liées aux immeubles de placement</i>	12	13	-1	-8%
<i>Autres charges d'exploitation et financières</i>	42	43	-2	-4%
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>13'408</b>	<b>13'179</b>	<b>+229</b>	<b>2%</b>

Page 32

## Investissements

Tome 4, pages 27 à 28, note 2.4 Investissements

	2022	2021	Variations	
Investissements nets de l'Etat comptes individuels	426	560	-135	-24%
Investissements de l'Etat envers les entités du groupe	-84	-82	-3	3%
<b>Investissements nets de l'Etat hors du Groupe</b>	<b>341</b>	<b>479</b>	<b>-137</b>	<b>-29%</b>
SIG	218	219	-1	-1%
TPG	80	91	-11	-12%
HUG	75	75	-0	0%
FDP	65	68	-3	-5%
AKG	60	111	-50	-45%
HG	40	34	+6	18%
Fondation PAV	37	-7	+44	
UNIGE	26	12	+13	106%
FTI	16	8	+8	96%
FQP	3	6	-3	-43%
EPI	3	2	+1	70%
Ports Francs	2	4	-2	-46%
IMAD	2	2	+0	24%
Palexpo	1	-0	+1	
FPPLC	-29	18	-46	
<b>Investissements nets des entités</b>	<b>601</b>	<b>643</b>	<b>-42</b>	<b>-7%</b>
<b>Investissements nets du Groupe</b>	<b>942</b>	<b>1'122</b>	<b>-180</b>	<b>-16%</b>

Page 33

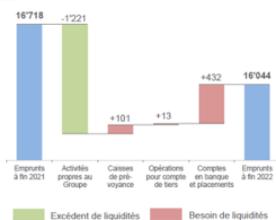
## Emprunts

Tome 4, page 29 à 30, note 2.5 Endettement

### 2.5 Endettement

L'endettement du Groupe s'élève à 16 mds à fin 2022 : 11,5 mds sont liés à l'Etat, les 4,5 mds restants se répartissant entre les différentes entités consolidées.

#### Evolution des emprunts



#### Activités propres au Groupe

	2022
<b>Flux d'exploitation propre au Groupe</b>	<b>2'163</b>
Investissements nets de l'Etat hors Groupe	-341
Investissements nets des entités	-601
<b>Flux liés aux investissements</b>	<b>-942</b>
<b>Activités propres au Groupe</b>	<b>1'221</b>

Page 34

## Contributions des entités au résultat 2022

Tome 4, page 31, note 3 Contribution des entités consolidées selon le référentiel Etat

Compte de résultat 2022	Etat														Revenu Congo	Groupe 2022												
	Etat	HUG	UNIGE	TPG	HG	IMAD	EPI	BIG	AIG	FDP	Palexpo	Ports Francs	FDP	FI			FPLC	FFAV	PIPOI									
Revenus fiscaux	9269	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	9269			
Prestations de services, livraisons	358	1'448	89	153	105	186	36	1'150	413	46	54	24	90	39	19	2	-	-	-	-	-	-	-	-	-678	3535		
Subventions reçues	378	726	708	342	517	88	81	-	-	-	-	-	1	-	0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-2'088	772	
Autres revenus d'exploitation	653	0	4	3	27	8	2	-4	24	1	3	0	13	-34	5	2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-20	688	
Revenus non monétaires	81	65	24	6	12	2	6	57	0	0	0	-	-	35	3	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-90	202	
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>10'739</b>	<b>2'238</b>	<b>825</b>	<b>604</b>	<b>661</b>	<b>284</b>	<b>124</b>	<b>1'204</b>	<b>437</b>	<b>47</b>	<b>58</b>	<b>24</b>	<b>104</b>	<b>40</b>	<b>28</b>	<b>4</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-2'855</b>	<b>14'465</b>	
Charges de personnel	-2685	-1'623	-636	-272	-138	-234	-97	-269	-140	-23	-21	-4	-1	-7	-2	-1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0	-6'153	
Charges de fonctionnement	-467	-520	-131	-153	-167	-44	-20	-672	-119	-10	-30	-9	-47	-7	-9	-2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	176	-2'229	
Subventions et charges de transferts	-4'966	-	-32	-	-356	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2'588	-2'767	
Dotations aux amortissements	-492	-77	-30	-60	-9	-2	-7	-155	-89	-7	-11	-5	-16	-0	-4	-1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	92	-872	
Autres charges d'exploitation	-924	-23	-0	-5	-16	-1	-0	-10	-2	-0	-0	-1	-1	-0	-6	-0	-1	-	-	-	-	-	-	-	-	3	-987	
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>-9'833</b>	<b>-2'243</b>	<b>-829</b>	<b>-490</b>	<b>-687</b>	<b>-281</b>	<b>-124</b>	<b>-1'106</b>	<b>-349</b>	<b>-39</b>	<b>-62</b>	<b>-19</b>	<b>-65</b>	<b>-15</b>	<b>-20</b>	<b>4</b>	<b>-1</b>	<b>2'859</b>	<b>-13'007</b>									
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>1'206</b>	<b>-5</b>	<b>-4</b>	<b>14</b>	<b>-26</b>	<b>3</b>	<b>-0</b>	<b>98</b>	<b>87</b>	<b>8</b>	<b>-4</b>	<b>5</b>	<b>40</b>	<b>25</b>	<b>8</b>	<b>0</b>	<b>-1</b>	<b>4</b>	<b>1'458</b>									
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>245</b>	<b>-1</b>	<b>-63</b>	<b>-13</b>	<b>36</b>	<b>-0</b>	<b>-0</b>	<b>-1</b>	<b>-23</b>	<b>1</b>	<b>-2</b>	<b>-3</b>	<b>-19</b>	<b>33</b>	<b>-2</b>	<b>1</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-17</b>	<b>171</b>								
Part du résultat sociétés MEE	-	-	7	-0	-	-	-	18	-	-	1	-0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-0	26
<b>RESULTAT NET</b>	<b>1'451</b>	<b>-6</b>	<b>-59</b>	<b>-0</b>	<b>10</b>	<b>3</b>	<b>-0</b>	<b>116</b>	<b>64</b>	<b>10</b>	<b>-6</b>	<b>2</b>	<b>20</b>	<b>58</b>	<b>6</b>	<b>1</b>	<b>-1</b>	<b>-13</b>	<b>1'655</b>									
Amortis. de la réserve budgétaire	-724	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-724	
<b>EXCEDENT FINAL</b>	<b>727</b>	<b>-6</b>	<b>-59</b>	<b>-0</b>	<b>10</b>	<b>3</b>	<b>-0</b>	<b>116</b>	<b>64</b>	<b>10</b>	<b>-6</b>	<b>2</b>	<b>20</b>	<b>58</b>	<b>6</b>	<b>1</b>	<b>-1</b>	<b>-13</b>	<b>931</b>									

Page 35

## Garanties d'emprunts

Tome 4, page 41, note 4.3 Garanties d'emprunts

	31.12.2022		31.12.2021		
Cédules hypothécaires utilisées			2'301	2'040	
Cédules hypothécaires non utilisées			242	445	
<b>Cédules hypothécaires</b>			<b>2'543</b>	<b>2'485</b>	
Cautions simples sur les emprunts d'entités			347	351	
<b>GARANTIES D'EMPRUNT</b>			<b>2'890</b>	<b>2'835</b>	
	Fonds propres	Emprunts hors groupe	Cautions simples	Cédules hypothécaire	Degré de garantie
TPG	40	771	762	-	99%
FDP	482	1'396	46	1'518	100%
HG	814	435	-	335	77%
FPLC	465	138	-	173	100%
Ports Francs	16	37	-	64	100%
UNIGE	473	13	-	21	100%
Palexpo	186	97	30	109	100%
HUG	298	153	-	64	42%
Autres entités consolidées	4'616	1'551	-	17	1%
<b>Total entités consolidées</b>	<b>7'390</b>	<b>4'992</b>	<b>838</b>	<b>2'301</b>	
Autres entités non consolidées			347		
<b>TOTAL</b>			<b>1'185</b>	<b>2'301</b>	

Selon les données soumises par les entités pour les besoins de la consolidation des comptes de l'Etat

Page 36



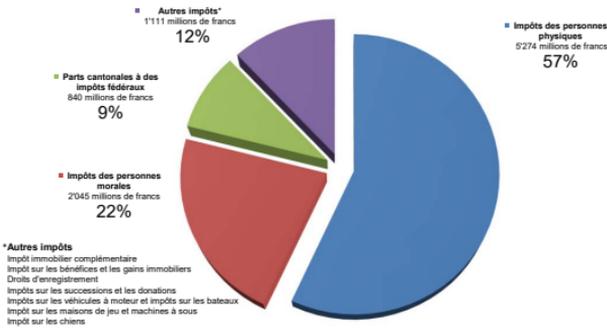
# Revenus fiscaux

David Miceli – Administration fiscale cantonale

Page 37

## Répartition des différents impôts dans les revenus fiscaux

**Revenus fiscaux**  
**9'269 millions - Comptes 2022**  
 En millions de francs et en %



Page 38

## Concentration de l'impôt

Part de l'impôt correspondant au 1% de contribuables avec l'impôt le plus élevé

### Personnes physiques

Impôt cantonal sur le revenu : 32,3%

Impôt cantonal sur la fortune : 65,7%

### Personnes morales

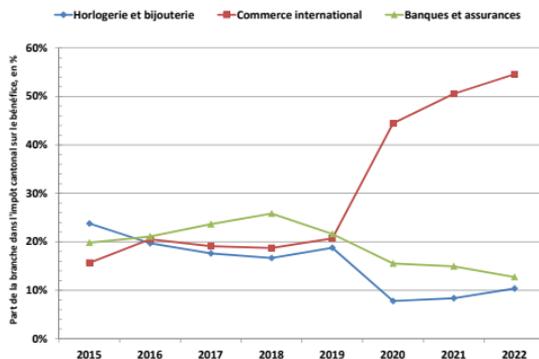
Impôt cantonal sur le bénéfice : 87,2%

Impôt cantonal sur le capital : 88,1%

Page 39

## Concentration de l'impôt

Part des branches d'activité les plus importantes dans l'impôt cantonal sur le bénéfice



## Estimation des impôts périodiques

Impôts nécessitant une estimation dans les comptes

Impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques (PP)

Impôts sur le bénéfice et le capital des personnes morales (PM)

Impôt immobilier complémentaire

Part cantonale à l'impôt fédéral direct (IFD)

Modèle pour les PP et les PM

Point de départ pour l'estimation de l'impôt 2022

Hypothèses de croissance



L'impôt 2022 est complètement estimé

Page 41

## Estimation des impôts périodiques

Correctifs d'estimation dans les comptes

Réévaluation des impôts qui ont été estimés dans les comptes de l'année précédente

Eléments des comptes se référant aux années fiscales précédentes

Comptes 2022
Estimation 2022
Correctif d'estimation 2021
Correctif d'estimation 2020
Correctif d'estimation 2019
Correctif d'estimation 2018
Correctif d'estimation 2017
Correctifs effectifs pour les années fiscales antérieures

Page 42

## Impôts non périodiques

Pas d'estimation dans les comptes

**Droits d'enregistrement**

**Impôts sur les successions et les donations**

**Impôt sur les bénéfices et gains immobiliers**

Etablissement du budget : étude rétrospective des impôts non périodiques

Etablissement des comptes : inscription dans les comptes de l'année *N* des montants produits au cours de l'année *N*

Page 43

## Comparaison comptes – budget

Revenus fiscaux

En millions de francs

	B2022	C2022	Ecart
Impôt sur le revenu et la fortune	4'592	5'274	+682
Impôt sur le bénéfice et le capital	1'372	2'045	+672
Impôt immobilier complémentaire	271	277	+5
Impôt s/ bénéfices et gains immobiliers	76	131	+55
Produit de l'enregistrement et du timbre	239	310	+71
Produit des successions et donations	186	264	+78
Autres impôts cantonaux	130	129	-1
Parts cantonales à des impôts fédéraux	640	840	+200
<b>Impôts, taxes et droits</b>	<b>7'507</b>	<b>9'269</b>	<b>+1'761</b>

Page 44

## Comparaison comptes – budget

### Dépassement record du budget

(montants en millions de francs)

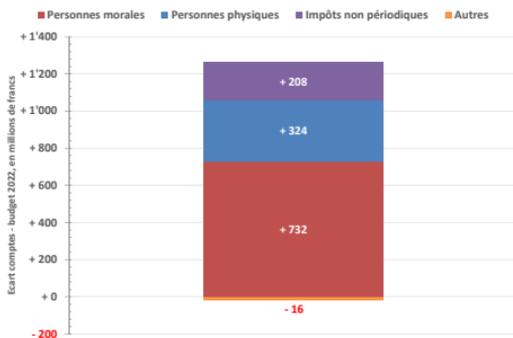
<b>Ecart total :</b>	<b>+ 1'761</b>
Impôts courants, année fiscale 2022 :	+ 1'248
Correctifs d'estimation sur les années fiscales 2017 à 2021 :	+ 414
Correctifs effectifs pour les années antérieures à 2017 :	+ 57
Amendes fiscales et autres éléments :	+ 43

Page 45

## Comparaison comptes – budget

### Contribution des différents impôts à l'écart de + 1'248 millions sur l'impôt courant 2022

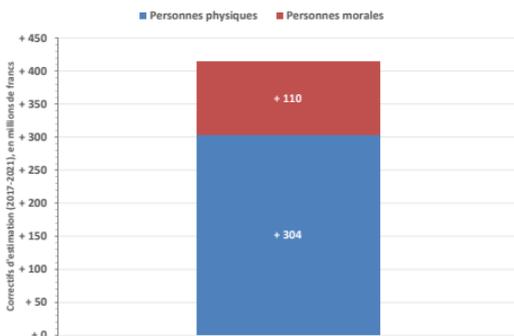
(montants en millions de francs)



Page 46

## Comparaison comptes – budget

Contribution des différents impôts aux correctifs d'estimation de + 414 millions (2017 à 2021)  
(montants en millions de francs)



Page 47

## Explication des écarts comptes – budget

Incertitudes dans le budget 2022

**Préparation du budget 2022 en septembre 2021**

**Ampleur de la reprise suite à la crise du COVID-19 pas encore connue**

**Hypothèses de croissance établies avant le début de l'année fiscale 2022**

**Impossibilité d'anticiper les événements exceptionnels**

**Evaluation des impôts non périodiques par l'observation du passé**

Page 48

## Explication des écarts comptes – budget

### Situation dans les comptes 2022

**Pour les impôts nécessitant une estimation dans les comptes, situation connue en janvier 2023**

**Effets de la reprise amorcée en 2021 suite à la crise du COVID-19 en grande partie intégrés dans les données**

**Réalité constatée pour 2021 bien meilleure que prévu par les modèles**

**Hypothèses de croissance établies en janvier 2023**

**Amélioration spectaculaire pour les personnes morales**

**Série d'événements à caractère exceptionnel en 2022**

**Impôts non périodiques comptabilisés en fonction de ce qui a été réalisé en 2022**

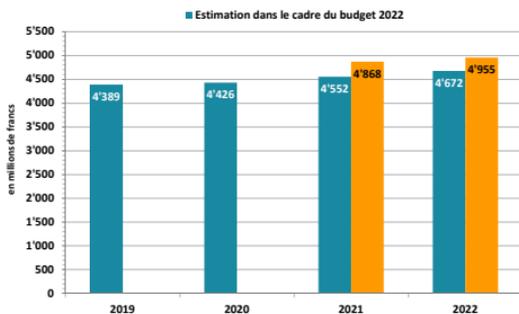
**Transactions immobilières extraordinaires, successions et donations importantes**

Page 49

## Explication des écarts – Personnes physiques

### Impôt cantonal sur le revenu et la fortune

(sans correctifs d'estimation ni reliquats)

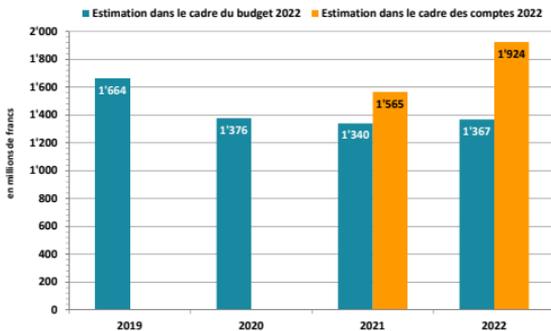


Page 50

## Explication des écarts – Personnes morales

### Impôt cantonal sur le bénéfice et le capital

(sans correctifs d'estimation ni reliquats)



Page 51

## Explication des écarts – Personnes morales

### Amélioration des hypothèses de croissance du bénéfice pour 2022

Date du questionnaire sur l'évolution du bénéfice	Part de l'impôt		B2022	C2022
			09.2021	01.2023
Commerce international	51%	+ 6.5%	+ 42.1%	📈
Banques et assurances	15%	+ 8.6%	+ 12.1%	📈
Horlogerie et bijouterie	8%	+ 11.2%	+ 62.9%	📈
Conseil et service aux entreprises	7%	+ 8.2%	+ 16.2%	📈
Immobilier	6%	+ 5.7%	+ 6.8%	📈
Industrie chimique et pharmaceutique	2%	+ 5.8%	+ 11.5%	📈
Commerce de détail	1%	+ 6.7%	+ 12.5%	📈
Industrie alimentaire et non alimentaire	1%	+ 6.1%	+ 7.9%	📈
Bâtiment et génie civil	1%	+ 6.3%	+ 12.6%	📈
Hôtellerie et restauration	0%	+ 4.8%	+ 23.4%	📈
Transports et communications	0%	+ 4.3%	+ 12.8%	📈
Autre	9%	+ 5.8%	+ 13.4%	📈
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>+ 7.3%</b>	<b>+ 31.6%</b>	📈

Page 52

## Explication des écarts – Personnes morales

### Contribution des branches économiques à l'écart sur l'impôt sur le bénéfice

en millions de francs

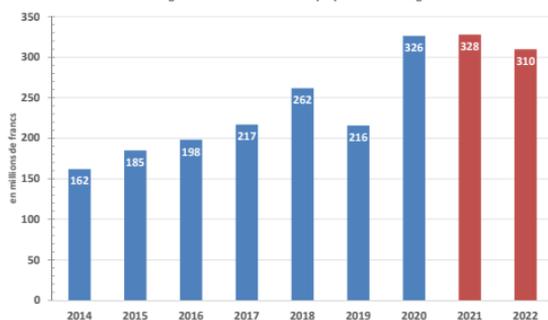
	B2022	C2022	C2022-B2022
Commerce international	544	939	+ 395
Horlogerie et bijouterie	119	178	+ 59
Banques et assurances	172	219	+ 46
Immobilier	46	77	+ 31
Commerce de détail	13	21	+ 9
Conseil et service aux entreprises	93	101	+ 8
Industrie alimentaire et non alimentaire	9	13	+ 4
Autre	128	130	+ 2
Bâtiment et génie civil	9	11	+ 2
Hôtellerie et restauration	3	4	+ 1
Transports et communications	2	1	- 1
Industrie chimique et pharmaceutique	27	25	- 2
<b>Total</b>	<b>1'165</b>	<b>1'720</b>	<b>+ 555</b>

Page 53

## Explication des écarts – Droits d'enregistrement

### Historique dans les comptes

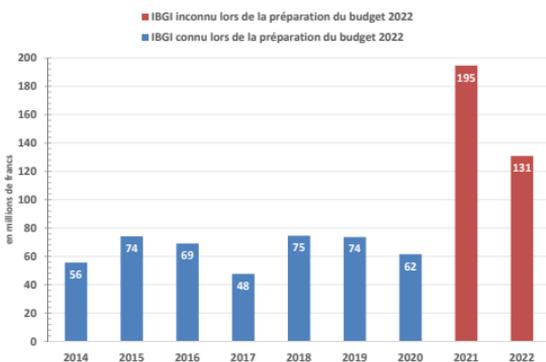
■ Droits d'enregistrement inconnus lors de la préparation du budget 2022  
 ■ Droits d'enregistrement connus lors de la préparation du budget 2022



Page 54

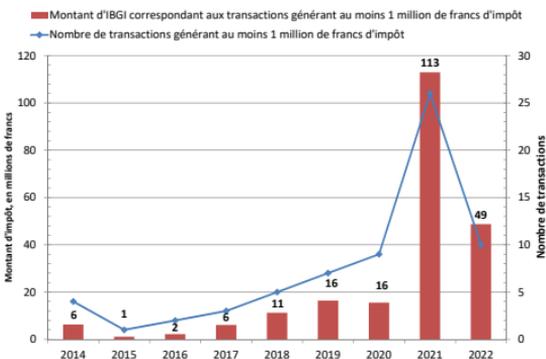
## Explication des écarts – Impôt sur les bénéfices et gains immobiliers

### Historique dans les comptes



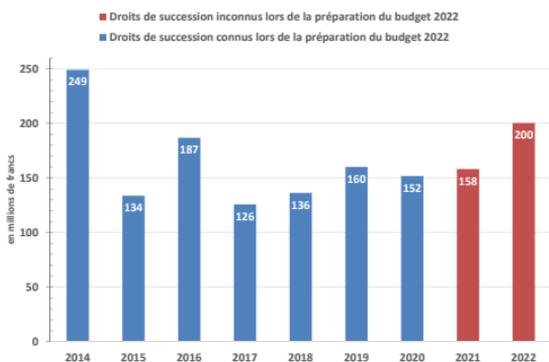
## Explication des écarts – Impôt sur les bénéfices et gains immobiliers

### Nombre élevé de transactions importantes



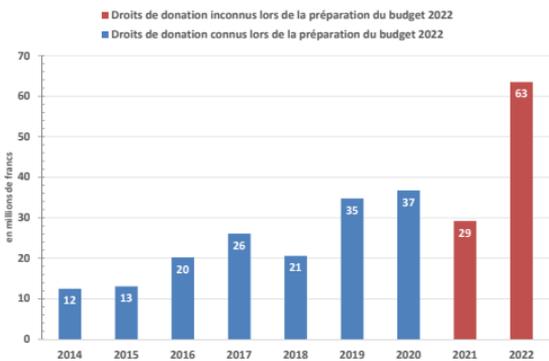
## Explication des écarts – Droits de succession

### Historique dans les comptes



## Explication des écarts – Droits de donation

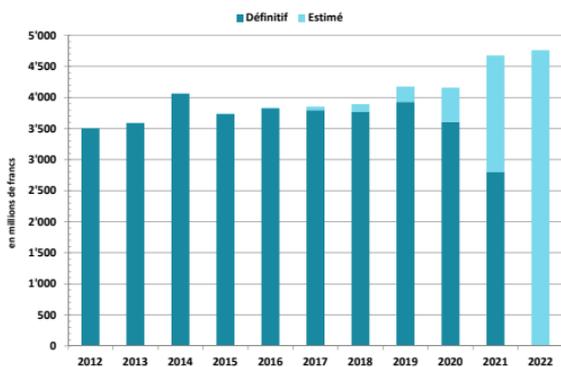
### Historique dans les comptes



## Evolution de l'impôt des personnes physiques

### Impôt cantonal sur le revenu et la fortune

(en restituant les correctifs aux années correspondantes)

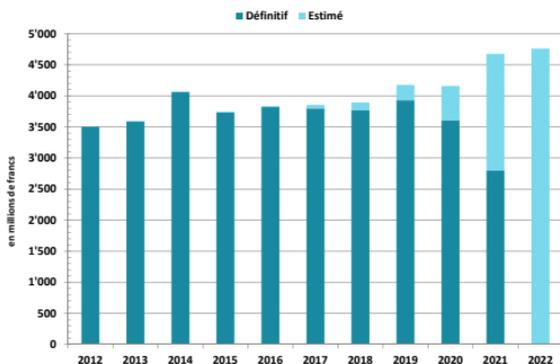


Page 59

## Evolution de l'impôt des personnes morales

### Impôt cantonal sur le bénéfice et le capital

(en restituant les correctifs aux années correspondantes)



Page 60



# Compte de fonctionnement

## Tome 2

Yves Fornallaz - DGFE

Page 61

## Comptes de fonctionnement 2022

### Guide de lecture du tome 2



Le **tome 2** de l'édition des comptes 2022 est dédié au fonctionnement

Le **tome 2** contient le détail du compte de fonctionnement par politique publique et par programme.

*Il se compose d'une **première partie** sur les programmes avec :*

- l'utilisation des crédits et les revenus
- le coût complet
- la situation des postes au 31 décembre
- les objectifs et indicateurs

*et d'une **deuxième partie** avec :*

- divers tableaux détaillés présentant entre autre la liste des subventions et des dépassements de crédit

Page 62

## Comptes de fonctionnement 2022

### Annexes

- **Vue d'ensemble (page 13)**
- **Effectifs par politique publique (page 443)**
- **Subventions accordées (page 447)**
  - Les subventions sont présentées au niveau détaillé (par libellé de subvention)
- **Crédits supplémentaires (page 485)**
  - Description des dépassements de crédit selon 3 catégories
    1. Dépassements ayant fait l'objet de crédits supplémentaires soumis et approuvés par la commission des finances
    2. Dépassements de la compétence du Conseil d'Etat conformément à la LGAF et au RPFCE
    3. Dépassements non soumis ou non approuvés par la commission des finances
- **Provisions par programme et par nature à 2 positions (page 513)**

Page 63

## Crédits supplémentaires

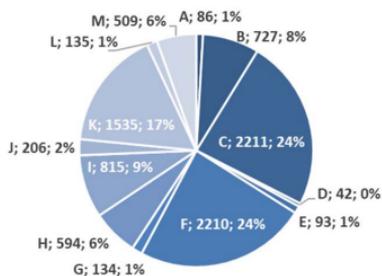
### Tome 2

Yves Fornallaz - DGFE

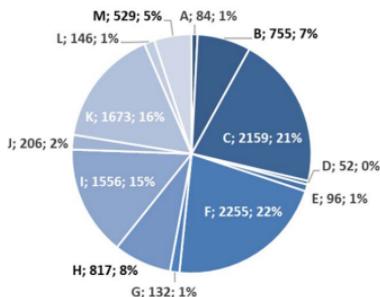
Page 64

## Les charges par politique publique au budget selon les douzièmes provisoires et aux comptes 2022 (en millions et en %)

Charges au budget selon 12èmes provisoires



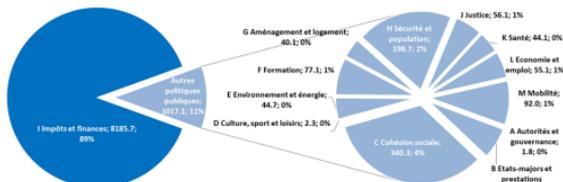
Charges aux comptes 2022



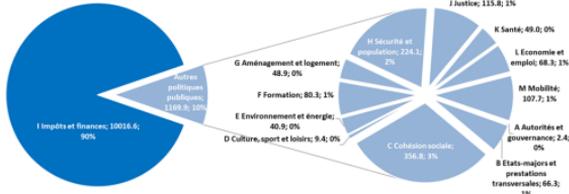
Page 65

## Les revenus par politique publique au budget selon les douzièmes provisoires et aux comptes 2022 (en millions et en %)

Revenus au Budget selon 12èmes provisoires



Revenus aux comptes 2022

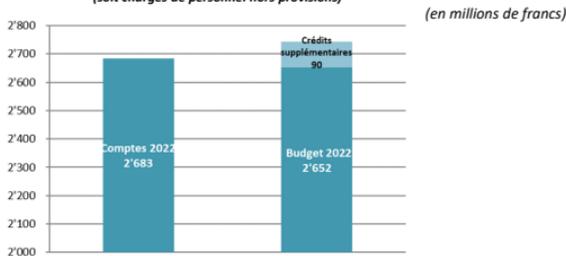


Page 66

## Comptes de fonctionnement 2022

### Respect du budget nature 30

*Suivi du respect du budget de la nature 30 charges de personnel de la compétence du Grand Conseil  
(soit charges de personnel hors provisions)*



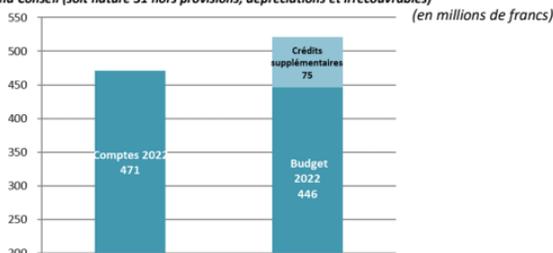
Au total les comptes 2022 présentent des charges inférieures de **59 millions** par rapport au budget 2022 et aux crédits supplémentaires accordés par la commission des finances en 2022.

Page 67

## Comptes de fonctionnement 2022

### Respect du budget nature 31

*Suivi du respect du budget de la nature 31 charges de biens et services de la compétence du  
Grand Conseil (soit nature 31 hors provisions, dépréciations et irrécouvrables)*



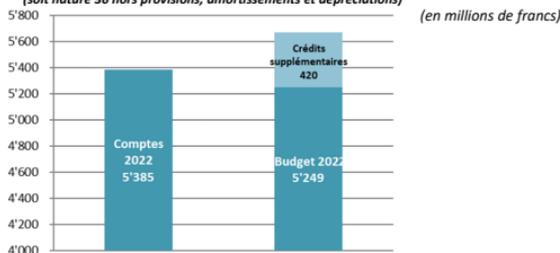
Au total les comptes 2022 présentent des charges inférieures de **49 millions** par rapport au budget 2022 et aux crédits supplémentaires accordés par la commission des finances en 2022.

Page 68

## Comptes de fonctionnement 2022

### Respect du budget nature 36

*Suivi du respect du budget de la nature 36 charges de transfert de la compétence du Grand Conseil  
(soit nature 36 hors provisions, amortissements et dépréciations)*



Au total les comptes 2022 présentent des charges inférieures de **283 millions** par rapport au budget 2022 et aux crédits supplémentaires accordés par la commission des finances en 2022.

Page 69

## Dépôt des crédits supplémentaires durant l'année 2022 : trois étapes distinctes

**Procédé exceptionnel** des dépôts de demandes de crédits supplémentaires durant l'année 2022 en raison du **refus du projet de budget 2022** par le Grand Conseil le 9 décembre 2021.

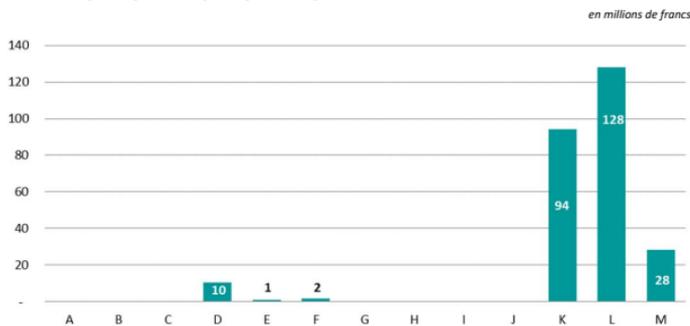
Trois étapes :

- 1) **Demandes de crédits supplémentaires COVID 33 millions** pour 2022 acceptés par la COFIN le 15 décembre 2021 (hors budget en douzièmes car il s'agit des éléments non récurrents)
- 2) **Demandes de crédits supplémentaires** acceptées par la COFIN le **2 mars 2022** pour **143 millions** dont :
  - **82 millions pour les crédits supplémentaires impératifs** : financement des prestations à la population et des projets stratégiques prioritaires.
  - **61 millions de crédits supplémentaires transversaux** : financement de l'annuité 2022, coûts induits des postes engagés en 2021, annulation de la suppression du double salaire à la retraite.
- 3) **Demandes de crédits supplémentaires** acceptées après le 2 mars 2022 au fil de l'eau à hauteur de **418 millions**.

**Total des crédits supplémentaires accordés par la COFIN = 594 millions**

Page 70

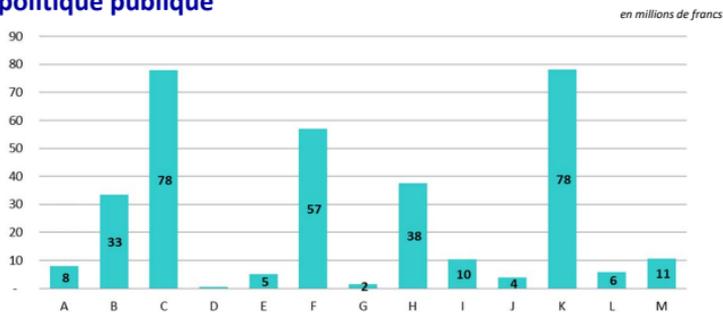
## Crédits supplémentaires 2022 accordés par la COFIN liés à la COVID-19 par politique publique



La Commission des finances a accepté pour **263 millions** de crédits supplémentaires liés à la crise sanitaire.

Page 71

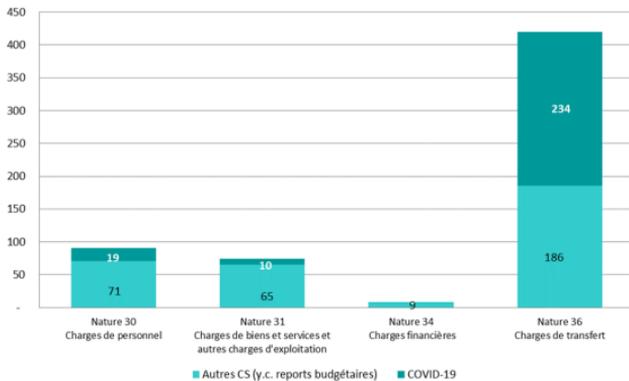
## Autres crédits supplémentaires 2022 accordés par la COFIN par politique publique



La Commission des finances a accepté pour **330 millions** de crédits supplémentaires, **non liés** à la crise sanitaire.

Page 72

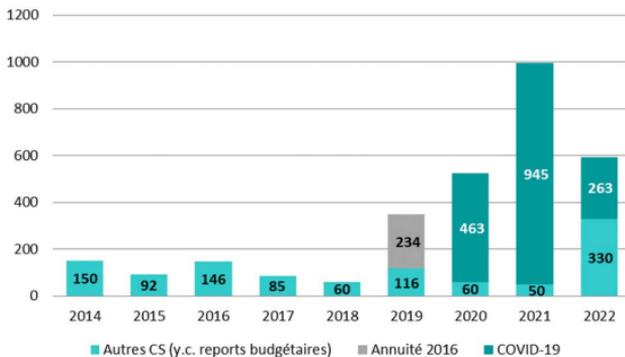
### Crédits supplémentaires 2022 accordés par la COFIN par rubrique comptable



Page 73

### Crédits supplémentaires accordés par la COFIN depuis 2014

en millions de francs



Page 74

## Principaux crédits supplémentaires 2022 liés à la COVID-19 accordés par la COFIN

Dpt	Prog	Nat	Description	Montant (en millions de francs)
DEE	L04	36/31/30	Cas de rigueur 2022 (trois crédits supplémentaires dont 123.6 millions en nature 36, 0.6 million en nature 31 et 0.6 million en nature 30)	124.8
DSPS	K01	36	Indemnisation HUG Pertes	62.0
DI	M01	36	Aide aux TPG	28.3
DSPS	K03	30	Personnel auxiliaire pour la cellule COVID (141.5 ETP)	16.1
DCS	D01	36	Indemnisation entreprises et acteurs culturels	9.2
DSPS	K01	36	Maintien dispositif COVID aux HUG	4.6
DSPS	K03	31	Distribution des masques de protection en faveur des personnes défavorisées	4.5
DEE	L04	36	Indemnité en faveur de la Fondation Genève Tourisme & Congrès	2.2
			Autres crédits supplémentaires inférieurs à 2 millions et liés à la crise sanitaire	11.6
<b>TOTAL</b>				<b>263.2</b>

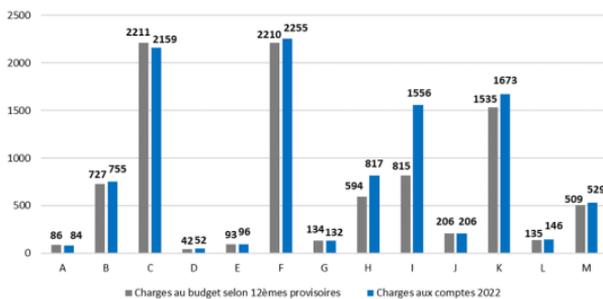
Page 75

## Principaux crédits supplémentaires 2022 non liés à la COVID-19 accordés par la COFIN

Dpt	Prog	Nat	Description	Montant (en millions de francs)
Tous	Tous	30+31+36	Crédits supplémentaires autorisés par la COFIN le 2 mars 2023 (dont 82 millions de crédits impératifs, 60.7 millions de crédits supp. transversaux soit l'annuité 2022, les coûts induits des postes engagés en 2021 et l'annulation des effets de la mesure visant à la suppression du double salaire à la retraite)	142.7
DF/DCS/DIP	Divers	30+31+36	11 crédits supplémentaires en lien avec l'Ukraine (dont 44 millions en faveur de l'Hospice général pour l'accueil des réfugiés)	60.0
DSPS	K01	36	HUG : Surcoûts énergies (27 millions) et sous-couverture MIG (6 millions)	33.0
DSPS	H02	31	Transfert des agents de détention transférés de la CPEG à la Caisse de police	20.9
Tous	Tous	31	Reports budgétaires	16.7
Tous	Tous	30+36	Allocation unique de vie chère (4.7 millions en nature 30 et 7.3 millions en nature 36)	12.0
DF	I03	34	Hausse des intérêts de la dette	8.6
DI	B04	31	OCBA – hausse des charges transversales contraintes	7.0
			Autres crédits supplémentaires non liés à la crise sanitaire	29.5
<b>TOTAL</b>				<b>330.4</b>

Page 76

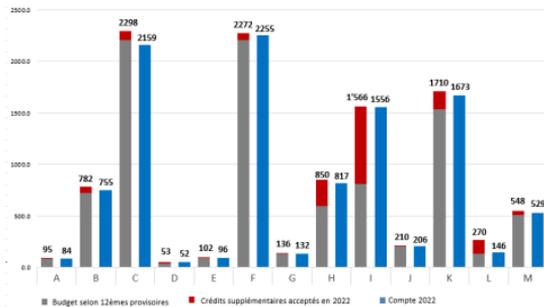
### Comparaison des charges entre comptes 2022 et le budget selon les douzièmes provisoires



Les charges aux comptes 2022 s'élèvent à 10'459.6 millions, soit 1'163.7 millions de plus que le budget selon les douzièmes provisoires qui tablait sur 9'295.9 millions.

Page 77

### Comparaison des charges entre budget selon les douzièmes provisoires (y compris les crédits supplémentaires COFIN et CE) et les comptes 2022 par politique publique



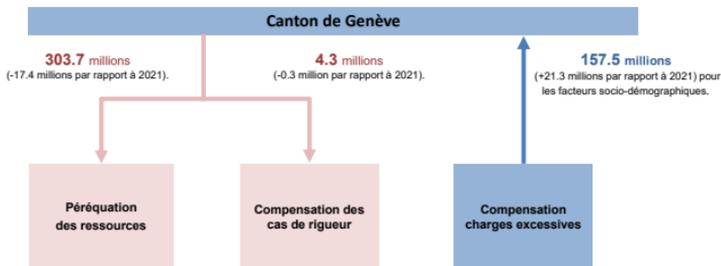
Page 78

## Péréquation financière inter-cantonale (RPT)

Yves Fornallaz - DGFE

Page 79

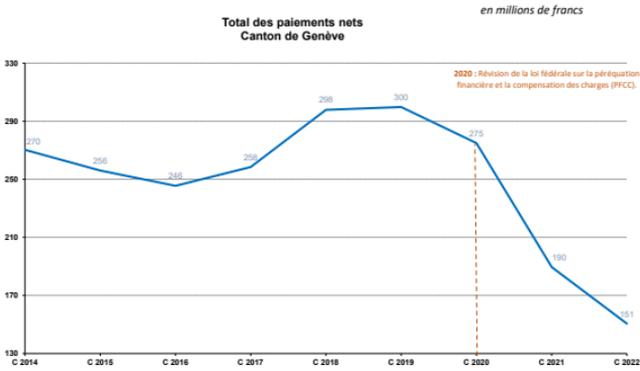
### Péréquation financière inter-cantonale (RPT)



La participation nette 2022 du canton de Genève s'élève ainsi à **150,5 millions**. Les montants inscrits au compte 2022 correspondent au budget et sont en diminution de 39 millions en comparaison aux comptes 2021

Page 80

## Péréquation financière inter-cantonale (RPT)



# Compte d'investissement

Rapport sur les comptes

Tome 3

Compte d'investissement  
par politique publique

**2022**

**Tome 3**

Matthias Bapst - DGFE

Page 82

## Comptes d'investissement 2022

### Guide de lecture du tome 3

Le Tome 3 de l'édition des comptes 2022 est dédié aux investissements

Il se compose de deux parties :

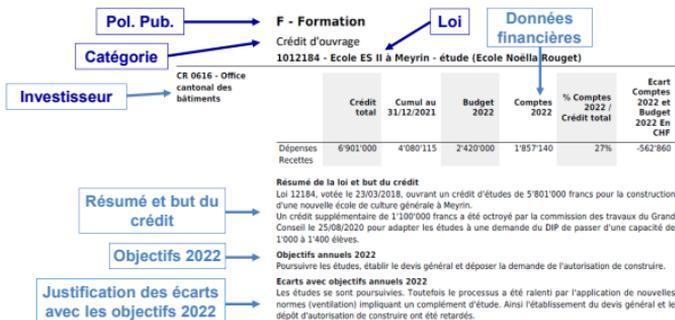
- les investissements par politique publique
- les prêts du patrimoine administratif

Il présente les investissements réalisés au cours de l'année en les comparant aux objectifs inscrits au budget.

Page 83

## Comptes d'investissement 2022

### Guide de lecture du tome 3



Page 84

## Comptes d'investissement 2022

### Annexes

**ANNEXE 1:** récapitulation des investissements par politique publique (page 211)

**ANNEXE 2:** tableau des investissements par loi et catégorie (page 215)

**ANNEXE 3:** investissements par nature (page 223)

**ANNEXE 4:** investissements de l'OCBA et de l'OCSIN (page 227)

**ANNEXE 5:** synthèse des lois d'investissement à boucler (page 231)

**ANNEXE 6:** tableau des durées d'amortissement (page 235)

**ANNEXE 7:** crédits supplémentaires accordés par la commission des travaux (page 239)

Département des finances et des ressources humaines

Page 85

## Comptes d'investissement 2022

### Synthèse

En millions de francs	Comptes 2021	Projet Budget 2022	Comptes 2022	Ecart C2022/PB2022	Taux de réalisation*
Dépenses d'investissement	560	775	537	-238	69%
Recettes d'investissement	26	40	67	27	168%
<b>Investissements nets</b>	<b>534</b>	<b>735</b>	<b>470</b>	<b>-265</b>	<b>64%</b>
Dépenses prêts du PA	41	26	34	8	131%
Recettes prêts du PA	8	6	8	2	133%
Recettes cessions d'actifs**	1	-	13	13	-
<b>Solde net</b>	<b>566</b>	<b>755</b>	<b>483</b>	<b>-272</b>	<b>64%</b>

\* Représente le rapport entre les dépenses réalisées et celles budgétisées

\*\* Les cessions d'actifs ne sont pas budgétisées

Page 88

## Comptes d'investissement 2022

### Evolution des dépenses, recettes et comptes

#### de 2015 à 2022

(en millions de francs)



Hors prêts du patrimoine administratif, cessions et transferts d'actifs

Dépenses Recettes Investissements nets

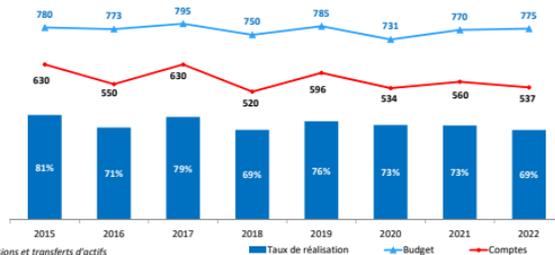
Page 87

## Comptes d'investissement 2022

### Evolution des budgets, comptes et taux de réalisation

#### de 2015 à 2022

(dépenses en millions de francs)



Hors prêts du patrimoine administratif, cessions et transferts d'actifs

Taux de réalisation Budget Comptes

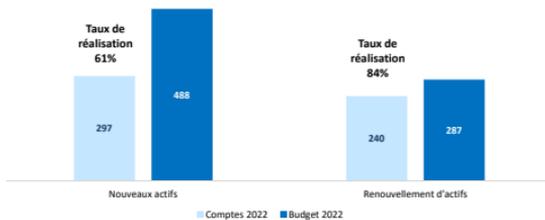
Page 88

## Comptes d'investissement 2022

### Taux de réalisation 2022

#### Dépenses d'investissements : nouveaux actifs et renouvellement

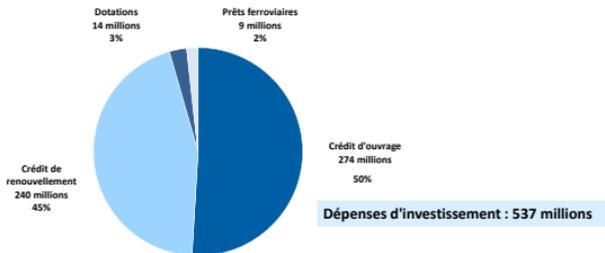
(dépenses en millions de francs)



Page 89

## Comptes d'investissement 2022

### Dépenses par catégorie



55% des dépenses 2022 sont dédiées à la création de nouveaux actifs.

Page 90

## Comptes d'investissement 2022

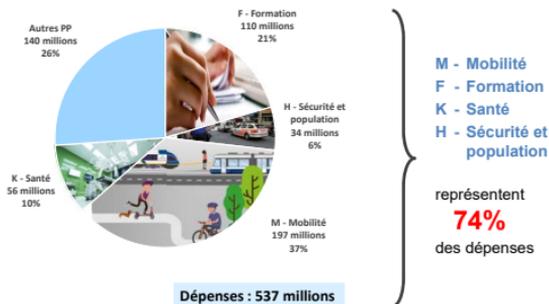
### Principaux nouveaux actifs

Dépenses d'investissement (en millions de francs)	Budget 2022	Comptes 2022	Taux de réalisation
Projets d'agglomération	59	56	95%
Construction lignes de transports publics	115	40	35%
Electrification de la flotte de véhicules des TPG	0	38	-
Archives d'Etat de Genève	10	19	190%
Relocalisation de la caserne des Vernets	14	15	107%
Construction de logements d'utilité publique	35	14	40%
Collège Rousseau - rénovation	23	11	48%
Efficience et rénovation énergétique	14	10	71%
Rénovation d'Uni Bastions	11	9	82%
Liaison CEVA	4	9	225%
<b>Total</b>	<b>285</b>	<b>221</b>	<b>78%</b>

Page 91

## Comptes d'investissement 2022

### Dépenses par politique publique



Page 92

## Comptes d'investissement 2022

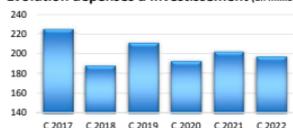
### Dépenses par politique publique

#### M - Mobilité

197 millions

37% des dépenses en 2022

#### Evolution dépenses d'investissement (en millions)

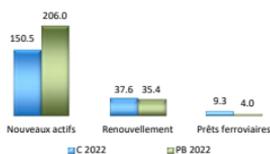


#### Renouvellement :

- Génie civil : 32.2 millions
- DI, OCBA et OCSIN : 5.4 millions

#### Nouveaux actifs:

- Projets d'agglomération : 56 millions
- Lignes de tramways : 40 millions
- Véhicules TPG : 38 millions
- Infrastructures CEVA : 9 millions
- PARR : 6 millions



Page 93

## Comptes d'investissement 2022

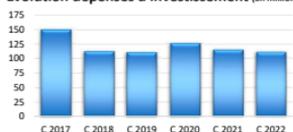
### Dépenses par politique publique

#### F - Formation

110 millions

21% des dépenses en 2022

#### Evolution dépenses d'investissement (en millions)

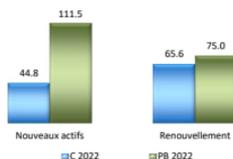


#### Renouvellement :

- Bâtiments : 39 millions
- DIP, HES et Université : 24 millions
- OCSIN : 3 millions

#### Nouveaux actifs:

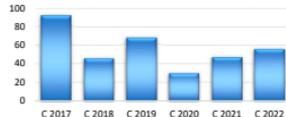
- Rénovation Collège Rousseau : 11 millions
- Rénovation d'Uni Bastions : 9 millions
- CMU étapes 5 et 6 : 7 millions
- ETM : 4 millions
- CO et CFPS à Bernex : 3 millions



Page 94

## Comptes d'investissement 2022

### Dépenses par politique publique

**K – Santé**
**56 Millions**
**10% des dépenses en 2022**
**Evolution dépenses d'investissement (en millions)**

**Nouveaux actifs:**

- HUG blocs opératoires : 3 millions
- HUG archive neutre : 2 millions
- HUG dossier patient : 1 million
- HUG maternité 4<sup>ème</sup> étape : 0.8 million
- Informatique IMAD : 0.5 million

**Renouvellement :**

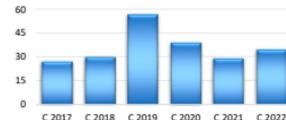
- HUG : 43.6 millions
- IMAD : 1.5 million
- DSES, OCSIN et OCBA : 1 millions



Page 95

## Comptes d'investissement 2022

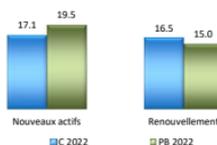
### Dépenses par politique publique

**H - Sécurité et population**
**34 millions**
**6% des dépenses en 2022**
**Evolution dépenses d'investissement (en millions)**

**Nouveaux actifs:**

- Caserne Vernets - Epeisses : 14 millions
- SIC police cantonale : 1 millions
- Bâtiment PSI et CCPD : 0.5 million
- Infrastructures CLCM Aire-la-Ville : 0.5 million

**Renouvellement :**

- OCBA : 8 millions
- DSPS : 7 millions
- OCSIN : 2 million

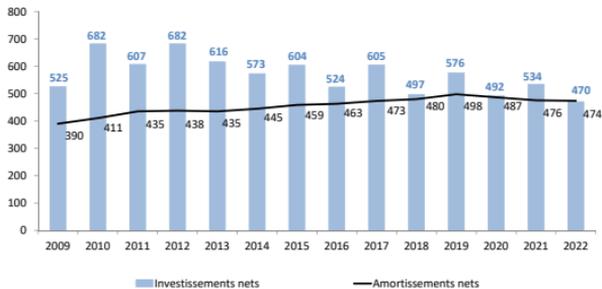


Page 98

## Comptes d'investissement 2022

### Amortissements

(en millions de francs)



Page 97

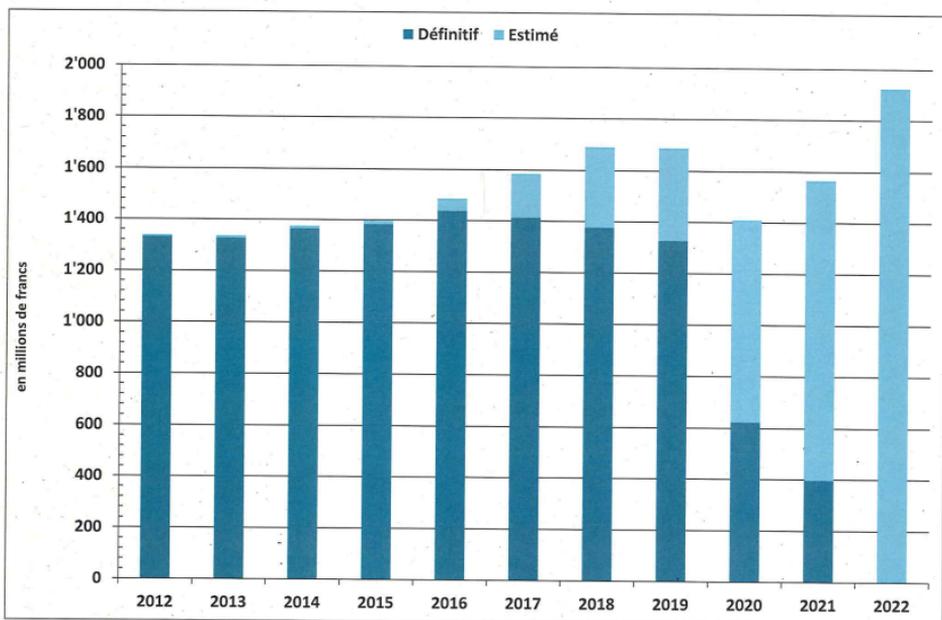
**Merci de votre attention !**



Département des finances et des ressources humaines

Page 98

## ANNEXE 1B



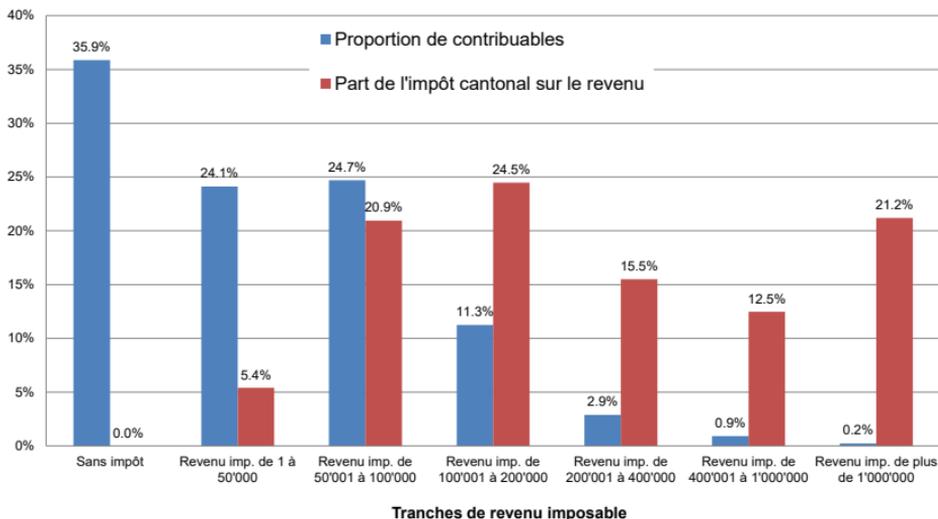
# Pyramides fiscales



Département des finances et des ressources humaines  
Administration fiscale cantonale

## Impôt cantonal sur le revenu 2'693 millions de francs - année fiscale 2020

Situation à fin février 2023



## Personnes physiques IBO par tranches de revenu imposable - année fiscale 2020

Situation à fin février 2023

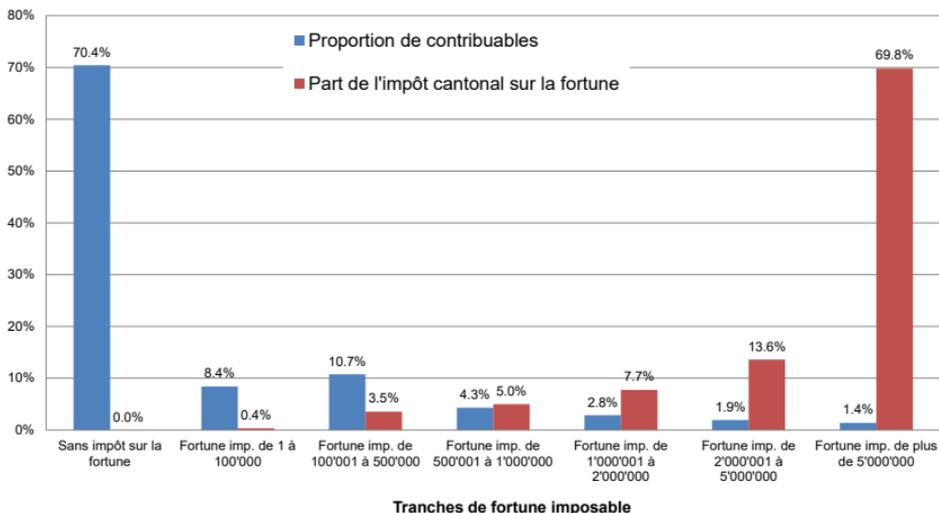
Tranches de revenu imposable en francs	Nombre de contribuables			Impôt cantonal sur le revenu		
	Nombre	En %	En % cumulé	En millions de francs	En %	En % cumulé
Sans impôt sur le revenu	113'040	35.9%	35.9%	-	0.0%	0.0%
Revenu imposable de 1 à 50'000	76'028	24.1%	60.0%	145	5.4%	5.4%
Revenu imposable de 50'001 à 100'000	77'851	24.7%	84.7%	564	20.9%	26.3%
Revenu imposable de 100'001 à 200'000	35'449	11.3%	96.0%	660	24.5%	50.8%
Revenu imposable de 200'001 à 400'000	9'098	2.9%	98.9%	417	15.5%	66.3%
Revenu imposable de 400'001 à 1'000'000	2'910	0.9%	99.8%	336	12.5%	78.8%
Revenu imposable de plus de 1'000'000	711	0.2%	100.0%	571	21.2%	100.0%
<b>Total</b>	<b>315'087</b>	<b>100.0%</b>		<b>2'693</b>	<b>100.0%</b>	

3

## Impôt cantonal sur la fortune

839 millions de francs - année fiscale 2020

Situation à fin février 2023



4

## Personnes physiques IBO par tranches de fortune imposable - année fiscale 2020

Situation à fin février 2023

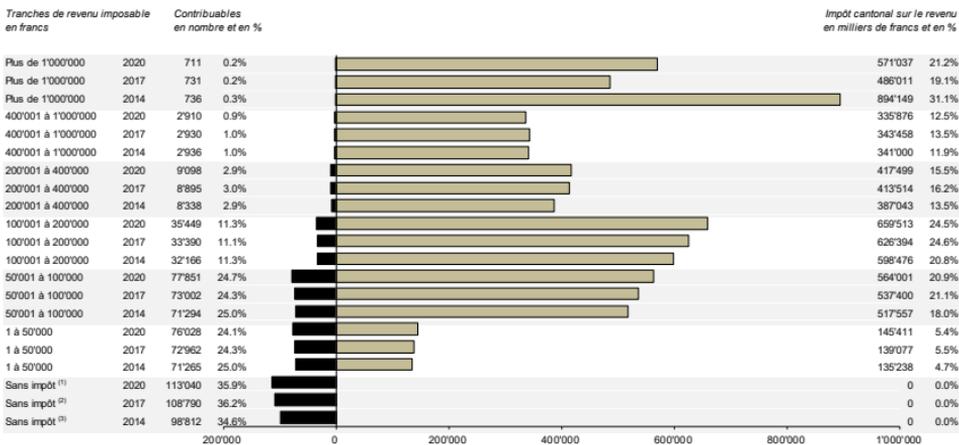
Tranches de fortune imposable en francs	Nombre de contribuables			Impôt cantonal sur la fortune		
	Nombre	En %	En % cumulé	En millions de francs	En %	En % cumulé
Sans impôt sur la fortune	221'970	70.4%	70.4%	0	0.0%	0.0%
Fortune imposable de 1 à 100'000	26'454	8.4%	78.8%	3	0.4%	0.4%
Fortune imposable de 100'001 à 500'000	33'859	10.7%	89.6%	30	3.5%	3.9%
Fortune imposable de 500'001 à 1'000'000	13'512	4.3%	93.9%	42	5.0%	8.9%
Fortune imposable de 1'000'001 à 2'000'000	8'962	2.8%	96.7%	65	7.7%	16.6%
Fortune imposable de 2'000'001 à 5'000'000	6'050	1.9%	98.6%	114	13.6%	30.2%
Fortune imposable de plus de 5'000'000	4'280	1.4%	100.0%	586	69.8%	100.0%
<b>Total</b>	<b>315'087</b>	<b>100.0%</b>		<b>839</b>	<b>100.0%</b>	

5

## Impôt cantonal sur le revenu 2014 - 2017 - 2020

### Répartition des contribuables personnes physiques imposées au barème ordinaire par tranches de revenu imposable

Situation à fin février 2023



Seuil d'imposition en francs

	Personnes seules sans enfant	Couples mariés sans enfant	Supplément par enfant
(1) 2020	17'850	35'700	9'980
(2) 2017	17'459	34'918	9'980
(3) 2014	17'646	35'292	10'078

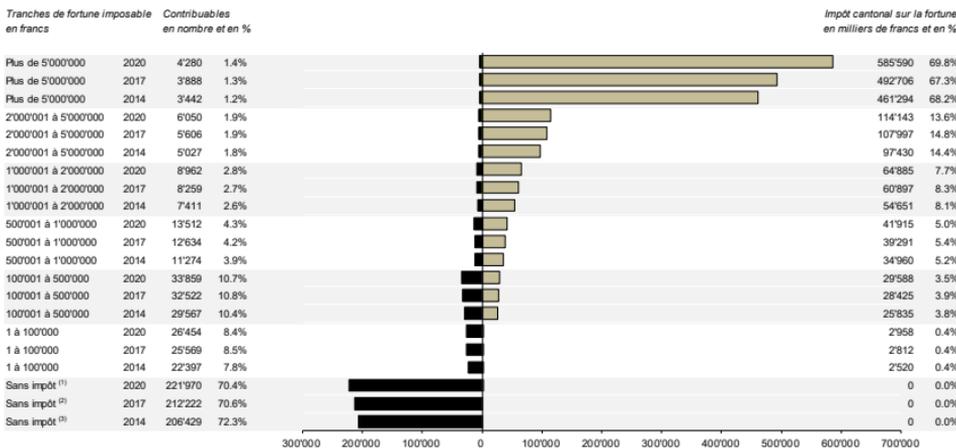
Les familles monoparentales sont assimilées aux couples mariés avec au moins un enfant.

6

## Impôt cantonal sur la fortune 2014 - 2017 - 2020

### Répartition des contribuables personnes physiques imposées au barème ordinaire par tranches de fortune imposable

Situation à fin février 2023



Seuil d'imposition en francs

	Personnes seules sans enfant	Couples mariés sans enfant	Supplément par enfant
(1) 2020	82'040	164'080	41'020
(2) 2017	82'040	164'080	41'020
(3) 2014	82'839	165'678	41'420

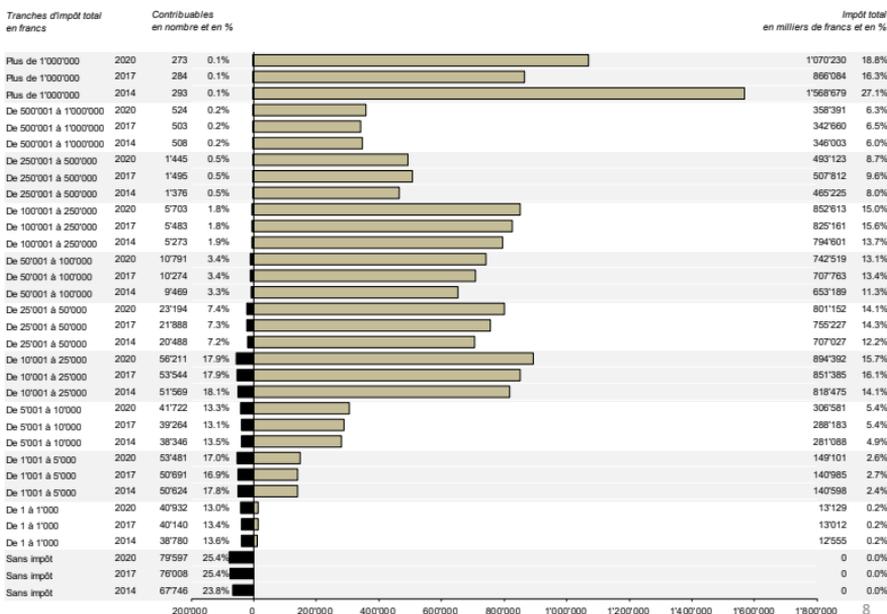
Les familles monoparentales sont assimilées aux couples mariés avec au moins un enfant.

## Impôt total (impôt cantonal et communal sur le revenu et la fortune, impôt fédéral direct et impôt immobilier complémentaire)

### Répartition des contribuables personnes physiques imposées au barème ordinaire par tranches d'impôt total

Situation à fin février 2023

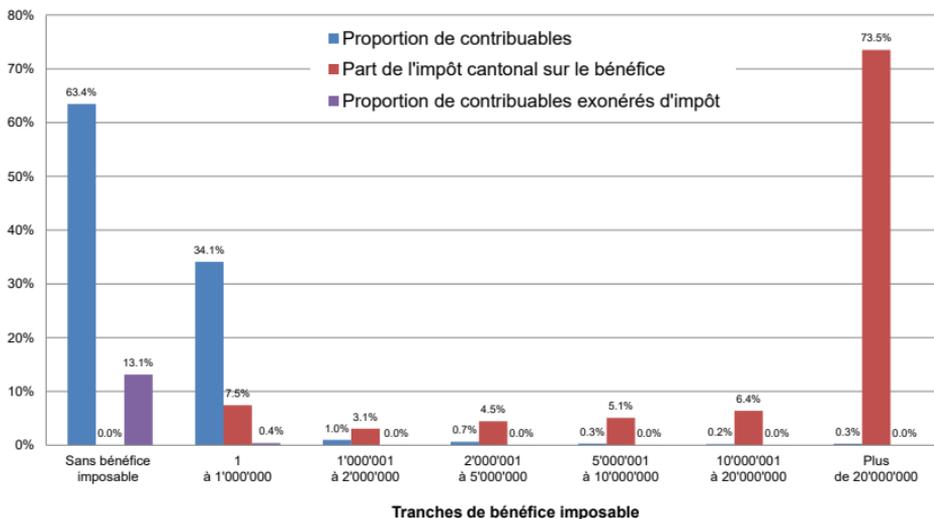
Années 2014 - 2017 - 2020



## Impôt cantonal sur le bénéfice

1'054 millions de francs - année fiscale 2020

Situation à fin février 2023



9

### Personnes morales par tranches de bénéfice imposable - année fiscale 2020

Situation à fin février 2023

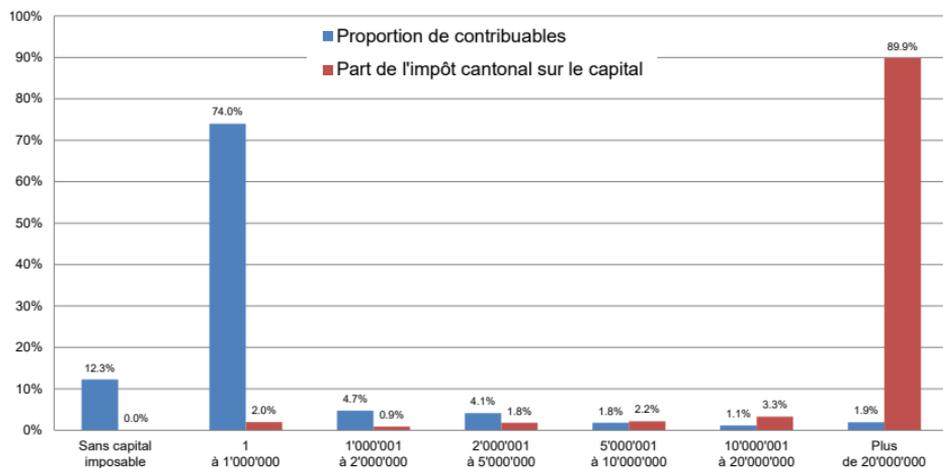
Tranches de bénéfice imposable en francs	Nombre de contribuables			Impôt cantonal sur le bénéfice		
	Nombre	En %	En % cumulé	En millions de francs	En %	En % cumulé
Sans bénéfice imposable	24'304	63.4%	63.4%	-	0.0%	0.0%
1 à 1'000'000	13'070	34.1%	97.6%	79	7.5%	7.5%
1'000'001 à 2'000'000	379	1.0%	98.6%	33	3.1%	10.5%
2'000'001 à 5'000'000	249	0.7%	99.2%	47	4.5%	15.0%
5'000'001 à 10'000'000	125	0.3%	99.5%	54	5.1%	20.1%
10'000'001 à 20'000'000	70	0.2%	99.7%	68	6.4%	26.5%
Plus de 20'000'000	109	0.3%	100.0%	775	73.5%	100.0%
<b>Total</b>	<b>38'306</b>	<b>100.0%</b>		<b>1'054</b>	<b>100.0%</b>	

10

## Impôt cantonal sur le capital

348 millions de francs - année fiscale 2020

Situation à fin février 2023



Tranches de capital imposable

11

### Personnes morales par tranches de capital imposable - année fiscale 2020

Situation à fin février 2023

Tranches de capital imposable en francs	Nombre de contribuables			Impôt cantonal sur le capital		
	Nombre	En %	En % cumulé	En millions de francs	En %	En % cumulé
Sans capital imposable	4'703	12.3%	12.3%	-	0.0%	0.0%
1 à 1'000'000	28'347	74.0%	86.3%	7	2.0%	2.0%
1'000'001 à 2'000'000	1'809	4.7%	91.0%	3	0.9%	2.9%
2'000'001 à 5'000'000	1'580	4.1%	95.1%	6	1.8%	4.7%
5'000'001 à 10'000'000	689	1.8%	96.9%	8	2.2%	6.8%
10'000'001 à 20'000'000	439	1.1%	98.1%	11	3.3%	10.1%
Plus de 20'000'000	739	1.9%	100.0%	313	89.9%	100.0%
<b>Total</b>	<b>38'306</b>	<b>100.0%</b>		<b>348</b>	<b>100.0%</b>	

12

## Evolution de l'impôt cantonal sur le bénéfice, par branche économique

Situation correspondant aux comptes 2022

Les montants sont exprimés en millions de francs	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Bâtiment et génie civil	18	18	18	19	23	21	20	27	9	10	11
Industrie alimentaire et non alimentaire	23	23	24	30	25	23	28	26	10	12	13
Industrie chimique et pharmaceutique	17	16	17	21	19	28	29	30	20	22	25
Horlogerie et bijouterie	215	220	272	263	232	223	225	250	83	109	178
Transports et communications	1	2	3	4	3	2	3	5	1	1	1
Commerce international	191	182	172	173	242	241	253	276	472	660	939
Commerce de détail	45	54	49	39	38	40	39	39	16	19	21
Hôtellerie et restauration	12	13	13	12	14	15	13	14	1	3	4
Banques et assurances	249	220	240	219	249	299	348	288	165	195	219
Immobilier	96	105	77	109	97	116	128	120	79	72	77
Conseil et service aux entreprises	100	94	100	106	118	110	117	117	93	87	101
Autre	102	107	106	111	118	145	146	141	112	115	130
<b>Total</b>	<b>1'069</b>	<b>1'054</b>	<b>1'090</b>	<b>1'107</b>	<b>1'179</b>	<b>1'264</b>	<b>1'349</b>	<b>1'332</b>	<b>1'062</b>	<b>1'307</b>	<b>1'720</b>

La Réforme fiscale et financement de l'AVS (RFFA), entrée en vigueur en 2020, marque l'abolition des statuts fiscaux. Certaines branches où étaient concentrées les entreprises bénéficiant auparavant des statuts, telles que la branche du commerce international notamment, présentent une forte augmentation des revenus de l'impôt cantonal sur le bénéfice à partir de 2020, en raison, entre autres, de la hausse du taux d'imposition impliquée par la RFFA. A l'inverse, les branches qui étaient taxées de manière ordinaire affichent une diminution des revenus de l'impôt, en raison, entre autres, de la baisse du taux d'imposition engendrée par la RFFA.

L'impôt cantonal sur le bénéfice pour l'année fiscale 2022 est estimé à 100% dans les comptes 2022 et a été déterminé grâce aux informations fournies par une centaine d'entreprises, parmi les plus importantes du canton et dans toutes les branches économiques, interrogées en janvier 2023 sur l'évolution de leur bénéfice en 2022.

Pour les autres années fiscales les plus récentes, l'impôt cantonal sur le bénéfice n'est pas encore connu de manière définitive.

## 3

# Charges du personnel

## Bilan social

A. Vuichard – Office du personnel de l'Etat

Y. Schorderet – Office du personnel de l'Etat



Département des Finances et des ressources humaines  
Office du personnel de l'Etat



A. Vuichard – Office du personnel de l'Etat



Département des Finances et des ressources humaines  
Office du personnel de l'Etat

## Charges de personnel 2022

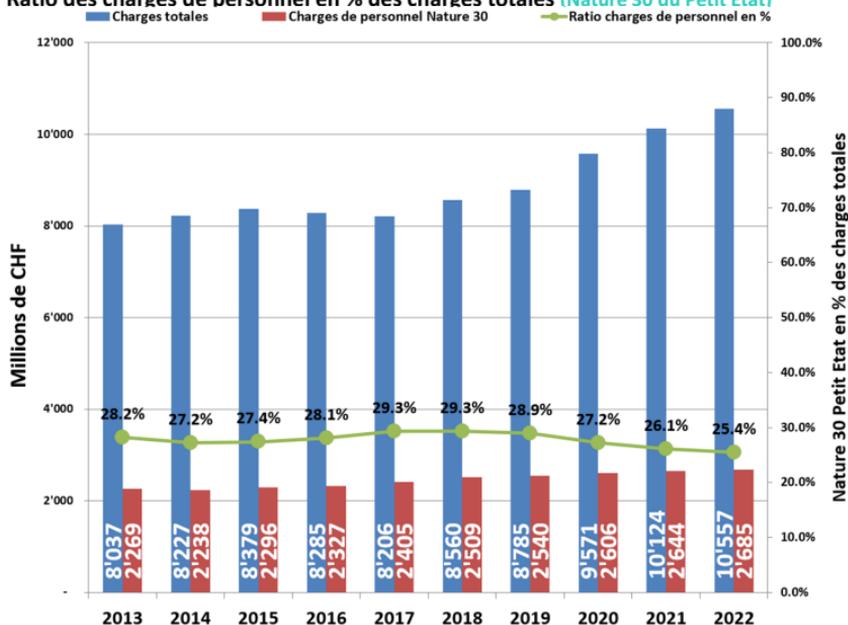
### Faits marquants concernant l'exercice 2022 :

- Budget en 12<sup>èmes</sup> provisoires
- Crédits supplémentaires pour :
  - l'annuité 2022
  - les coûts liés aux nouveaux postes votés au B2021 (coûts induits)
  - Des nouveaux poste (par les départements)
- Non indexation de l'échelle des traitements
- Nombre de demandes de **Pont-AVS** juste au dessus du budget
- Inflation → allocation unique de vie chère

Page 4

## Charges de personnel 2022

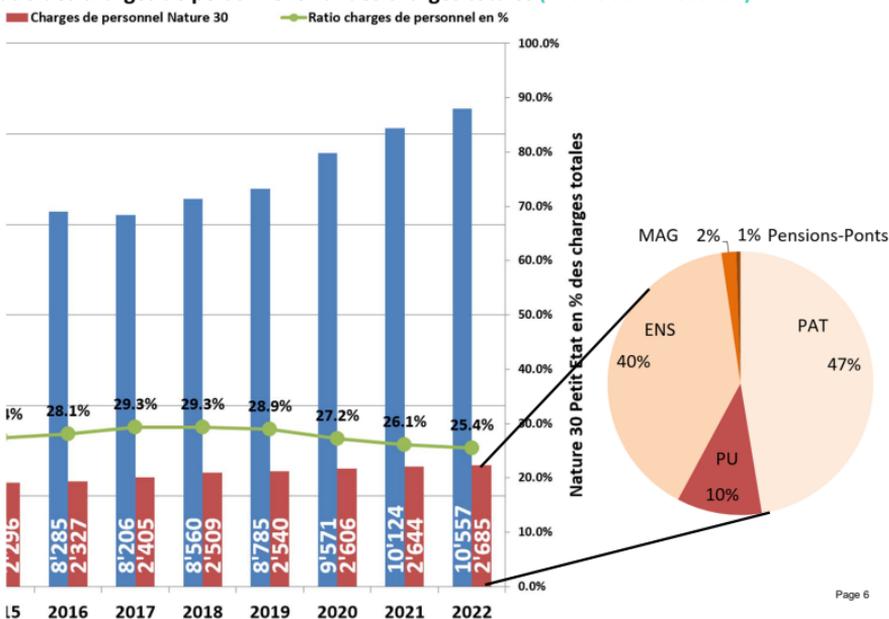
Ratio des charges de personnel en % des charges totales (Nature 30 du Petit Etat)



Page 5

## Charges de personnel 2022

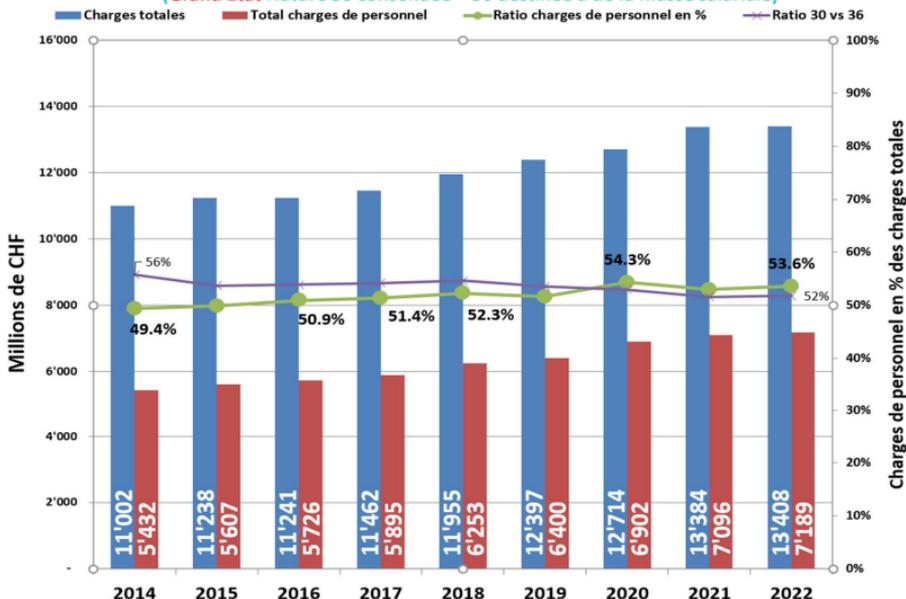
Ratio des charges de personnel en % des charges totales (Nature 30 du Petit Etat)



## Charges de personnel 2022 (Grand Etat)

Ratio des charges de personnel en % des charges totales

(Grand Etat Nature 30 consolidée + 36 destinée à de la masse salariale)



## Charges de personnel 2022

## Éléments relatifs aux principaux écarts - C2022 vs B2022

**Les charges de personnel de CHF 2,68 milliards sont supérieures de CHF 47 millions au budget en 12<sup>èmes</sup> (+1,8%) inférieures de CHF 52 millions au budget évolué (-2,0%)**

Dépassements accordés en cours d'année (CHF 99 millions)

## Les principaux écarts sont les suivants :

en millions de CHF

12<sup>èmes</sup> Evolué

**+35 - 50** Traitement du personnel (yc crédits supplémentaires)

**+ 7,7 + 1,1** Allocations

**+ 7,5 - 0,1** Prestations employeur (Rentés, Pont AVS)

**- 3,0 - 3,2** Autres charges en 309 (yc frais de formation)

Page 8

## Charges de personnel 2022

## Éléments relatifs aux principaux écarts - C2022 vs C2021

**Comptes 2022 de CHF 2,68 milliards en hausse de CHF 41 millions (+1,5%) par rapport aux comptes 2021**

## Les principaux écarts sont les suivants :

en millions de CHF

**+ 23,6** Annuité 2022

**- 7,0** Effet Noria 2022

**+ 17,6** Coûts induits des nouveaux postes 2021

**+ 5,0** Nouveaux postes 2022 (crédits supplémentaires) utilisés

**+ 4,7** Allocation unique de vie chère

**+ 2,3** Caisses de pension gérées par l'Etat

**+ 1,3** Rente-Pont AVS

**- 0,7** Frais de formation

Page 9

## Charges de personnel 2022

### Principaux dépassements de crédits

Les crédits supplémentaires votés sur la nature 30 totalisent  
**CHF 99,2 millions** en 2022

en millions de CHF      Les principaux dépassements :

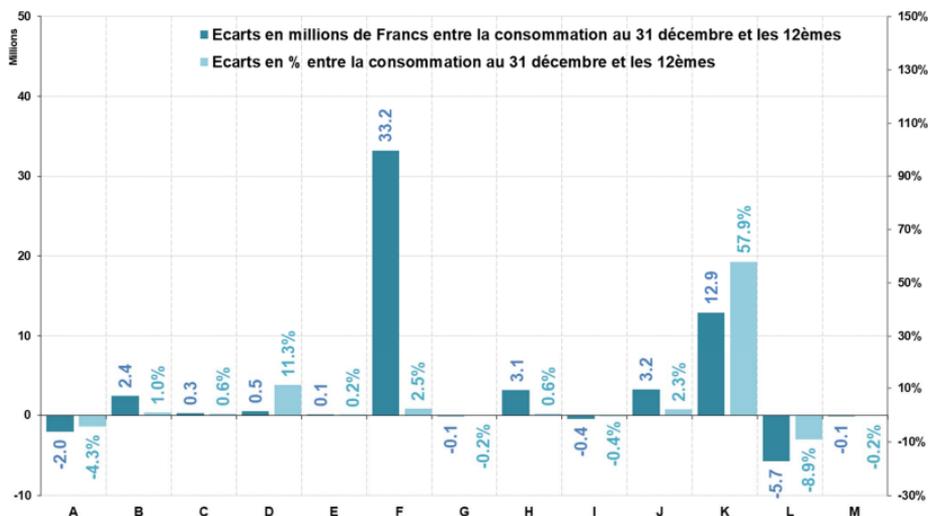
- 16,5** Annuité 2022
- 18,6** Coûts induits des nouveaux postes 2021
- 4,7** Allocation unique de vie chère
- 17,5** K03 COVID-19- Charges de personnel
- 6,6** F01 Ukraine
- 3,8** F02 Ukraine et simplification normative
- 5,1** F03 Ukraine, simplification normative et OMP
- 3,1** H02 Lutte contre la surpopulation à Champ-Dollon
- ... les autres dépassements sont < 1,7 million de francs

Pour rappel :      **CHF 24,2 millions de dépassements en 2021 (15,5 COVID)**  
**CHF 34,4 millions en 2020 (61 crédits)**  
**CHF 104,5 millions en 2019 (dont 97 au titre de l'annuité 2016)**

Page 10

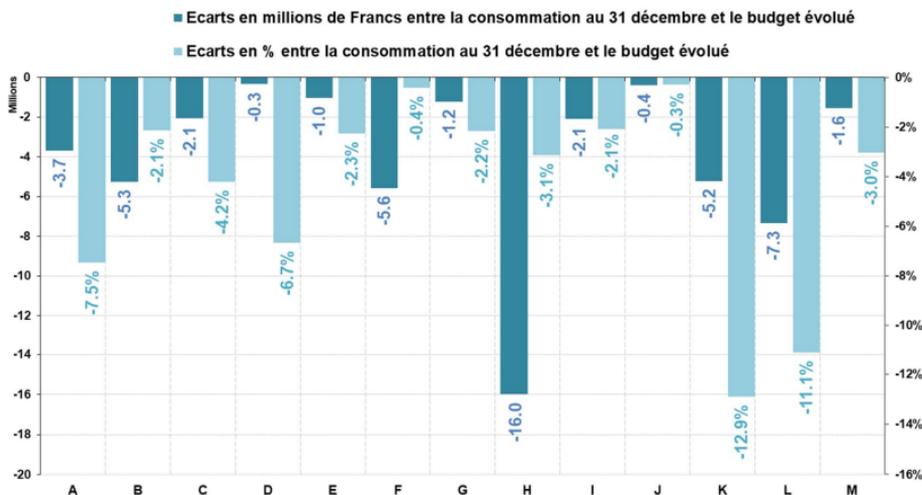
## Charges de personnel 2022

### Principaux écarts du consommé par politique publique C2022 vs 12<sup>ème</sup> provisoires 2022



Page 11

## Charges de personnel 2022

Principaux écarts du consommé par politique publique C2022 vs 12<sup>ème</sup> 2022 (yc crédit sup.)

Y compris les crédits supplémentaires votés sur la nature 30 totalisent 99,2 millions de francs.

Page 12

## Effectif du personnel 2022 – Administration cantonale - (ETP permanents)

## Consommation des postes en ETP aux 31 décembre 2022 et 2021 par statut de personnel

Statut de personnel	2021		2022	
	Budget	Comptes	12 <sup>ème</sup> provisoires*	Comptes
Magistrats	158.0	157.5	158.0	162.0
Personnel administratif et technique	8'320.5	7'968.9	8'346.8	8'092.8
Enseignants	6'431.1	6'324.6	6'437.9	6'495.3
Policiers - Agents de détention	2'154.5	2'154.3	2'154.5	2'130.3
<b>Total</b>	<b>17'064.1</b>	<b>16'605.4</b>	<b>17'097.2</b>	<b>16'880.4</b>
<b>Consommation</b>	<b>97.3%</b>		<b>98.7%</b>	

Personnel en formation (hors stagiaires police prison) non compris

\* hors crédits supplémentaires acceptés courant 2022

-458.7 ETP vacants au 31.12.2021

-216.9 ETP vacants au 31.12.2022

## Effectif du personnel 2022 – Administration cantonale

### Principaux écarts par politique publique - (ETP permanents)

POLITIQUE PUBLIQUE ETAT	Budget 2021	12èmes provisoires 2022	Consommés au 31 décembre 2022
A Autorités et gouvernance	192.6	192.6	183.3
B Etats-majors et prestations transversales	1'349.9	1'349.9	1'336.8
C Cohésion sociale	347.7	347.7	351.5
D Culture, sport et loisirs	22.0	22.0	24.6
E Environnement et énergie	298.2	298.2	283.0
F Formation	8'587.5	8'620.7	8'603.8
G Aménagement et logement	361.5	361.5	346.9
H Sécurité et population	3'412.9	3'412.9	3'358.2
I Impôts et finances	793.0	793.0	758.2
J Justice	772.7	772.7	776.6
K Santé	143.9	143.9	142.8
L Economie et emploi	411.5	411.5	354.4
M Mobilité	370.8	370.8	360.5
<b>Total général</b>	<b>17'064.1</b>	<b>17'097.2</b>	<b>16'880.4</b>

Tableau comprenant les ETP des magistrats.

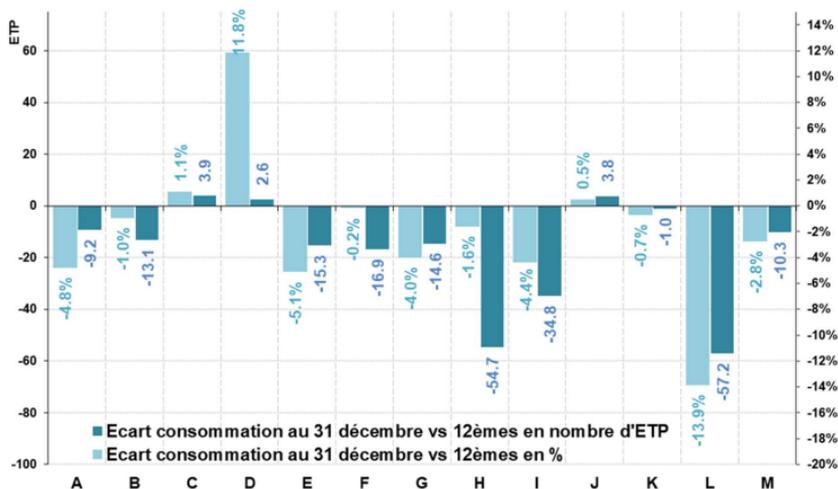
-216.9 ou -1.3% ETP vacants au 31.12.2022

Page 14

## Effectif du personnel 2022 – Administration cantonale

### Principaux écarts du consommé par politique publique - (ETP permanents)

Consommés 31 décembre 2022 vs 12èmes provisoires 2022



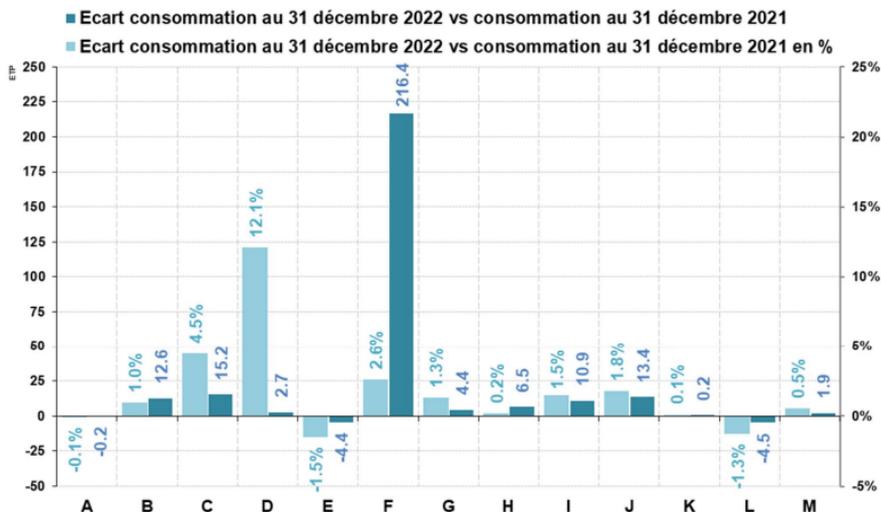
-216.9 ou -1.3% ETP vacants au 31.12.2022

Page 15

## Effectif du personnel 2022 – Administration cantonale

## Principaux écarts du consommé par politique publique - (ETP permanents)

Consommés 31 décembre 2022 vs consommés 31 décembre 2021



+275.0 ou 1.7% ETP supplémentaires au 31.12.2022

Page 16

## Effectif du personnel 2022 – Entités contrôlées et subventionnés

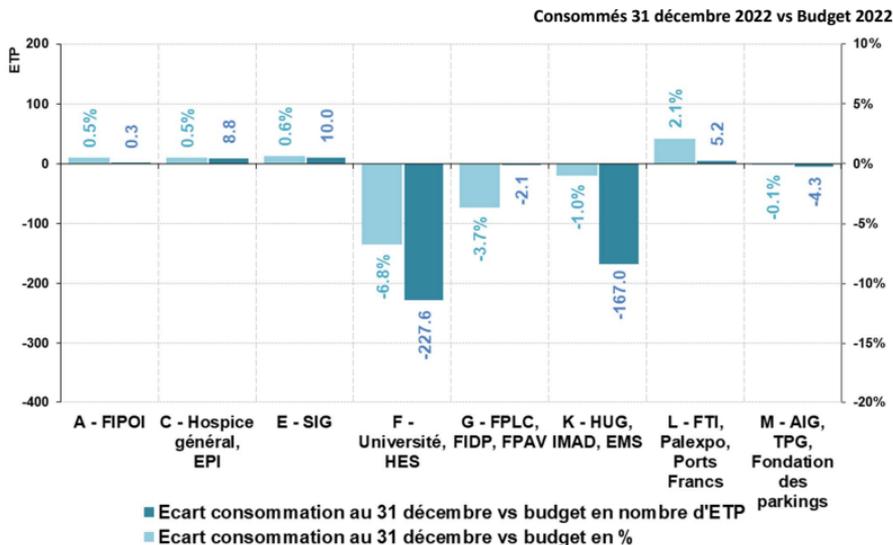
## Principaux écarts par politique publique - (ETP permanents)

ENTITES CONTROLEES	Budget 2021	12èmes provisoires 2022	Consommés au 31 décembre 2022
A Autorités et gouvernance (FIPOI)	63.4	62.0	62.3
C Cohésion sociale (Hospice général & EPI)	1'646.3	1'719.3	1'728.0
E Environnement et énergie (SIG)	1'600.0	1'609.0	1'619.0
F Formation (Université)	2'229.6	2'254.9	2'038.9
G Aménagement et logement (FPLC, FIDP, FPAV)	50.5	57.4	55.3
K Santé (HUG & IMAD)	12'988.3	12'745.8	12'646.1
L Economie et emploi (FTI, Palexpo, Ports Francs)	248.7	244.8	249.9
M Mobilité (AIG, TPG, Fondation des parkings)	3'307.8	3'303.9	3'299.7
<b>Total entités contrôlées</b>	<b>22'134.6</b>	<b>21'997.0</b>	<b>21'699.2</b>

AUTRES SUBVENTIONNES	Budget 2021	12èmes provisoires 2022	Consommés au 31 décembre 2022
F Formation (HES)	1'063.9	1'105.8	1'094.2
K Santé (EMS)	4'008.7	4'114.5	4'047.2
<b>Total autres subventionnées</b>	<b>5'072.6</b>	<b>5'220.3</b>	<b>5'141.4</b>

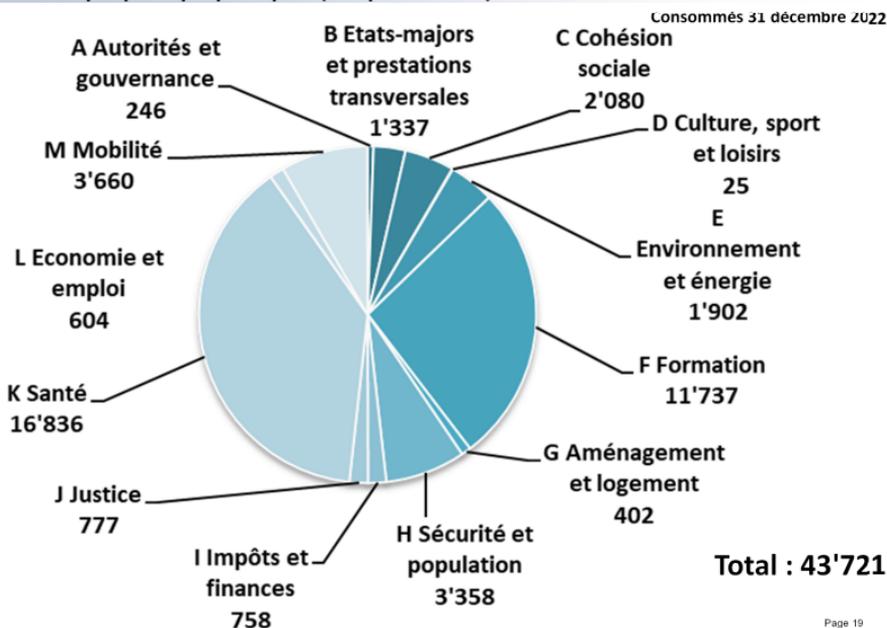
Page 17

## Effectif du personnel 2022 – Entités contrôlées et subventionnés Principaux écarts par politique publique - (ETP permanents)



-376.8 ou -1.4% ETP vacants

## Effectif du personnel 2022 – Grand-Etat (entités contrôlées et subventionnés) Répartition par politique publique - (ETP permanents)



# Bilan Social

## 2022

Analyse  
du personnel de l'Etat

26 avril 2023



Département des finances et des ressources humaines  
Office du personnel de l'Etat

27/04/2023 - Page 1

### Bilan social

#### Objectif :

- Donner une vision chiffrée du personnel de l'Etat (principales caractéristiques et tendances)
- Suivre les axes du gouvernement en matière de politique RH

#### Thèmes abordés :

- I. Effectifs
- II. Age, vieillissement
- III. Nationalité, résidence
- IV. Taux d'activité
- V. Taux d'absences
- VI. Rotation du personnel
- VII. Entretiens d'évaluation
- VIII. Promotion de l'égalité
- IX. Rémunération



Département des finances et des ressources humaines  
Office du personnel de l'Etat

27/04/2023 - Page 2

## Bilan social

---

### Stratégie en matière de RH Les axes de la politique du gouvernement

1. **promouvoir l'égalité** et le respect de la diversité
2. favoriser la **conciliation entre vie privée et vie professionnelle**
3. atteindre une **représentation équilibrée des femmes** et des hommes à tous les échelons de l'administration
4. offrir un environnement de travail inclusif et **exempt de harcèlement et de discrimination.**



## Bilan social

---

### Bilan social Petit Etat



#### Périmètre

- Les 7 départements de l'administration cantonale
- Le Pouvoir Judiciaire
- Le Secrétariat Général du Grand Conseil

#### Source d'informations

- Système d'information des ressources humaines (SIRH)
- Données concernant 2022, effectifs au 31.12. en personnel fixe, actif, dans le cadre d'une affectation principale, au budget\*

A noter que les chiffres présentés font référence aux effectifs en personnes.  
Certains taux (rotation, absences) font toutefois intervenir les postes en équivalent temps plein (ETP).

\* Sauf mention explicite d'autres critères de recensement.



## Bilan social

### Bilan social Grand Etat

**Changement de périmètre en 2022 suite à l'ACE du 27 avril 2022 :**  
Dans la volonté de correspondre au plus proche au périmètre des comptes consolidés publiés par l'Etat, le périmètre n'inclut plus les EMS et les EPH.

#### Périmètre

- Le Petit Etat
- 12 institutions autonomes remplissant des missions de nature publique

EPI, FIPOI, FdP, AIG, HES, HUG, HG, IMAD,  
Palexpo, SIG, TPG, UNIGE

#### Disponibilité

- Les chiffres ne sont pas encore validés et pourraient encore faire l'objet de certains ajustements

L'essentiel des chiffres  
présentés ci-après  
concernent le Petit Etat



ANEP 11/2018/124

Département des finances et des ressources humaines  
Office du personnel de l'Etat

27/04/2023 - Page 5

## Bilan social

### Bilan social 2022 : Quelques faits marquants concernant le Petit Etat

- **Effectifs** : à l'instar de 2021, progression dans l'enseignement et le social essentiellement
- **Environnement de travail** : la généralisation du télétravail au sein de l'Etat de Genève a démontré la nécessité d'adapter le règlement (RTAC) sur cette pratique ; le texte a été adapté en juin 2022.
- **Absences** : l'année 2022 a encore été marquée par divers aspects ayant émané de la crise Covid
- **Rémunération** : du fait du versement de l'annuité en 2022, les salaires ont légèrement augmenté.



ANEP 11/2018/124

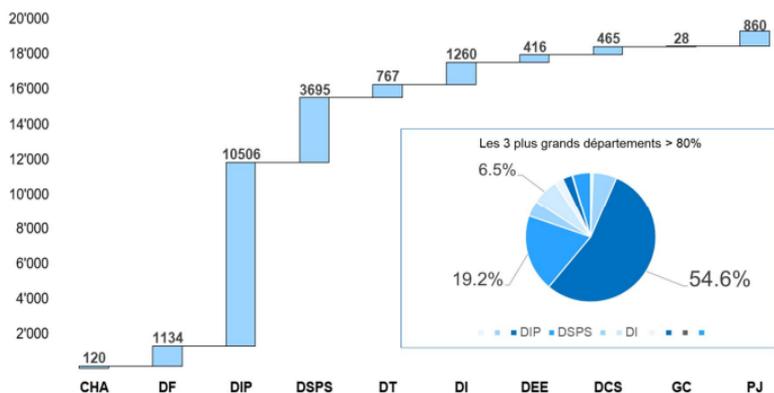
Département des finances et des ressources humaines  
Office du personnel de l'Etat

27/04/2023 - Page 6

## Bilan social

### Faible croissance (+1.5%) des effectifs en 2022

- +277 personnes pour 19'251 à la fin de l'année passée



Cf. Tableau 10 de l'Annexe au rapport sur les comptes, Bilan social



Département des finances et des ressources humaines  
Office du personnel de l'Etat

27/04/2023 - Page 7

## Bilan social

### A l'instar de l'exercice 2021, les effectifs ont essentiellement progressé dans l'enseignement et le social en 2022

Département	2021	2022	Variation	
Chancellerie d'Etat	120	120	0	
Finances et ressources humaines	1'136	1'134	-2	
Instruction publique, formation et jeunesse	10'284	10'506	222	+2%
Sécurité, population et santé	3'691	3'695	4	
Territoire	765	767	2	
Infrastructures	1'247	1'260	13	
Economie et emploi	415	416	1	
Cohésion sociale	442	465	23	+5%
Secrétariat général du Grand Conseil	27	28	1	
Pouvoir judiciaire	847	860	13	
<b>Total</b>	<b>18'974</b>	<b>19'251</b>	<b>277</b>	

Cf. Tableau 10 de l'Annexe au rapport sur les comptes, Bilan social, complément d'information.



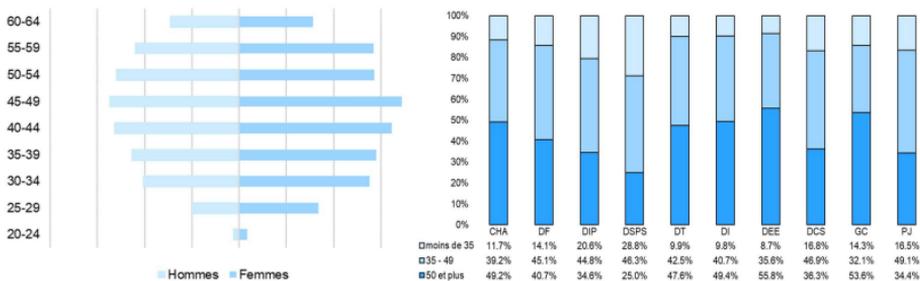
Département des finances et des ressources humaines  
Office du personnel de l'Etat

27/04/2023 - Page 8

**Bilan social**

**Dans la continuité: pas de grand changement dans la structure par âges**

- Les plus jeunes représentent **20%** des effectifs
- Viennent ensuite les 35-49 pour **45%**
- Les plus seniors constituent **35%**



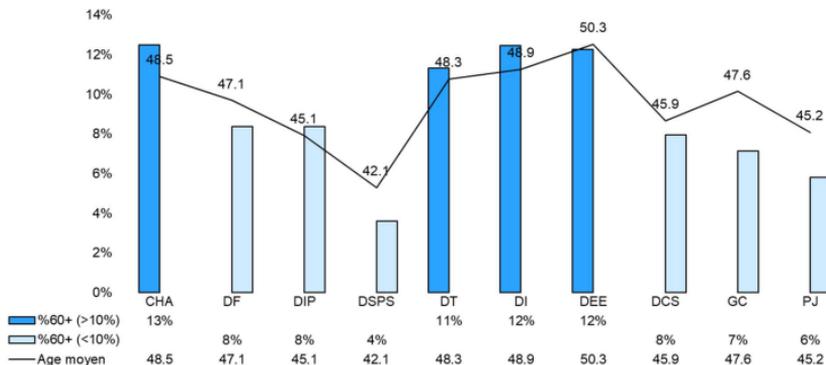
Cf. Tableau 11 et Pyramide 13 de l'Annexe au rapport sur les comptes, Bilan social.



**Bilan social**

**L'âge moyen a toutefois légèrement augmenté**

- 45.2 en 2022 pour 45.1 en 2021
- Des départs à la retraite sont à prévoir plus fortement selon les entités



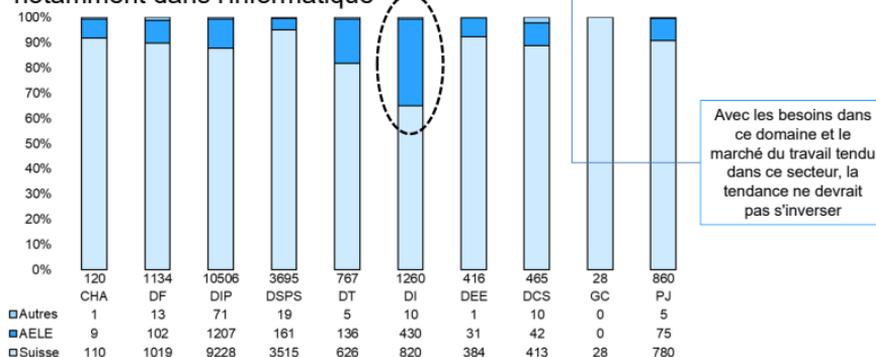
Cf. Tableau 11 de l'Annexe au rapport sur les comptes, Bilan social, complément d'information.



## Bilan social

### 88% du personnel est de nationalité suisse : stable par rapport à 2021

- l'essentiel des non Suisses sont des ressortissants de l'AELE (11%)
- La part de travailleurs non suisses reflète des métiers spécifiques, notamment dans l'informatique



Cf. Tableau 20 de l'Annexe au rapport sur les comptes, Bilan social, complément d'information.



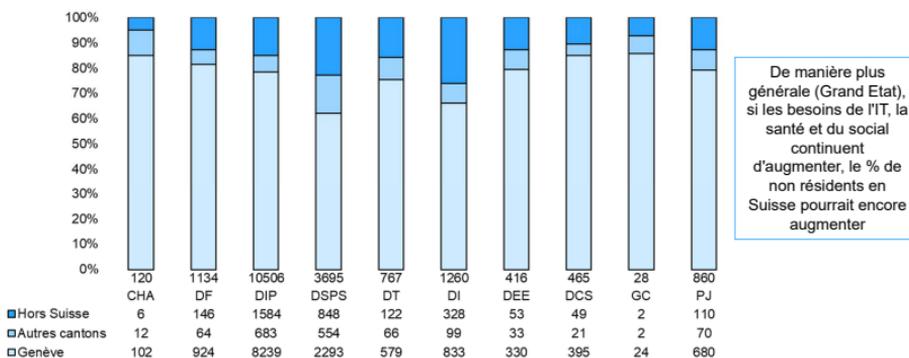
Département des finances et des ressources humaines  
Office du personnel de l'Etat

27/04/2023 - Page 11

## Bilan social

### 74.9% du personnel réside à Genève

- Ce taux a légèrement baissé par rapport à 2021 (75.1%)
- La proportion de non résidents reflète également certains métiers



Cf. Tableau 20 de l'Annexe au rapport sur les comptes, Bilan social, complément d'information.



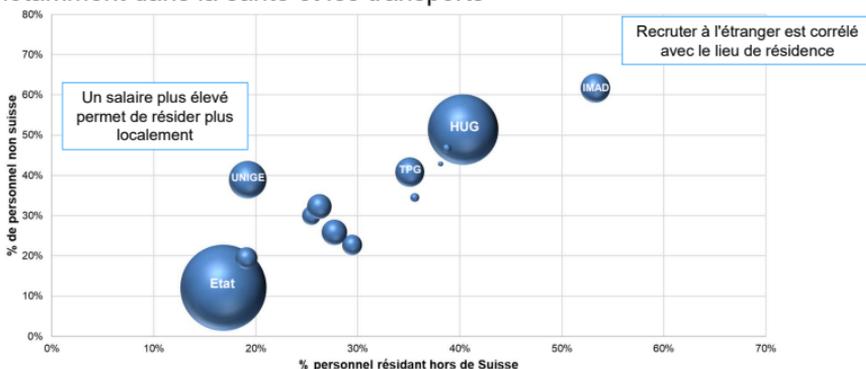
Département des finances et des ressources humaines  
Office du personnel de l'Etat

27/04/2023 - Page 12

Bilan social

Dans le cadre du bilan Social **Grand Etat** le pourcentage de Suisses est globalement moins élevé (69.3%), avec plus de résidents à l'étranger (27.4%)

- Ces chiffres reflètent certains métiers, notamment dans la santé et les transports



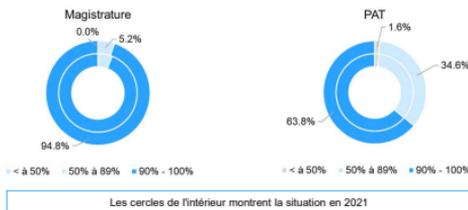
Département des finances et des ressources humaines  
Office du personnel de l'Etat

27/04/2023 - Page 13

Bilan social

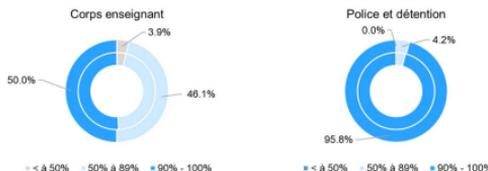
Taux d'activité : niveaux et évolutions différents selon le statut de personnel et les métiers

- Le PAT et la magistrature ont augmenté l'activité



Les cercles de l'intérieur montrent la situation en 2021

- Le corps enseignant et la police l'ont réduite



Cf. Tableau 40 de l'Annexe au rapport sur les comptes, Bilan social, complément d'information.



Département des finances et des ressources humaines  
Office du personnel de l'Etat

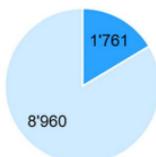
27/04/2023 - Page 14

## Bilan social

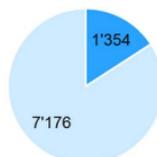
### Le télétravail s'inscrit dans la stratégie RH

- favoriser la **conciliation entre vie privée et vie professionnelle**
- Nouvel accord formalisé en 2022

Nombre de femmes ayant signé l'accord de télétravail en 2022



Nombre d'hommes ayant signé l'accord de télétravail en 2022



# 16%

Il s'agit essentiellement du personnel administratif et technique

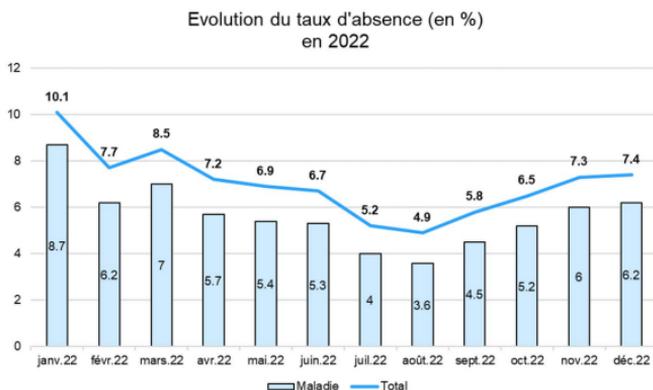
Cf. Tableau 41 de l'Annexe au rapport sur les comptes, Bilan social.

## Bilan social

### Les taux d'absences sont restés élevés en 2022

- Globalement, le taux a atteint 7% en 2022

Le chiffre élevé sur 2022 est la conséquence d'un pic en début d'année qui s'inscrit dans la poursuite des effets de la pandémie

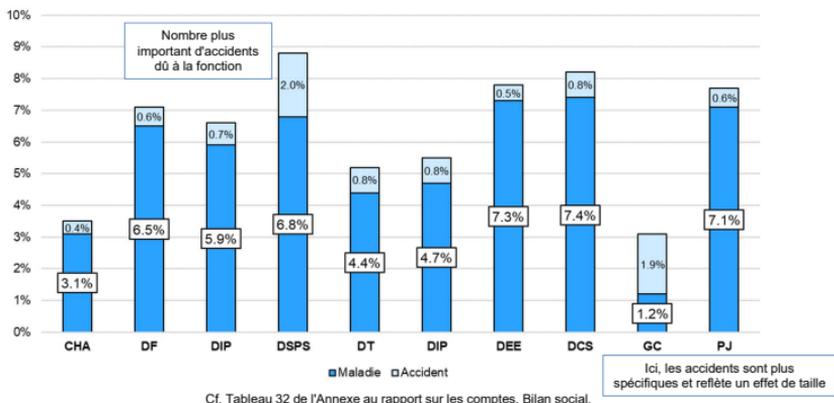


Cf. Tableau 30 de l'Annexe au rapport sur les comptes, Bilan social, complément d'information.

## Bilan social

### Les taux d'absences peuvent varier fortement selon les entités

- L'hétérogénéité traduit les facteurs socio-démographiques (âges, salaires) mais aussi des fonctions différentes et les risques associés



Département des finances et des ressources humaines  
Office du personnel de l'Etat

27/04/2023 - Page 17

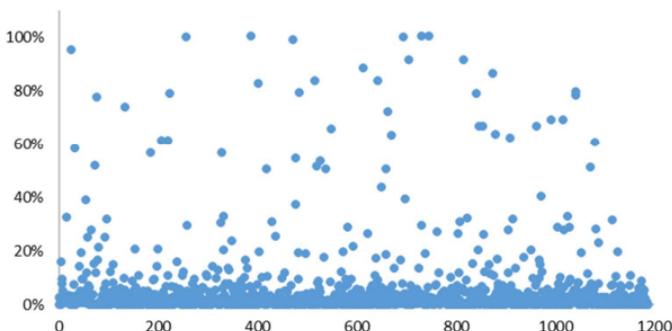
## Bilan social

### Les taux d'absences sont tirés par des valeurs extrêmes

- La plupart des membres du personnel ont un faible taux d'absence

#### Taux d'absences individuels

Exemple d'analyse d'un département (DF) comportant près de 1'000 individus

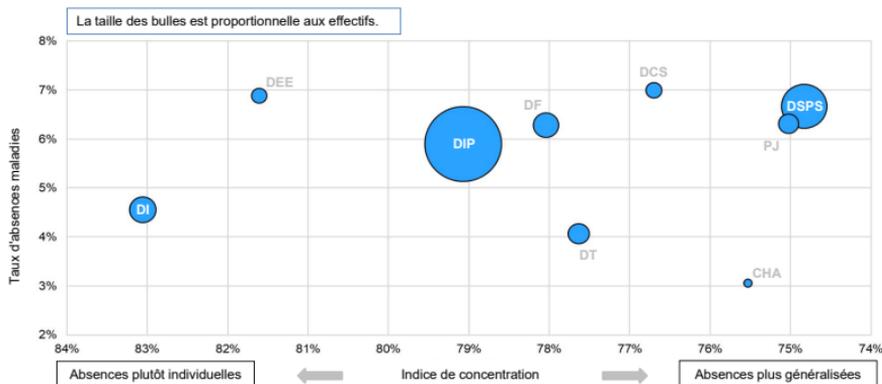


Département des finances et des ressources humaines  
Office du personnel de l'Etat

27/04/2023 - Page 18

## Bilan social

### Il est toutefois possible de calculer si les absences sont plus plutôt généralisées ou plutôt individuelles au sein d'une entité



Cf. Tableau 32 de l'Annexe au rapport sur les comptes, Bilan social, complément d'information.

## Bilan social

### Comprendre les taux d'absences

- Un modèle est en phase de réalisation pour déterminer si l'absentéisme présente une composante généralisée au sein d'une unité (UO)

$$\text{Taux d'absence} = G ( a + b * \text{âge} + c * \text{salaires} + \text{etc...} + d * \text{UO} )$$

où  $0 < G(x) < 1$  pour tout  $x$ .

Quelles sont les unités qui présentent des absences de manière systématique ?

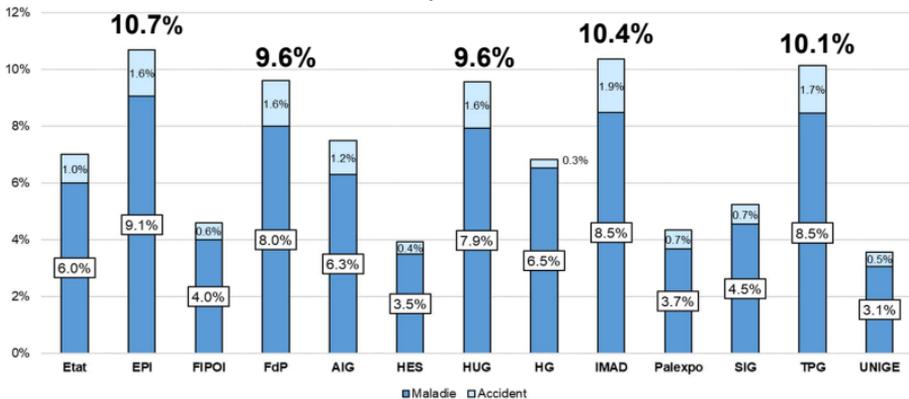
⇒ test si  $d = 0$

- Ces développements s'intègrent dans le plan de lutte contre l'absentéisme

## Bilan social

## Dans le cadre du bilan Social Grand Etat les taux d'absences restent élevés dans le secteur de la santé

- Cela traduit aussi des accidents plus nombreux



A noter qu'il s'agit de chiffres estimés qui n'ont pas encore été validés par les institutions.



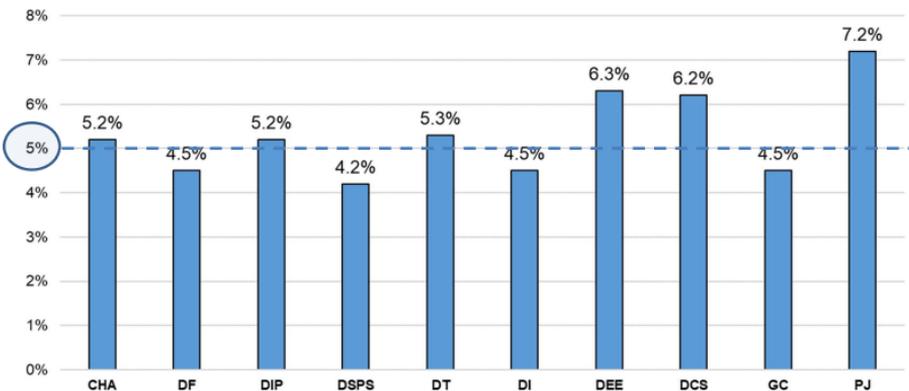
Département des finances et des ressources humaines  
Office du personnel de l'Etat

27/04/2023 - Page 21

## Bilan social

## Taux de rotation globalement à 5% pour 2022

- Les variations sont relativement faibles entre les départements



Cf. Tableau 23 de l'Annexe au rapport sur les comptes, Bilan social.

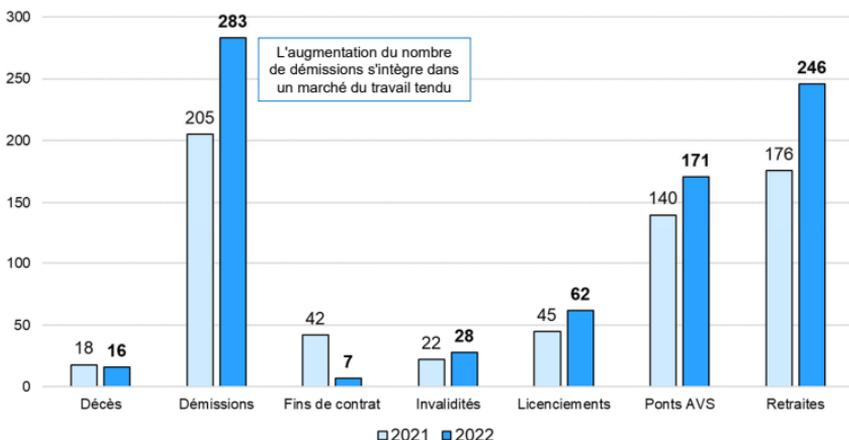


Département des finances et des ressources humaines  
Office du personnel de l'Etat

27/04/2023 - Page 22

## Bilan social

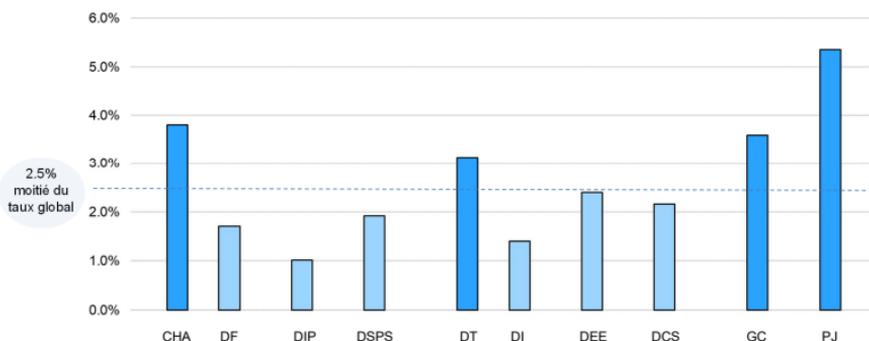
### Sorties : les chiffres ont pour la plupart augmenté



Cf. Tableau 25 de l'Annexe au rapport sur les comptes, Bilan social.

## Bilan social

### Taux de démissions et de licenciements globalement inférieur à 2%

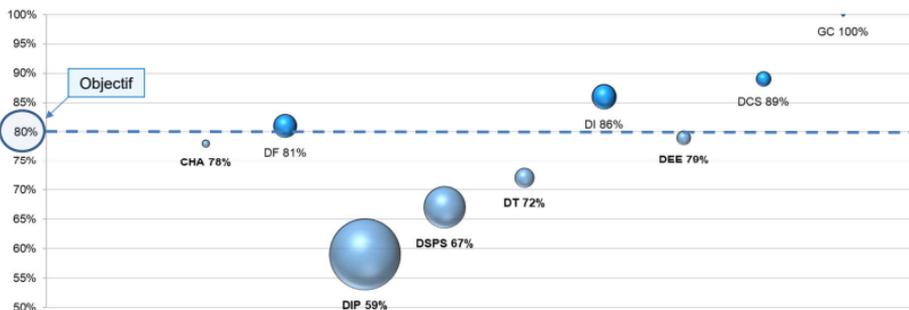


Les variations peuvent refléter des différences de métiers, de conditions de travail ou d'organisations. Attention toutefois à l'effet de taille de l'unité considérée (ex.: GC).

Cf. Tableau 25 de l'Annexe au rapport sur les comptes, Bilan social, complément d'information.

**Bilan social**

**Le taux de réalisation des entretiens d'évaluation (72% globalement) a augmenté par rapport à 2021 (70%).**



Cf. Tableau 45 de l'Annexe au rapport sur les comptes, Bilan social.

Les chiffres portent uniquement sur les EEDP des personnes PAT/POL nommées. Pour le personnel enseignant, le chiffre est 65%.

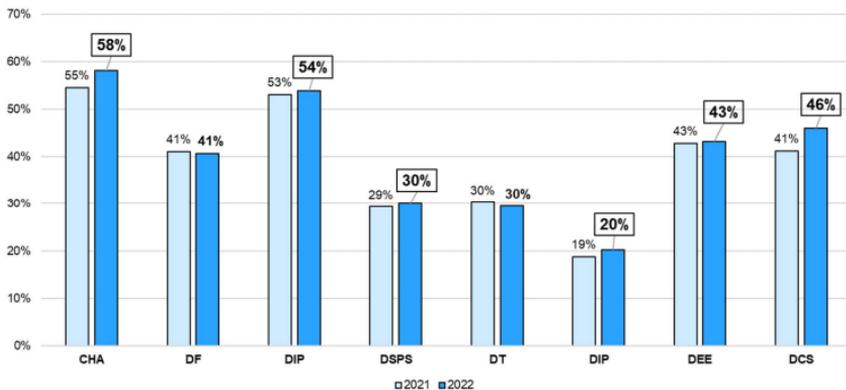
**! Ces taux doivent encore progresser au niveau de certains départements !**



**Bilan social**

**Représentation des femmes à tous les échelons de l'administration**

- La proportion des femmes au niveau des cadres supérieurs a le plus souvent progressé

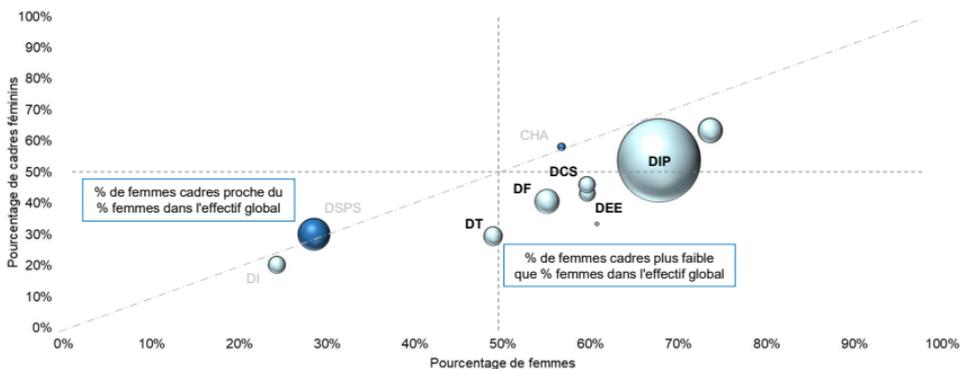


Cf. Tableau 26 de l'Annexe au rapport sur les comptes, Bilan social.



## Bilan social

## Promotion des femmes dans la hiérarchie Encore du potentiel...



Cf. Tableau 26 de l'Annexe au rapport sur les comptes, Bilan social, complément d'information.

## Bilan social

## Rémunérations : légère progression avec le versement de l'annuité



Cf. Graphique 37 et tableau 38 de l'Annexe au rapport sur les comptes, Bilan social.

## Bilan social

---

- Merci de votre attention
- Questions ?

# Gestion des risques à l'Etat de Genève

*Audition à la Commission des finances – 26 avril 2023*



REPUBLIQUE  
ET CANTON  
DE GENEVE

Chancellerie d'Etat  
Gestion des Risques Etat

## Thèmes



- ❖ Cadre normatif et structure organisationnelle – rappel
- ❖ Risques liés aux situations exceptionnelles
- ❖ Risques majeurs identifiés liés au fonctionnement de l'administration et des entités consolidées
- ❖ Conclusions et perspectives

# Cadre normatif et organisation

25/04/2023 - Page 3

## Bases légales et méthodologiques



*Adoptés par le CE avec un extrait de PV le 18 septembre 2013; nouvelle version de la politique adoptée par le CE le 11 avril 2019*

Politique  
*Pourquoi?*

LGAF  
(chapitre VIII)

Règlement  
(RGR, D 1 05.10)

Directive transversale  
gestion des risques

Manuel méthodologique

Constitution  
Art. 221 "Contrôle et  
audit interne"

<sup>1</sup> Le Conseil d'Etat organise au sein de chaque département un contrôle interne. Les communes et les institutions de droit public en font de même.

➔ Cadre juridique

➔ Qui? Quoi? Quand?

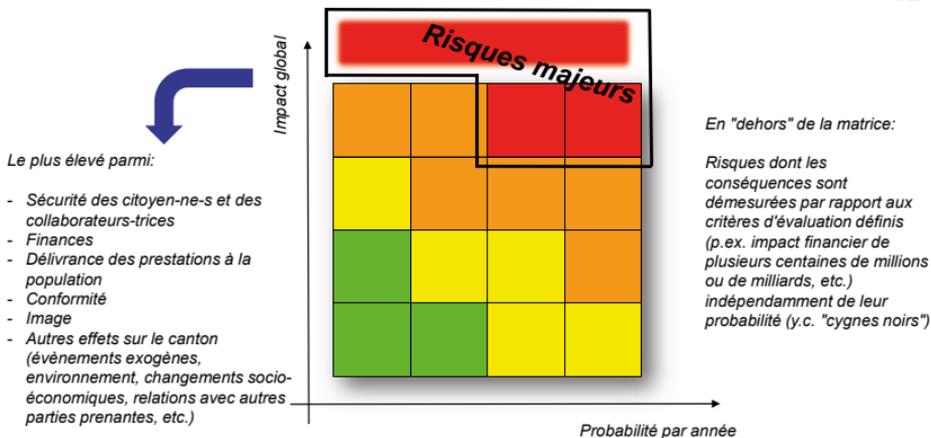
➔ Comment?





# Risques majeurs

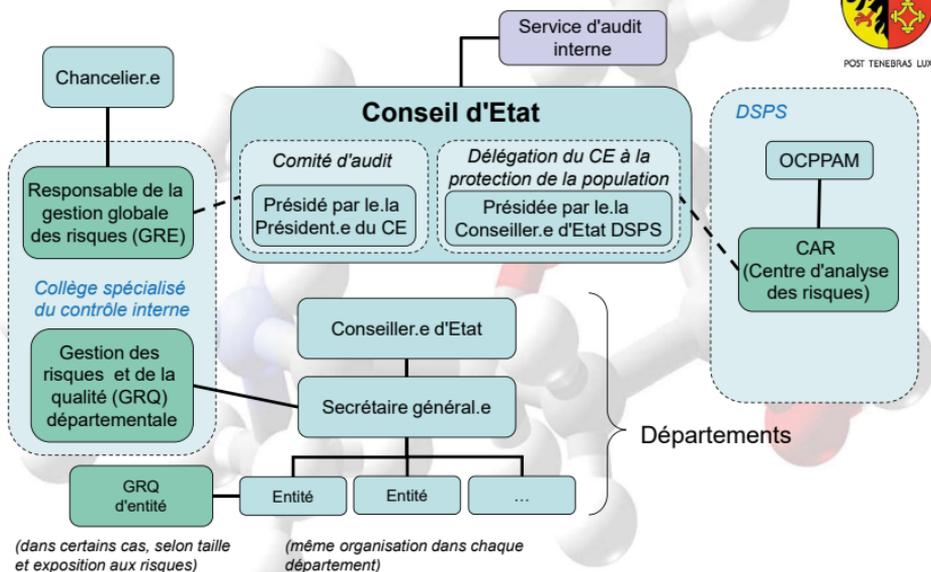
Une définition précise qui n'est pas forcément celle du langage commun



- ❖ **Probabilité (fréquence):** mesure de la possibilité qu'un événement se réalise dans le futur
- ❖ **Impact:** mesure de l'effet ultime du risque sur l'administration cantonale, sur le canton et sa population

25/04/2023 - Page 5

## Organisation



# Risques liés aux situations exceptionnelles

25/04/2023 - Page 7

## Risque de crise systémique

*Crise résultant d'évènements exogènes pouvant affecter la société sous de multiples points de vue (sécurité, économie, etc.).*

### Causes potentielles :

- ❖ Pénurie d'électricité
- ❖ Pandémie très grave
- ❖ Attaque bioterroriste
- ❖ Nuage radioactif
- ❖ Tremblement de terre (6-7 Richter)
- ❖ Vague géante (tsunami) sur le Lac Léman
- ❖ Effondrement des marchés financiers

### Conséquences potentielles

- ❖ Des centaines de victimes, de milliers de personnes blessées ou ayant besoin d'assistance
- ❖ Système de santé débordé, risque d'émeutes et de panique au sein de la population
- ❖ Vie économique et sociale bouleversée
- ❖ Impact financier se chiffrant en milliards
- ❖ Impact de longue durée sur le territoire et l'environnement

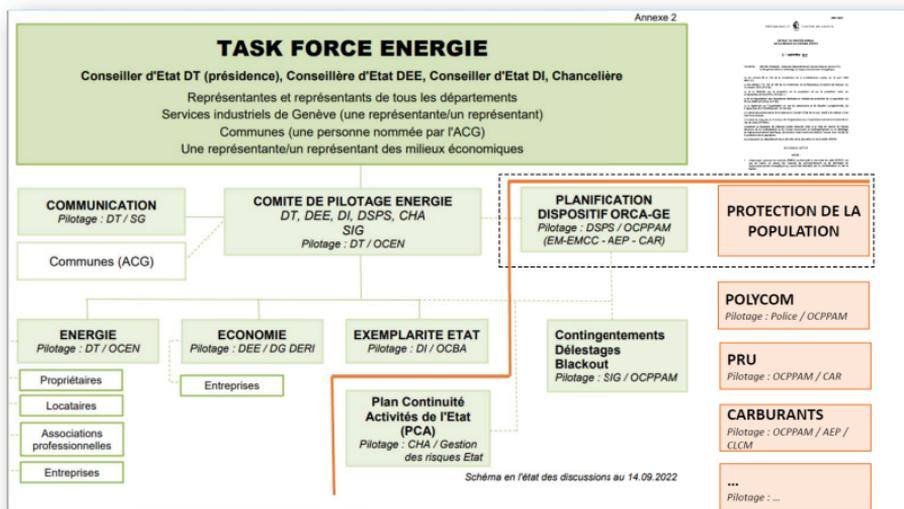
***Ce risque majeur consolide les scénarios pouvant générer une crise de longue durée***

# Risques liés aux situations exceptionnelles:

## *Risque de pénurie électrique*

25/04/2023 - Page 9

## Organisation actuelle



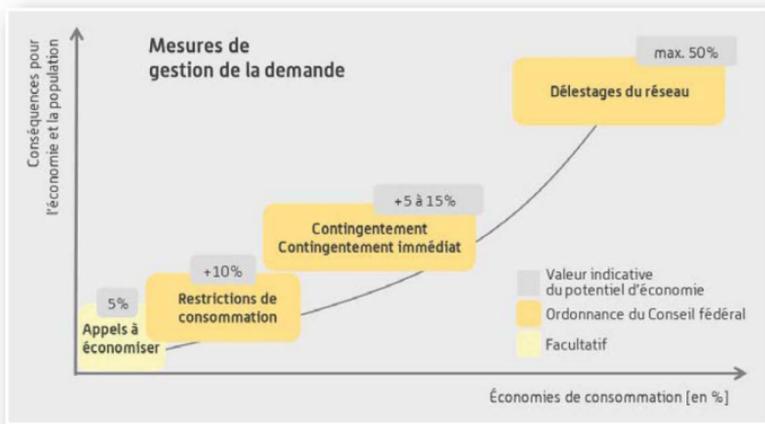
25/04/2023 - Page 10

# Le plan OSTRAL

Plan fédéral en cas de pénurie d'électricité



Le but des trois premières phases du plan OSTRAL est d'éviter la quatrième (**délestage**) et, en général, d'éviter un **blackout**



Source: ostral.ch

25/04/2023 - Page 11

# Le plan OSTRAL

Plan fédéral en cas de pénurie d'électricité



Uniquement le gros consommateurs sont concernés (> 100MWh/an); arrêt ou diminution de certaines activités

Tout le monde est concerné; risque d'arrêt de toutes les activités dépendantes de l'électricité

## Phase 1

Appel à réduire volontairement la consommation

## Phase 2

**Interdictions et restrictions de consommation**

Afin d'économiser l'énergie, les appareils gourmands en énergie et qui ne sont pas absolument utiles sont **interdits par le Conseil fédéral**.  
Il peut s'agir notamment des équipements suivants:

- Saunas, jacuzzis, piscines
- Installations de climatisation
- Escalators et ascenseurs
- Éclairages des vitrines, enseignes lumineuses
- etc.

La liste est déterminée par le Conseil fédéral et publiée dans une ordonnance sur la gestion.

## Phase 3

**Contingement**

Le contingement est la mesure d'économie « douce »:  
Tous les **gros consommateurs sont obligés** d'économiser une quantité ordonnée d'énergie afin d'éviter, dans la mesure du possible, les délestages.  
À cet égard, les gros consommateurs ont des avantages:

- Ils sont le mieux à même de s'y préparer.
- Ils peuvent planifier des mesures individuelles internes à l'entreprise, qui entraveraient le moins possible leur activité.

## Phase 4

**Délestages cycliques**

Deux étapes de délestage sont prévues:

- 4h de coupure, jusqu'à 8h d'approvisionnement pour chaque zone de desserte
- 4h de coupure, jusqu'à 4h d'approvisionnement pour chaque zone de desserte

★ Avec des conséquences considérables pour l'économie et la population! La devise doit donc être: Économiser suffisamment ensemble, solidairement, afin d'éviter à tout prix les délestages!

Source: ostral.ch

25/04/2023 - Page 12

# Scénario de contingentement

Gros consommateurs uniquement (> 100 MWh par année)

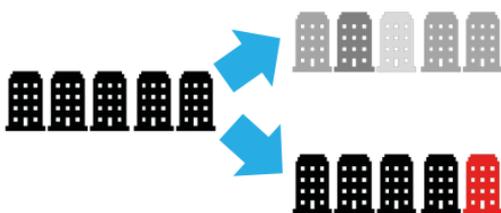
Objectif: baisse de consommation de -10% à -30% (selon dispositions)

## Gros consommateurs mono-site



- Stratégie homogène (toutes les activités sont réduites au même titre) ou
- Stratégie non homogène (certaines activités sont arrêtées ou réduites, d'autres pas)

## Gros consommateurs multisite



- Stratégie par site: approche homogène (p.ex. baisse homogène de la ventilation, réduction homogène du temps de travail...) ou non homogène (certaines activités sont arrêtées ou réduites, d'autres pas)
- Stratégie globale (approche homogène sur tous les sites ou approche radical, p.ex. un site complètement arrêté au profit des autres)

25/04/2023 - Page 13

# Scénario de délestage

Quelques implications

Cette phase du plan OSTRAL pourrait durer **un mois** ou moins si pas nécessaire, ou plus si nécessaire

Pendant toute la durée du délestage

Selon Swisscom, en délestage tous les moyens de communication vont lâcher



Blocs délestés pendant 4h

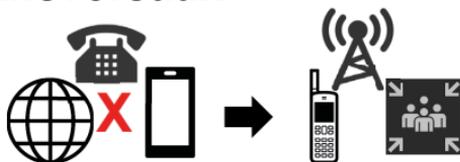


Blocs non délestés pendant 4h ou 8h



## Principaux enjeux transversaux

❖ Perte des moyens de **communication**



❖ Fonctionnement de l'**informatique**



❖ Dégradation de la **mobilité**



❖ Indisponibilité d'une partie du **personnel** (télétravail pas efficace)



❖ Fonctionnement du **trafic de paiement** et disponibilité de **cash**



25/04/2023 - Page 15

## Enjeux de branche (exemples)

- ❖ Assurer les prestations essentielles dans les domaines de la **sécurité**, de la **santé** et du **social** dans des conditions très dégradées, en particulier en lien avec la **prise en charge des personnes vulnérables** et tenant compte des personnes **électro-dépendantes** à domicile et d'une sollicitation potentiellement forte à l'Hôpital (DSPS, DIP, DCS et entités externes)
- ❖ Assurer la réception d'un **appel d'urgence dans les centrales** (117, 118, 144)
- ❖ Assurer la continuité des **séances du Conseil d'Etat** (CHA)
- ❖ Sécuriser les **nœuds télécom** en lien avec les applications de l'administration cantonale (DI)
- ❖ Assurer la **sécurité des usagers des routes cantonales** (sécurisation des tunnels et des carrefours dangereux, DI, DSPS)
- ❖ Garantir le **paiement des salaires** et le **versement des prestations aux ayant droit** (tous, en particulier DF, DCS, DEE, DIP)
- ❖ Définir un **mode de fonctionnement** pour le domaine de l'enseignement (DIP)

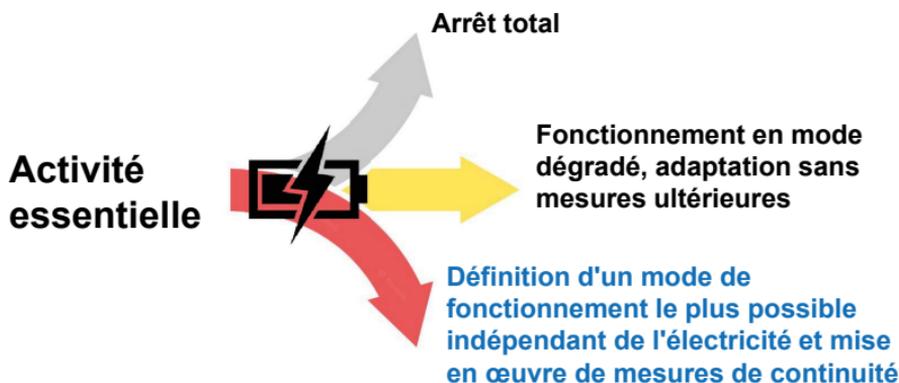
## Continuité des activités

Objectif



- ❖ Identifier et protéger les **activités clés** de l'entité d'une interruption inacceptable de service, tenant compte de l'indisponibilité des **ressources clés** nécessaires à la délivrance de ces activités et renforçant la capacité de réaction avec des **mesures planifiées et testées** (plan de continuité des activités, PCA)

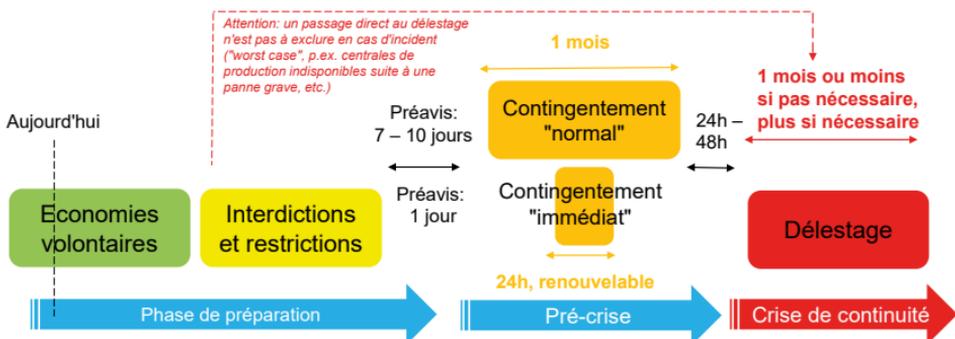
## Comment se préparer à un délestage?



Réfrigération  
 Communication  
 Paiements  
 Personnes électro-dépendantes  
 Chauffage  
 Ascenseurs  
 Accès aux données  
 Informatique  
 Personnel  
 Déplacements  
 Eclairage  
 Portes automatiques  
 Horaires de travail

# Préparation des PCA

Le but est d'éviter le délestage, mais il faut s'y préparer



- Préparation au fonctionnement en contingentement (gros consommateurs uniquement)
- Analyse, priorisation et préparation du mode dégradé en délestage (tous)
- Concepts de fonctionnement par branche
- Application mesures contingentement (gros consommateurs uniquement)
- Mise en place préparatoire mesures de continuité permettant de fonctionner en mode dégradé en délestage
- Activation PCA, fonctionnement en mode dégradé

\*sous réserve de confirmation lorsque les ordonnances fédérales seront finalisées

25/04/2023 - Page 19

## Perspectives en vue de l'hiver 2023/24



### ❖ Facteurs non maîtrisables:

- ❖ Situation géopolitique
- ❖ Météo
- ❖ Disponibilité des centrales nucléaires françaises et des autres sources de production d'électricité
- ❖ Evènements imprévisibles (incidents, cyberattaques, etc.)
- ❖ Taux de remplissage des lieux de stockage (gaz, barrages...), surtout en février – avril
- ❖ Comportement des autres cantons et des autres Pays européens

### ❖ Risque estimé comme **plus élevé par rapport à l'hiver 2022/23**

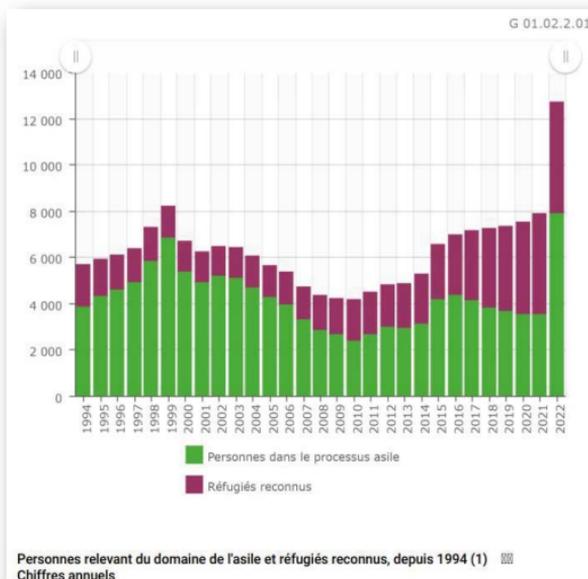
- ❖ Poursuite des travaux de mise en œuvre de **mesures de continuité**, formalisation et tests

# Risques liés aux situations exceptionnelles:

## *Situation en lien avec la pression migratoire*

25/04/2023 - Page 21

## Pression migratoire



Source: OCSTAT

25/04/2023 - Page 22

## Pression migratoire



- ❖ Situation assez stabilisée par rapport au flux migratoire en provenance de l'Ukraine
- ❖ Situation plus préoccupante en lien avec la migration ordinaire, notamment pour les requérants d'asile mineurs non accompagnés (RMNA)
- ❖ Les prévisions au niveau Suisse dépendent de l'évolution de la situation géopolitique
- ❖ Projections de l'Hospice général en début février: 1800 personnes supplémentaires à prendre en charge jusqu'à la fin de 2023 (flux net tenant compte des sorties)
- ❖ Enjeux principaux: hébergement, scolarisation, santé, sécurité, intégration, image
- ❖ De ressources supplémentaires sont nécessaires (env. 30 millions selon l'Hospice)

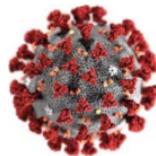
25/04/2023 - Page 23

## Risques liés aux situations exceptionnelles:

### *Situation en lien avec la pandémie*

25/04/2023 - Page 24

## Pandémie



- ❖ COVID-19 désormais endémique
- ❖ Depuis le début de la pandémie, env. 1'000 personnes sont décédées dans notre canton à cause du COVID et le cumule des cas testés positifs approche 250'000
- ❖ Situation en voie de normalisation au niveau de la société, mais impact sur le système sanitaire encore non négligeable (230 personnes COVID+ et post-COVID hospitalisées dans notre canton en début avril)
- ❖ Dispositif de gestion de crise DGS levé progressivement courant 2022; vigilance et dispositif de vaccination toujours actifs
- ❖ Risque lié à de nouveaux virus émergents: considéré comme **modéré** par les HUG

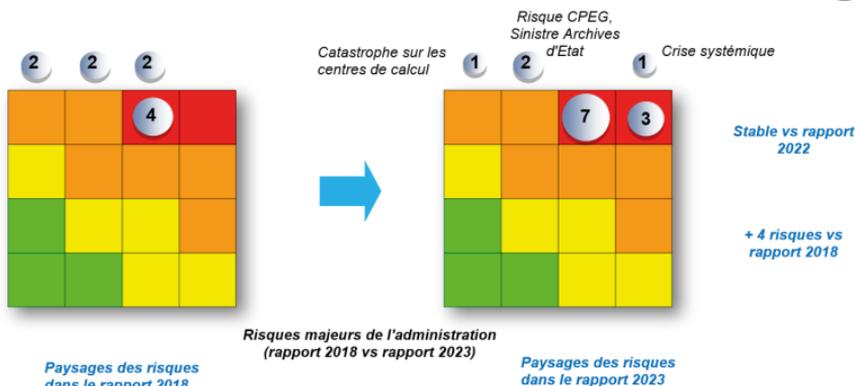
25/04/2023 - Page 25

## Risques majeurs identifiés par l'administration et les entités consolidées

25/04/2023 - Page 26

# Cartographies – administration

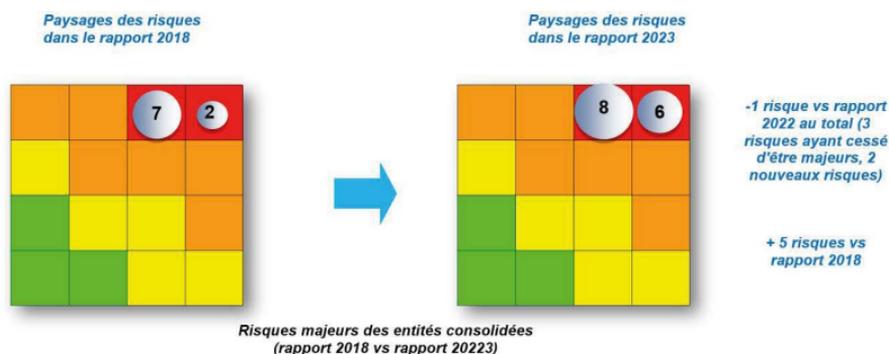
Début vs fin de législature



- ❖ Aucun nouveau risque majeur, mais certains risques "stables" représentant une menace concrète (p.ex. risques DIP)
- ❖ Risque lié à la Caisse de pension de la Police susceptible de cesser d'être considéré comme majeur à court terme

25/04/2023 - Page 27

# Cartographies – entités consolidées



- ❖ Poids de l'Hôpital sur la cartographie: de 5 à 9 risques majeurs entre 2018 et 2023, étaient 11 à fin 2021)
- ❖ Trois risques cessent d'être majeurs (2 HUG, 1 Ports Francs), mais deux nouveaux risques majeurs apparaissent (UNIGE)

25/04/2023 - Page 28

## Nouveaux risques majeurs



### ❖ Risque de non-association à Horizon Europe (UNIGE)

Identifié depuis 2020 mais sous-estimé, est lié au fait qu'à la suite de la rupture des négociations sur l'accord-cadre avec l'Union Européenne en mai 2021, la Suisse soit considérée comme un pays tiers non associé au programme-cadre pour la recherche et l'innovation Horizon Europe. Le risque, avéré en 2022, concerne surtout la possibilité (élevée) que la Suisse ne parvienne pas à s'y associer le plus rapidement possible. Conséquences stratégiques, opérationnelles, financières et d'image



### ❖ Risque de cyberattaques (UNIGE)

Pas de cas grave avéré, mais domaine très visé par les hackers et historiquement vulnérable en raison de systèmes d'information ouverts et peu protégés. Intrusion avec tentative de prise de contrôle bloquée par le centre de cybersécurité de l'UNIGE en avril 2022. Le Rectorat a validé un "programme cyber 2022-23" et une feuille de route cybersécurité pour 2023

25/04/2023 - Page 29

## Risques ayant cessé d'être considérés comme majeurs



### ❖ Risque de défaut de planification et d'anticipation des flux patients

L'impact du COVID sur la gestion des activités hospitalière n'est plus aussi critique que dans le passé récent



### ❖ Risques liés aux virus émergents (HUG)

Le risque lié au COVID, considéré désormais comme un virus connu, est inclus dès 2023 dans le risque lié aux virus respiratoires, classé comme significatif par l'Hôpital



### ❖ Risque de perte du statut de dépôt franc sous douane (Ports Francs)

Le projet de loi sur les douanes déposé par le Conseil fédéral prévoit le maintien du statut de port franc sous douane, ainsi le risque a pu être réévalué à la baisse

25/04/2023 - Page 30

## Risques majeurs stables



### Risque de crise systémique (transversal)

Diminution de la menace pandémique mais augmentation du risque de pénurie électrique + situation incertaine du monde bancaire (rachat de Crédit Suisse par UBS)



### Risque de disparition du patrimoine historique et juridique de la République gardé dans les Archives d'Etat (CHA)



### Risque de non mise en œuvre adéquate de la planification pénitentiaire, des plans d'exécution et des sanctions, en lien avec le manque d'infrastructures pénitentiaires adéquates (DSPS)

Adoption par le Grand Conseil du projet de loi sur la planification pénitentiaire en mars 2023



### Risque lié à la marge de manœuvre cantonale limitée en matière de maîtrise des coûts de la santé (DSPS)

25/04/2023 - Page 31

## Risques majeurs stables



### Risque de retard dans la mise à disposition des bâtiments scolaires neufs et difficultés dans la mise à disposition de surfaces pour répondre aux besoins à court terme (DIP)

Situation aggravée par la pression migratoire



### Risque d'impossibilité de répondre aux besoins résidentiels de jeunes présentant de graves troubles psychiques (foyer thérapeutique, DIP)



### Obsolescence d'applicatifs métiers et non réalisation du projet de remplacement du système d'information et de communication pour l'enseignement et la formation – SICEF, Programme SAFE (DIP-DI)

Avis favorable de la commission des travaux sur le PL-13162 (mars 2023), ouvrant un crédit d'investissement de 20'960'000 francs supplémentaire à la loi 12080



### Risque de catastrophe sur les deux centres de calcul de l'OCSIN (DI)

25/04/2023 - Page 32

## Risques majeurs stables



### Risques liés à la caisse de pension des fonctionnaires (CPEG) (DF)

Performance négative de la caisse en 2022, réserve de fluctuation réduite de la moitié



### Risque lié à la sous-couverture de la Caisse de prévoyance des fonctionnaires de police et des établissements pénitentiaires (DF-DSPS)

Adoption du PL amendé 13212A par le Grand Conseil le 3 mars 2023, prévoyant un apport maximum de la part de l'Etat de 200 millions



### Risque de mauvaise qualité des prévisions des dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement au budget (DF)



### Risque de refinancement à long terme (DF)

Hausse des taux mais baisse de l'endettement de l'Etat



### Risque de soustraction fiscale non détectée (DF)



### Risque lié à la sensibilité des estimations fiscales aux hypothèses retenues (DF)

25/04/2023 - Page 33

## Risques majeurs stables



HUG



### Risque d'infections nosocomiales (HUG)

HUG



### Risque de manque de personnel médico-soignant pour assurer le bon fonctionnement de l'institution (HUG)

HUG



### Difficulté à retenir et à recruter du personnel formé (HUG)

HUG



### Risque sur la santé du personnel (HUG)

HUG



### Défaillance dans la sécurité des personnes et dommage sur les biens (HUG)

HUG



### Défaillance dans la sécurité des personnes en psychiatrie (HUG)

HUG



### Non continuité du service informatique (HUG)

HUG



### Cyber risque (sécurité informatique) (HUG)

HUG



### Risques médicamenteux (HUG)

25/04/2023 - Page 34

## Risques majeurs stables



**Risque d'incendie grave dans un local d'exploitation (foyer, immeuble) (Hospice général)**



**Risque de cyberattaque de l'institution (Hospice général)**



**Pérennité financière non assurée à court et moyen termes (TPG)**

## Conclusions et perspectives

## Conclusions et perspectives



- ❖ Etat de crise quasi-permanent depuis quelques années, nécessité d'un dispositif souple mais rodé pour les défis de l'avenir
- ❖ La menace d'une pénurie électrique va se représenter ces prochaines années
- ❖ Enjeux sociaux à court-moyen terme en lien avec la pression migratoire (en particulier RMNA actuellement)
- ❖ **Au sein de l'administration:**
  - ❖ **Priorité:** établir ou renforcer les plans de continuité (vs délestage et autres scénarios) + définir une gouvernance de la continuité en cas de crise à large échelle
  - ❖ Système de contrôle interne: se focaliser sur les prestations "difficiles"
  - ❖ Gestion des risques: améliorer la gestion des plans d'action
  - ❖ Fonctionnement de l'administration: poursuivre la simplification des processus transversaux et départementaux
  - ❖ Suivi des recommandations d'audit: augmenter les efforts pour répondre dans un délai raisonnable aux observations d'audit

**Merci!**

**Questions?**



RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE  
**GRAND CONSEIL**

Commission des finances du 21 juin 2022

## DEMANDE D'AMENDEMENT

Présentée par Laurent Seydoux LJS

Concerne : PL-13286

### TEXTE

#### **Art. 1 Etats financiers**

Les états financiers individuels pour l'année 2022, présentés en annexe et faisant partie intégrante de la présente loi, sont approuvés :

- un crédit d'impôt de 1'000.- est attribué aux 517 802 habitant-e-s du Canton de Genève au 31 décembre 2022, soit 517.802 millions (**nouveau**)
- l'excédent final de revenu au titre de l'année 2022 est de +209 millions de francs; (**modifié**)
- les fonds propres au 31 décembre 2022 s'élèvent à -391 millions de francs.